

Famille et chômage

Rapport du groupe présidé par Jacques Commaille
Directeur de recherches au CNRS
(groupe d'analyse des politiques publiques-Ecole Normale Supérieure
de Cachan)

Juillet 1999

Haut Conseil de la Population et de la Famille

Sommaire

Présentation

Synthèse et recommandations

La définition du phénomène

L'ampleur du phénomène

Les effets du chômage sur la famille

Propositions et recommandations

Notes

Chômage et famille : évolution de 1982 à 1998

Les ménages touchés par le chômage

Chômage selon la position des chômeurs dans le ménage

Notes

Chômage et famille dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages

Difficultés financières des familles concernées par le chômage

Cadre de vie des familles concernées par le chômage

Enquête méthodologique de l'INSEE sur les ménages complexes

Enquête sur les chômeurs de longue durée en fin de droits du régime d'assurance chômage

Méthodologie d'enquête

Fiche technique

La population de la filière 6 : parcours d'indemnisation et caractéristique

Les résultats d'enquête

Notes

Programme MIRE/CNAF/DARES : " Précarités, trajectoires et projets de vie "

Préliminaires

Des systèmes d'incertitude

Un enchevêtrement de déterminations endogènes et de déterminations exogènes

Recherches achevées

Notes

Chômage et famille. Synthèse des connaissances

Évolution du chômage de longue durée

Les conséquences individuelles et collectives du chômage

Exclusion, précarité et pauvreté : quelques problèmes de définition

Chômage et pauvreté : quelques chiffres

Chômage et structure familiale

Les divergences Paugam/Herpin ou l'illustration des problèmes de causalité

Chômage et solidarité familiale

Notes

Bibliographie

Projet de recherche sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle

Objectifs

Approfondir les effets de structure

Contenu du travail et méthodologie

Bibliographie

Table des Tableaux et Graphiques

Rapport réalisé Avec la participation de :

Nathalie BANCHET(UNEDIC), Isabelle BILLIARD (DREES), Daniel COURGEAU (INED), Emmanuelle CRENNER (INSEE), Philippe CUNEO (UNEDIC), Jean-Pierre DELALANDE (Assemblée Nationale), Marc-Antoine ESTRADÉ (INSEE), Claude GISSOT (INSEE), Cécile LEFEVRE (DREES), Monique MERON (INED), Gilles NEZOSI (CNAF), Lucile OLIER (CGP), Nicole ROTH (INSEE), Michel-Louis LEVY (INED), Pierre STROBEL (DREES), Claude SUREAU (Institut Bioéthique), Michel VILLAC (INSEE).

Secrétariat Scientifique du Groupe de travail :

Carla SAGLIETTI

Isabelle Virem

(Direction de la population et des migrations-Secrétariat Général du Haut Conseil de la Population et de la Famille).

Famille et chômage

Présentation

Sur une période d'observation d'environ deux ans, il apparaît qu'un quart des ménages peuvent être touchés par le chômage. La méconnaissance de l'ampleur du phénomène dans sa dimension familiale, nuit à sa prise en compte par les politiques publiques, le Haut Conseil de la population et de la famille a donc entrepris d'étudier la question de la famille et du chômage sous des approches diverses. Le chômage ainsi que les nouvelles formes de précarité dans l'emploi, les situations de pauvreté susceptibles d'en résulter peuvent effectivement perturber la vie de famille comme d'ailleurs des situations familiales difficiles peuvent entraîner des perturbations au travail conduisant jusqu'au chômage. Le groupe de travail a pu identifier certains effets perturbateurs du chômage sur la mise en couple, les relations familiales, la santé et les conditions de vie en famille. Dans un tel contexte, les familles monoparentales sont les plus vulnérables.

Le Haut Conseil a émis plusieurs recommandations pour mieux adapter le système de l'aide sociale à la situation de l'individu pris dans son contexte familial. En plus des prestations financières, les familles devraient bénéficier de mesures de soutien leur permettant d'assurer leurs rôles parentaux et favorisant leur insertion sociale. Il conviendrait également de développer les études et recherches sur la prise en compte de la dimension familiale dans les politiques sociales et sur les interrelations entre précarité, chômage et vie familiale.

Groupe présidé par Jacques Commaille, directeur de recherche au CNRS (Groupe d'analyse des politiques publiques – Ecole normale supérieure de Cachan)

Avec la participation de la CNAF, de la DREES, de l'INED, de l'INSEE et de l'UNEDIC.

Famille et chômage

Synthèse et recommandations

par Jacques COMMAILLE

GAPP (groupe d'analyse des politiques publiques-Ecole normale supérieure de Cachan)

Les politiques publiques à l'égard de la famille trouvent leur genèse dans un contexte socio-économique radicalement différent du contexte actuel 1. Un des principaux éléments de changement est constitué par les transformations de la société salariale, ce qu'on a pu appeler une " crise " ou un " effritement de la société salariale " 2. De telles transformations se manifestent notamment par des rapports à l'emploi et aux protections sociales qui lui sont attachées plus incertains. C'est ainsi que le nombre de chômeurs est passé en France de 1.789.000 en 1982 à 3.050.000 en 1998. L'ampleur du phénomène amène logiquement à considérer que la question de la famille et des politiques publiques à mettre en œuvre en la matière ne sauraient plus désormais être traitées comme elles pouvaient l'être dans une période de croissance économique, c'est-à-dire indépendamment des effets du chômage et de la précarité sociale que celui-ci est susceptible de produire. Le problème de l'insertion au travail ne saurait plus être traité comme un phénomène susceptible de faire l'objet de politiques publiques sans lien avec la question de la famille, comme s'il devait rester à la marge de ce que celle-ci doit représenter en soi pour la société française ainsi qu'on pouvait le penser à l'origine. Tout comme l'engagement des femmes dans une activité professionnelle salariée marque un changement irréversible et constitue un fait majoritaire obligeant à penser politiquement la famille autrement 3, le chômage tel qu'il est et les effets qu'il est susceptible d'avoir sur les familles contraignent à prendre en considération son existence dans toute politique publique à l'égard de la famille. Il doit conduire à envisager de renoncer à ce qu'on ose considérer comme une " socialisation " rampante des politiques familiales (marquée par des opérations au " coup par coup " pour faire face aux difficultés rencontrées par certaines familles) et pour concevoir des politiques publiques témoignant d'une prise en compte maîtrisée de la nouvelle nature des problèmes sociaux qui pèsent sur la famille. Une telle redéfinition s'impose d'autant plus que l'évolution vers un poids croissant de l'économie sur la famille converge avec celle des mutations de la famille elle-même intervenues depuis qu'ont été conçues les grandes lignes de ce qu'on appelle la " politique familiale ". En effet, comme on le sait, les inégalités de ressources (notamment en terme de statut social lié au niveau socio-professionnel et aux formes d'insertion professionnelle) exposent davantage certains individus et certaines familles à ces mutations, au point que l'accroissement des " risques " familiaux peut se transformer pour eux en risques sociaux.

Le Groupe de travail s'est efforcé de justifier une évolution des politiques publiques en la matière par l'établissement d'un diagnostic concernant les relations ou plutôt les interrelations possibles entre chômage et famille. Même si nous nous sommes efforcés de réunir les plus larges compétences 4 nous ne cacherons pas, qu'à ce stade des connaissances sur le phénomène concerné, l'établissement de ce diagnostic n'est pas sans difficultés et, par conséquent, sans quelques incertitudes sur son degré de fiabilité. En consacrant le premier volet de cette note de synthèse à la définition du phénomène, nous nous expliquerons sur ces difficultés. Il reste que la statistique permet de situer l'ampleur du phénomène, ce dont nous rendrons compte ainsi que des effets du chômage sur la famille tels que des enquêtes de nature quantitative ou qualitative permettent, en l'état actuel, de les circonscrire. Conformément aux missions confiées au Haut Conseil de la Population et de la Famille, nous formulerons enfin, à partir de ces constats, quelques recommandations.

La définition du phénomène

Au départ de leur réflexion, les membres du Groupe de travail se sont interrogés sur la pertinence d'un choix consistant à isoler le chômage comme événement susceptible d'avoir des effets sur la famille par rapport au phénomène plus général de la précarité sociale dont le chômage ne représente qu'un des facteurs possibles. En effet, des recherches en cours tendraient à montrer qu'il est difficile de distinguer, dans les phénomènes de " fragilisation familiale ", ce qui tient strictement à la situation de chômage vécue par certaines familles, via l'un ou plusieurs de leurs membres, de ce qui tient plus généralement à des situations de précarité sociale. celles-ci résultent non seulement du chômage lui-même, mais aussi d'une " précarisation salariale " où la précarisation de l'emploi s'alimente de sa flexibilisation croissante et s'accompagne d'un affaiblissement des droits sociaux corrélatifs.

Au-delà de la difficulté d'isoler les facteurs socio-économiques susceptibles d'agir sur la famille, les membres du Groupe de travail se sont également trouvés confrontés au problème de la causalité que suggère le fait d'associer chômage et famille, et ceci à deux niveaux :

- si l'on admet une relation causale entre les deux termes, il reste à déterminer le sens de la relation et nous verrons qu'elle n'est pas toujours évidente. En effet, si le chômage peut avoir des effets perturbateurs sur la constitution et le fonctionnement de la famille, inversement des situations de déstructuration familiale peuvent entraîner pour certaines personnes des perturbations dans leur rapport au travail... pouvant conduire jusqu'au chômage. Il est dans ce cas préférable de parler d'une interaction entre les deux termes ;

- le fait de poser le problème en terme de relation causale peut-être réducteur. En effet il existe des relations extrêmement complexes entre des facteurs socio-économiques et diverses manifestations de la vie familiale, entre " précarisation salariale et sociale " et " précarisation familiale ". Cette relation ne peut alors être observée à un instant " T " mais dans la durée. Les interrelations multiples entre " la précarité des ressources économiques, la détérioration ou la dissolution des liens qui constituent le système de parenté, la mobilité des formes de vie familiale, les problèmes de santé et de logement "... 5 suggèrent alors plus une analyse en terme de système interactif qu'en terme de relation causale entre deux facteurs abusivement isolés.

Si le Groupe de travail a néanmoins persévéré dans son choix initial de s'en tenir à l'analyse de la relation entre chômage et famille, c'est finalement en considérant que le chômage en soi constituait un phénomène d'une telle ampleur, que ses effets spécifiques sur la famille méritaient d'être pris en compte dans la perspective d'une politique publique en la matière ou d'aménagements des politiques publiques existantes ayant des impacts directs ou indirects sur la famille. Ceci n'exclut pas, qu'à moyen ou à long terme, des moyens d'observation soient mis en œuvre permettant de concevoir de nouvelles formes d'intervention publique sur une connaissance maîtrisée des processus d'interactions entre précarité sociale et précarité familiale.

Au stade actuel des connaissances, le Groupe de travail s'est efforcé de mobiliser au mieux des données de type quantitatif et de type qualitatif, les unes susceptibles de fournir des garanties de représentativité sur la nature du phénomène " chômage-famille ", son ampleur et ses manifestations, les autres suggérant, à partir d'études approfondies de cas évidemment non représentatifs, des pistes d'observation et d'analyse renouvelées sur les formes

susceptibles d'être prises par la relation entre précarité sociale, dont le chômage peut être un des facteurs, et précarité familiale.

La difficulté de l'exercice auquel a tenté de se livrer le Groupe de travail, conscient des enjeux en termes de politiques publiques, apparaît déjà si l'on s'en tient effectivement à l'analyse de la stricte relation entre chômage et famille. En effet, c'est d'abord un constat de carence qui a été fait en la matière. Il n'existe pas au départ de traitement statistique du chômage en relation avec la famille. " Le chômage est généralement comptabilisé de manière individuelle, de même que ses conséquences sont mesurées, le plus souvent, sur les individus pris isolément sans tenir compte de l'environnement familial " 6. On peut voir là le double effet d'une vision " économiste ", où seul l'individu est l'unité de compte, et d'une vision " universaliste " de la famille suivant laquelle la famille est une réalité en soi, hors des contingences économiques et sociales.

L'ampleur du phénomène

L'événement constitué par le chômage survenant dans une famille via l'un ou plusieurs de ses membres n'est en rien un phénomène marginal. Sa fréquence le rend constitutif de la vie de famille, à la fois dans sa réalité, dans sa probabilité et dans les représentations qu'il produit chez les intéressés en terme de risque ou de menace réels ou virtuels. En 1982, le nombre de ménages comprenant au moins un chômeur représentait environ 10 % des ménages, cette proportion est d'environ 15 % des ménages en 1998. Si l'on se situe dans une perspective dynamique et non plus seulement à un moment " T ", c'est-à-dire si l'on observe la survenance possible du chômage dans un ménage sur une période déterminée, il est probable que c'est une proportion sensiblement plus importante de ménages qui risque d'être concernée. Ainsi, par exemple, il a été estimé que sur la période de janvier 1993 à octobre 1994, près d'un quart des ménages avait fait l'expérience du chômage 7 .

Les effets du chômage sur la famille

La difficulté de constituer un couple

Le chômage est susceptible de marquer toutes les phases du cycle de vie familiale, et ceci dès la constitution du couple. Dans un des documents du présent rapport 8 sont ainsi rapportés les résultats d'études associant le prolongement de l'hébergement de jeunes adultes chez leurs parents et, par conséquent, la formation plus tardive du couple, aux difficultés d'insertion professionnelle et à la situation de chômage vécue par un nombre croissant de jeunes. L'âge médian de départ des jeunes de chez les parents ne cesse de s'élever. De même, la proportion de jeunes qui vivent en couple diminue entre 20 et 24 ans et la proportion de jeunes qui vivent seuls augmente. Ces évolutions sont bien entendu à mettre en relation avec l'augmentation du temps consacré à l'éducation et à la formation mais certainement aussi avec la proportion importante d'expériences de chômage vécues par les jeunes. Or ce sont précisément les jeunes vivant une expérience de travail précaire qui cohabitent plus longtemps avec leurs parents que ceux ayant un emploi stable 9 . Des observations de nature qualitative fournissent la clef d'une telle relation : l'incertitude pour beaucoup de jeunes de leur destin social (marquée par les difficultés d'insertion professionnelle mais aussi par la précarité de leur statut lorsqu'ils travaillent) ne leur permet pas de se projeter dans l'avenir pour ce qui concerne l'organisation de leur univers privé, notamment par la mise en couple et la constitution d'une famille 10.

La difficulté de vivre en couple

On pourrait dire qu'il existe une incompatibilité entre un rapport à l'emploi incertain, sinon impossible dans certains cas, et le projet de mise en oeuvre et de bon fonctionnement de son propre univers familial. C'est ce que traduit certainement le fait que " la probabilité de ne pas vivre en couple est plus forte pour un chômeur que pour une personne ayant un emploi " 11 . Si l'on adopte comme critère un " indice de conjugalité " correspondant " à la proportion de personnes vivant ou ayant vécu en couple ", il apparaît que cet " indice de conjugalité " est d'autant plus faible que grandit le risque d'instabilité professionnelle et de chômage 12 . La relation entre isolement et chômage est ainsi particulièrement forte : " Les ménages les plus touchés par la croissance du chômage sont les personnes seules et les couples sans enfant "13. Le renoncement à l'enfant

Le sentiment d'incertitude de l'avenir provoqué par le chômage ne s'exprime pas mieux qu'avec le choix d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants. Même si, là aussi, il serait souhaitable que le traitement statistique d'une éventuelle relation de causalité soit effectué de façon systématique (notamment pour distinguer plus précisément en quoi le chômage peut conduire au renoncement de l'arrivée d'un enfant ou, au contraire, faire de celle-ci une compensation), un des documents contenus dans le présent rapport mentionne une étude suivant laquelle serait établi " le fait que la femme s'abstient d'avoir un enfant si, étant au chômage, son conjoint l'est aussi "14. Les risques de pauvreté

Bien entendu, l'événement constitué par le chômage est susceptible d'avoir des effets sur les conditions de vie de la famille et le bien-être de ses membres. D'abord, parce que " la relation est forte entre chômage et situation de pauvreté " : " en 1990, 39% des ménages au chômage avaient des revenus qui les situaient parmi le dixième le plus pauvre de la population. De même, les ménages qui comprennent au moins un chômeur représentent 36 % des ménages situés au bas de l'échelle des revenus " 15. De ces situations financières plus dures des ménages comprenant des chômeurs 16 peuvent découler des " logiques de gestion et d'organisation de l'économie familiale " particulières. Il s'agit de " régler en priorité au début du mois les dépenses incompressibles (loyer, eau, gaz, téléphone, assurances, cantine). " Après, on vit avec ce qui reste " (...) Le moindre aléa signifie alors privation au niveau des dépenses quotidiennes (vêtements, loisirs, nourriture), et report à plus tard d'achats nécessaires ou de soins " 17. Les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages révèlent également que " les familles touchées par le chômage (...) déclarent plus souvent que la moyenne des ménages être confrontées à des conditions d'habitation désagréables ", à la fois en terme de confort du logement, du nombre et de la qualité des équipements 18 . Les études sur les consommations des ménages confirment le poids du chômage sur les conditions de vie des familles. Ainsi, une analyse portant sur les budgets ouvriers souligne la relation entre des situations où l'homme est au chômage et la femme au foyer, ou encore celles où les

deux conjoints sont en recherche d'emploi et des consommations qui sont inférieures de plus de 40 % aux consommations correspondantes de ménages sans chômeurs 19.

Les commissions mises en place par la loi du 31 décembre 1989, dite " loi Neiertz ", pour traiter du surendettement de certains ménages, font elles-mêmes le constat des difficultés financières dans lesquelles se trouvent les familles touchées par le chômage puisque les dossiers qui leur sont soumis les amènent à considérer que le chômage constitue l'une des causes principales du non remboursement des emprunts contractés par les ménages 20. De même l'enquête sur les chômeurs de longue durée en fin de droits révèle que la moitié des personnes concernées ont fait un emprunt depuis leur mise au chômage 21 .

Les bouleversements dans l'économie des relations familiales et sociales

Bien entendu, l'irruption du chômage dans les familles ne produit pas que des problèmes matériels. Elle agit sur ce que nous appellerons l'économie des relations familiales. Celle-ci peut être d'abord affectée par les perturbations psychologiques auxquelles la victime du chômage mais aussi son conjoint ou ses enfants sont susceptibles d'être exposée 22. De même, ce sont les statuts et les rôles de chacun des membres de la famille qui risquent d'être bouleversés. Rien ne le montre mieux que ces travaux faisant apparaître que la mise en chômage ébranle à la fois une communauté structurée par le travail et par le statut que ce dernier confère à l'individu dans la sphère privée, par rapport à son conjoint et à ses enfants 23. Le brouillage des rôles sociaux et familiaux s'accompagne alors d'une remise en cause des statuts, notamment ceux des parents par rapport à leurs enfants, ceci à la mesure de l'incapacité dans laquelle se trouvent les premiers de justifier plus avant des modèles de socialisation et de transmission fondés sur le travail 24 ... jusqu'au point de se trouver éventuellement en situation de disqualification par rapport à leurs enfants 25 . Ces bouleversements dans l'économie des relations familiales peuvent eux-mêmes s'inscrire dans un bouleversement plus large de l'économie des relations sociales. L'exclusion du marché du travail suscite, en effet, une tendance au retrait ou à l'isolement vis-à-vis de la parenté et de l'environnement social 26. La fréquence des relations du chômeur avec les membres de sa parenté tend à se restreindre pour être sensiblement inférieure à celle des actifs. Cette tendance à l'isolement se manifeste également vis-à-vis des réseaux sociaux (voisins et amis) 27. Il est probablement significatif que " l'isolement de la famille qui accompagne l'exclusion du marché du travail concerne aussi les femmes au foyer " 28 confirmant ainsi que le chômage d'un individu est susceptible de répercuter ses effets objectifs et subjectifs sur les membres de sa famille.

Les problèmes de santé

Les conditions de vie des familles sont susceptibles d'être affectées par le chômage dans leurs aspects matériels, financiers, culturels, de sociabilité interne et externe, mais encore proprement physiques si l'on se réfère aux problèmes de santé dont le constat est également fait dans un tel contexte. Les résultats d'études convergent en la matière pour souligner la fréquence plus grande et la spécificité des pathologies chez les personnes privées d'emploi, exposées au risque de perte d'emploi ou encore ayant subi une perte d'emploi que chez les actifs 29. A cet égard, il est significatif que les chômeurs de longue durée annoncent des

consommations de médicaments importantes et qu'un quart d'entre eux considèrent qu'ils ont des problèmes de santé mal soignés depuis un an, cette proportion s'accroissant fortement quand les revenus sont bas 30. La question est alors posée de savoir dans quelle mesure ces troubles, en agissant sur l'individu directement exposé, ont également des répercussions sur les autres membres de la famille concernée. En effet, dans la mesure où la santé du salarié ou de l'ex-salarié n'est plus protégé par un statut, " les problèmes de santé sont entièrement reportés et gérés dans la sphère privée et familiale qui doit les prendre en charge concrètement et psychologiquement, générant du même coup de nouvelles formes de fragilisation familiale " 31. Les risques de rupture conjugale

Source de difficultés diverses pour la famille, le chômage est susceptible ainsi d'être source de tensions au sein de la famille... jusqu'à la déstructuration de cette dernière. Rien ne le montre mieux que des approches qualitatives sur les familles confrontées aux différentes formes de précarisation et dont les membres doivent à la fois gérer les incertitudes de leur existence et les réorganisations éventuelles des rôles sociaux ou familiaux, ce qui implique bien souvent des renoncements 32. Bien sûr, l'indicateur le plus visible de ces tensions est la rupture du couple conjugal. Une étude reposant sur la reconstitution de trajectoires conjugales permet ainsi d'estimer que " l'instabilité professionnelle et le chômage ont un impact fort sur la rupture " 33. Un tel constat rejoint ceux de travaux étrangers. Dans une recherche anglaise, il est établi " que le chômage augmente directement le risque de rupture du mariage : un chômeur a 2,3 fois plus de chances de divorcer dans l'année suivant son inscription au chômage qu'une personne n'ayant jamais connu le chômage ". Dans une étude américaine, il est avancé que les couples de chômeurs ont 3,5 fois plus de risques de connaître une séparation ou un divorce que les couples sans chômeur 34. La production de " systèmes d'incertitude "

Tous ces constats sur les effets possibles du chômage sur la famille ne sauraient pourtant reposer exclusivement sur des indicateurs dont nous devons rappeler la fragilité : en terme de fiabilité (notamment en référence aux problèmes de causalité évoqués supra) en terme de fidélité (au sens où aucun événement familial enregistré par la statistique et mis en rapport avec le chômage ne saurait à lui seul rendre compte de ce qui est, en la circonstance, susceptible, dans toute sa profondeur, de se vivre dans une famille). Cette prudence dont nous devons faire preuve dans l'énoncé des constats à partir d'indicateurs déterminés (prudence qui ne doit cependant pas justifier l'inaction, tant du point de vue des connaissances à approfondir en la matière que des politiques publiques à mettre en œuvre), nous est particulièrement suggérée par des approches de type qualitatif soulignant la complexité des bouleversements que le chômage est susceptible de produire dans une famille (qu'il s'agisse de chômage de longue durée ou de chômage récurrent): de façon concrète bien sûr mais également en agissant sur les esprits, sur leur vision d'eux-mêmes, de leurs proches, de la société, que peuvent avoir les individus concernés, directement ou indirectement, sur leurs rapports aux autres et à la société en général. Dans une des recherches auxquelles il fait référence dans les documents, il est question de " systèmes d'incertitude ", c'est-à-dire de contextes dans lesquels toutes les fragilités subies par les intéressés (en terme d'emploi, de santé, de relations familiales et sociales, etc.) sont susceptibles d'" entrer en synergie négative ". Ce moindre incident peut alors bloquer l'organisation de la survie familiale et menacer l'équilibre fragile temporaire instauré 35. Cela peut conduire l'individu à construire une image incertaine,

menacée, de sa place dans le monde social. La mise en relation du chômage avec la famille est ainsi à analyser dans ses manifestations concrètes, mais aussi dans ses effets de sens et dans les représentations qu'il est susceptible de provoquer, chez l'individu et parmi les membres de son univers familial. La " fermeture de l'horizon temporel " due à l'impossibilité d'anticiper l'avenir, pèse, de façon indissociable, sur les membres de l'univers familial, leurs relations internes et leurs représentations du rapport à la vie sociale et à la vie professionnelle 36.

En un mot, nous pourrions dire que ce que les études peuvent difficilement restituer dans toute sa réalité mais qu'elles laissent entrevoir, c'est, pour les individus inscrits dans un système familial et social et touchés par le chômage, non seulement une façon de vivre découlant des difficultés matérielles mais aussi une façon d'être inspirée par l'incertitude et l'angoisse qu'elle provoque et marquée par les obstacles à concevoir et à mettre en oeuvre les moyens d'une réalisation de soi et de celle de ses proches dans son univers privé et dans la société.

A l'issue de cette analyse des effets du chômage sur la famille, il convient enfin de souligner un constat convergent avec celui évoqué dans un récent rapport, lequel établissait les situations de précarité auxquelles se trouvaient particulièrement exposées les familles monoparentales 37: celles-ci subissent, en effet, plus fortement les effets du chômage. Parmi les ménages comptant au moins un chômeur, les familles monoparentales 38 ainsi que les familles nombreuses se trouvent être les plus défavorisées. Les femmes en charge d'enfants qui les représentent dans 90 % des cas sont les seules apporteurs de ressources tout en étant plus exposées que les hommes au chômage 39. 8,3% des chômeurs de longue durée en fin de droits Regime d'Assurance chômage sont à la tête de familles monoparentales. En outre, 57 % de ces familles vivent avec moins de 5.000 F. net par mois et plus de 91 % d'entre elles ont moins de 7.500 F. par mois pour ressources 40. Si, de façon générale, les situations financières des ménages comprenant des chômeurs sont plus dures que dans les autres ménages, " les conséquences du chômage sont plus difficiles à supporter pour les familles monoparentales " 41: " 43 % des familles monoparentales et près de deux sur trois de celles ayant un chômeur en son sein déclarent [dans le cadre des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages] que pour elles " c'est difficile " ou qu'elles doivent s'endetter " [37 % des couples avec enfants avec chômeur fournissent la même réponse] 42. Bien entendu, pour ces familles, ces difficultés se répercutent également sur leurs conditions d'habitation et d'équipements ménagers 43.

Propositions et recommandations

De façon générale, l'ampleur du phénomène des familles touchées par le chômage exige une attention particulière dans le cadre des politiques publiques à destination de la famille. C'est ainsi :

- qu'une réorganisation des modalités de l'aide sociale devrait être envisagée. Au système actuel d'aides " verticales ", souvent juxtaposées, d'une extrême complexité, qui peut donner le sentiment chez les bénéficiaires d'un morcellement et d'une inefficacité (même si les efforts de la puissance publique sont importants), il conviendrait de substituer un système globalisé d'actions coordonnées, respectant l'unité de la personne, sa trajectoire de vie, les spécificités de la configuration familiale dans laquelle elle se trouve et les expressions multiformes des difficultés auxquelles elle est confrontée (en terme financier, de logement, de santé, d'emploi, etc.), notamment lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale, particulièrement menacée.

Pour les familles exposées à des difficultés diverses en relation avec le chômage, le problème ne se pose pas exclusivement en terme de prestations financières. Les familles concernées devraient pouvoir bénéficier de mesures spécifiques de soutien pour faciliter le meilleur accomplissement possible des rôles familiaux notamment des rôles parentaux. Des dispositifs devraient être également envisagés en vue de favoriser la préservation de leur insertion dans le tissu social environnant 44.

La personne touchée par le chômage de même que les membres de sa famille devraient pouvoir bénéficier d'un suivi médical particulier .

- qu'au-delà des aspects sociaux de la politique proprement familiale, un bilan systématique concernant le principe et les formes de la prise en compte de la dimension familiale dans les politiques sociales en général devrait être dressé.

La connaissance des effets éventuels du chômage sur la famille devrait être améliorée et approfondie par l'adoption des mesures suivantes :

- renforcement de la problématique famille et notamment des enquêtes sur la complexité des ménages dans les enquêtes " Emploi " et " Conditions de vie " et de façon générale développement des études de l'Insee sur les différents aspects du thème famille. Une demande en ce sens devrait être formulée auprès du CNIS ; - réalisation de travaux d'études et de recherche sur les interrelations entre précarité, chômage vie professionnelle et vie familiale notamment dans une perspective longitudinale permettant de prendre en compte les trajectoires des familles, les histoires de vie des membres qui les composent, etc 45. De même, il serait utile d'effectuer de nouveaux travaux sur les difficultés dans lesquelles se trouvent les diverses institutions en charge des familles confrontées à des difficultés sociales et sur les possibilités de pratiques de soutien et d'accompagnement que ces institutions seraient susceptibles de développer auprès des familles concernées.

Notes

1. Voir, par exemple : Antoine PROST, " l'Evolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 ", Le mouvement social, 129, oct-déc.

2. Robert CASTEL, Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat, Fayard, Paris, 1995

3. Cf. le récent rapport de Béatrice MAJNONI d'INTIGNANO , Egalité entre femmes et hommes. Aspects économiques. Conseil d'analyse économique, La Documentation Française, 1999.

4. Outre un bilan des connaissances qui a été spécialement entrepris, les membres du groupe de travail appartenant à l'INSEE ont bien voulu réaliser des exploitations secondaires des enquêtes " Emploi " et " Conditions de vie des ménages ", la représentante de la MIRE-DREES a fourni une synthèse des premiers résultats d'un programme de recherche " Précarités, trajectoires et projets de vie ", les représentants de l'UNEDIC ont assuré la réalisation d'une enquête sur les chômeurs de longue durée en fin de droits intégrant des questions sur les thèmes traités par le Groupe de travail, les représentants de l'INED ont conçu un projet de recherche susceptible de fournir des informations sur les relations entre chômage, précarité et évolution des structures familiales dans une perspective diachronique.

5. Isabelle BILLIARD, Apport des travaux du programme MIRE/CNAF/DARES : " Précarités, trajectoires et projets de vie ", DREES/MIRE, mars 1998.

6. Claude GISSOT, Chômage et famille : évolution de 1982 à 1998.

7. Cité par Gilles NEZOSI, Chômage et famille. Synthèse des connaissances.

8. Ibid.

9. Olivier GALLAND et Monique MERON, " Les frontières de la jeunesse ", Données sociales 1996. La société Française, INSEE, Paris, 1996, pp. 324-327.

10. Il convient toutefois de noter que pour certains jeunes l'absence de perspectives sur le plan professionnel peut les conduire à investir, par défaut si l'on ose dire, dans une " carrière matrimoniale ".

11. Gilles NEZOSI, op. cit.

12. Ibid.

13. Claude GISSOT, op. cit.

14. Ibid.

15. Gilles NEZOSI, op. cit.

16.Emmanuelle CRENNER, Chômage et famille dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

17.Isabelle BILLIARD, op. cit.

18.Emmanuelle CRENNER, op. cit.

19.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

20.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

21.UNEDIC, Enquête sur les chômeurs de longue durée en fin de droits du régime d'assurance chômage.

22.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

23.UNEDIC, Enquête sur les chômeurs de longue durée en fin de droit du régime d'assurance chômage.

24.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

25.Sur ce problème de la disqualification parentale et de ses conséquences en terme de responsabilité de la société versus celle des parents, on pourra utilement consulter le n° d'Informations Sociales consacré à La responsabilité des familles (n° 73/74, 1999).

26.Emmanuelle CRENNER, op. cit.

27.Ibid., Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

28.Emmanuelle CRENNER, op. cit.

29.Cité par Gilles NEZOSI, voir également Isabelle BILLIARD, op. cit.

30.Nathalie BANCHET et Philippe CUNEO, op.cit.

31.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

32.Cité par Isabelle BILLIARD, op. cit.

33.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

34.Gilles NEZOSI, op. cit.

35.Cité par Isabelle BILLIARD, op. cit.

36.Ibid.

37.Claude THELOT et Michel VILLAC, Politiques familiales. Bilan et perspectives, Rapport à la Ministre de l'emploi et de la Solidarité et au Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, La documentation Française, Paris 1998.

38.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit.

39.Cité par Gilles NEZOSI, op. cit. Il s'agit des personnes indemnisées en allocations uniques dégressives (AUD).

40.Nathalie BANCHET et Philippe CUNEO, op. cit.

41.Emmanuelle CRENNER, op. cit.

42.Ibid.

43.Ibid.

44.Sur ce point, les mesures à prendre pourraient être inspirées par les propositions faites sur cet aspect dans le cadre du rapport de Christine LAZERGES et Jean-Pierre BALDUYCK, Réponse à la délinquance des mineurs, La documentation Française, Paris, 1998.

45.Le projet de recherche en annexe du présent rapport constitue un exemple de ce qu'il conviendrait d'entreprendre. Dans cette perspective, on ne peut que se réjouir du projet d'enquête méthodologique sur les ménages complexes, annoncée par la division " Conditions de vies des ménages " de l'Insee. Cette étude devrait assurer à l'avenir la prise en compte de la complexité de certaines situations de famille dans les enquêtes de cet organisme

Chômage et famille : évolution de 1982 à 1998

par Claude GISSOT

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

Le chômage est généralement comptabilisé de manière individuelle, de même que ses conséquences sont mesurées, le plus souvent, sur les individus pris isolément sans tenir compte de l'environnement familial. Entre 1982 et 1998, le nombre de chômeurs au sens du BIT 1 (Bureau International du Travail) a augmenté de 1,2 million² (représentant une augmentation de 66 % environ) et le taux de chômage est passé de 7,7 % à 11,8 %. Cette croissance du chômage des individus se traduit de manière semblable sur les ménages : en 1982, le nombre de ménages comprenant au moins un chômeur était de 1,7 millions, soit environ 10 % des ménages. Entre 1982 et 1998, il a augmenté de 1,1 millions environ, soit un taux de croissance de 64 % environ, alors que le nombre de ménages n'a augmenté dans le même temps que de 16 %. Le chômage touche, en 1998, environ 15 % des ménages.

Les ménages touchés par le chômage.

Le nombre de ménages comprenant un seul chômeur a augmenté de près d'un million et, celui des ménages comprenant deux chômeurs d'environ 110 000 (tableau 1). En particulier le nombre de personnes au chômage vivant seules a été multiplié par 2,7 entre 1982 et 1998 soit une augmentation de 325 000, alors que le nombre de ménages composés d'une seule personne n'a augmenté que d'environ 60 % sur la même période.

Tableau 1 : Nombre de ménages touchés par le chômage selon le nombre de chômeurs du ménage (en milliers)

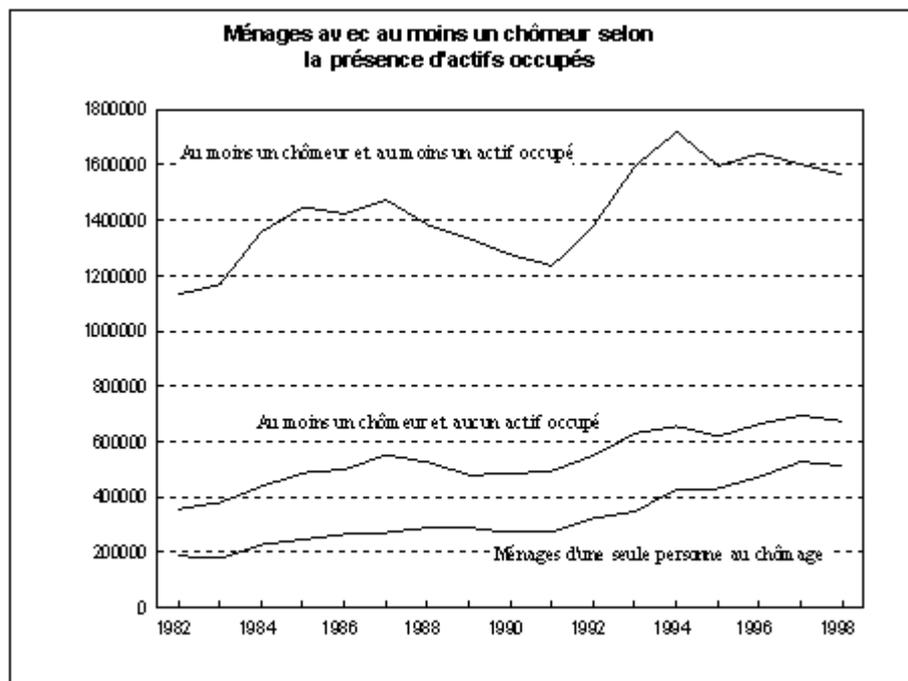
	1982	1998
Un seul chômeur dans un ménage comprenant une seule personne âgée de 15 à 64 ans	188	513
Un seul chômeur dans un ménage comprenant plusieurs personnes âgées de 15 à 64 ans	1332	1970
Deux chômeurs	144	241
Trois et plus	14	27
Ensemble	1678	2751

Source : enquêtes emploi.

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Le nombre de ménages de plusieurs personnes dont au moins un chômeur a augmenté d'environ 50 % entre 1982 et 1998. Parmi ces ménages, le nombre de ménages comprenant des chômeurs et aucun actif occupé a été multiplié par 2 (graphique 1). Le nombre de ménages où cohabitent actifs occupés et chômeurs a fortement augmenté (+ 432 000 soit environ 40 % d'augmentation). Ils représentent la part la plus importante des ménages concernés par le chômage. Mais celle-ci a baissé de 11 points entre 1982 et 1998 (tableau 2).

Graphique 1



Source : enquêtes Emploi

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Tableau 2 : Répartition des ménages selon la présence de chômeurs et d'actifs occupés

	1982	1998
Plusieurs personnes dont aucun chômeur et aucun actif occupé	7,3%	8,5%
Plusieurs personnes dont aucun chômeur et au moins un actif occupé	65,7%	54,4%
Plusieurs personnes dont au moins un chômeur et aucun actif occupé	2,2%	3,6%
Plusieurs personnes dont au moins un chômeur et au moins un actif occupé	7,0%	8,4%
Une seule personne active occupée	12,6%	16,0%
Une seule personne chômeur	1,2%	2,7%
Une seule personne inactive	4,0%	6,5%

Source : enquêtes Emploi

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Les ménages les plus touchés par la croissance du chômage sont les personnes seules et les couples sans enfant 3 (tableau 3). Cependant, pour toutes les catégories de ménages (personne seule, ménage de plusieurs personnes sans famille principale, famille monoparentale, couple

sans enfant ou couple avec enfant(s)), le nombre de ménages touchés par le chômage a augmenté plus que le nombre global de ménages de la catégorie.

Tableau 3 : Nombre de ménages selon le type de ménage (en milliers)

	1982	1998	Evolution entre 1982 et 1998
Ménages composés d'une seule personne	2527	4152	+ 64 %
dont au chômage	149	403	+ 170 %
Ménages composés de plusieurs personnes sans famille principale	883	850	- 3,7 %
dont comprenant au moins un chômeur	94	172	+ 83,0 %
Familles monoparentales	940	1314	+ 39,8 %
dont comprenant au moins un chômeur	175	290	+ 65,7 %
Couples sans enfants et la personne de référence a moins de 40 ans	1144	1624	+ 42,0 %
dont comprenant au moins un chômeur	159	307	+ 93,1 %
Couples sans enfants et la personne de référence a plus de 40 ans	2845	3623	+ 27,3 %
dont comprenant au moins un chômeur	168	355	+ 111,3 %
Couples avec enfants et la personne de référence a moins de 40 ans	5142	4793	- 6,8 %
dont comprenant au moins un chômeur	492	773	+ 57,1 %
Couples avec enfants et la personne de référence a plus de 40 ans	2706	2918	+ 7,8 %
dont comprenant au moins un chômeur	442	553	+ 25,1 %

Source : enquêtes Emploi

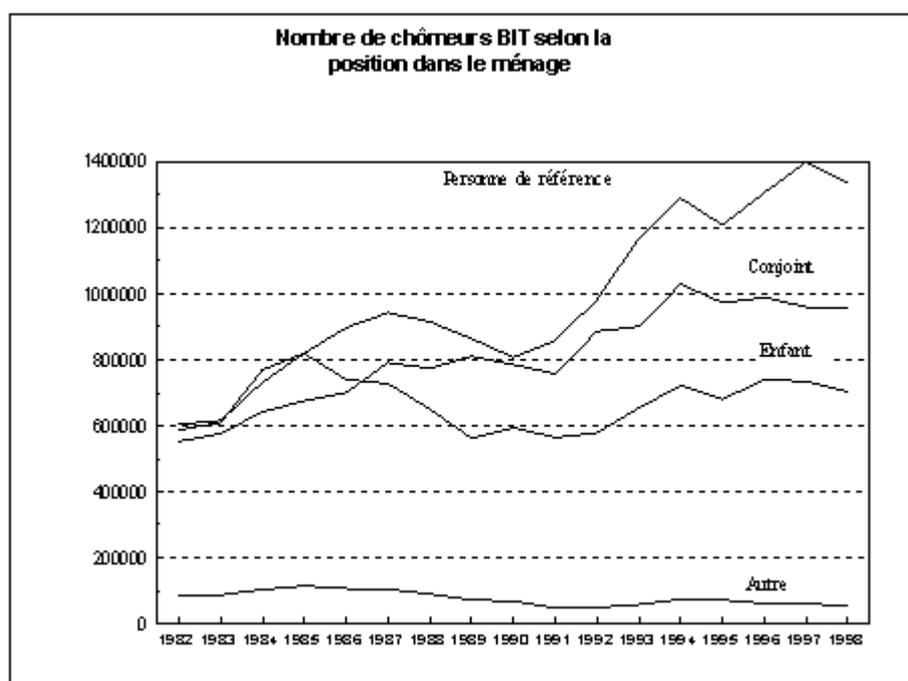
Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Note : ne sont considérés comme enfants que les enfants célibataires de moins de 25 ans

Chômage selon la position des chômeurs dans le ménage.

Le développement du chômage a davantage touché les principaux apporteurs de ressources des ménages que sont, généralement, la personne de référence ou son conjoint. Entre 1982 et 1998, le nombre de chômeurs personnes de référence a augmenté de 730 000, soit une augmentation de 120 %, le nombre de personnes de référence n'augmentant dans le même temps que de 16 % (graphique 2). La croissance est moindre pour les conjoints des personnes de référence : 403 000 (soit 73 % d'augmentation).

Graphique 2



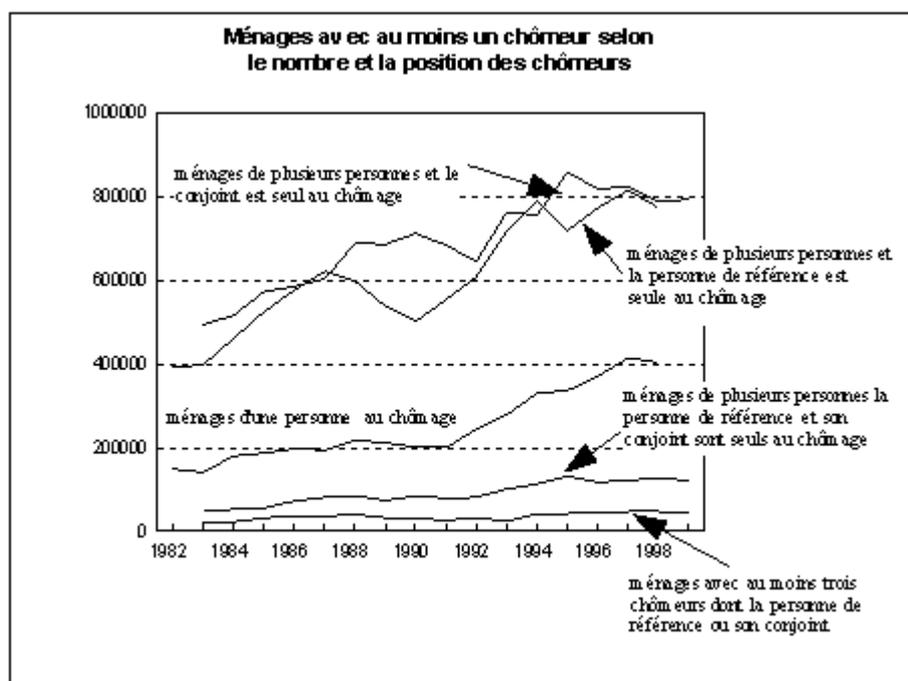
Source : enquêtes Emploi

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Note : pour ce graphique, il n'y a pas de limite d'âge pour les enfants.

Compte tenu de la baisse d'activité chez les plus jeunes, le taux de chômage des enfants (de la personne de référence ou de son conjoint) a augmenté de plus de 13 points passant de 21,9 % à 35,5 %. Cette augmentation correspond à une croissance du nombre d'enfants de la personne de référence ou du conjoint touchés par le chômage de 117 000. Le taux de chômage des personnes de référence n'augmente que de 5 points (de 4,8 % à 10,1 %) ; pour les conjoints, le taux s'élève de 4 points (de 9,2 % à 13,1 %).

Graphique 3



Source : enquêtes Emploi. Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Pour les ménages de plusieurs personnes comprenant la personne de référence 4 au chômage et éventuellement d'autres chômeurs, l'augmentation est de 470 000. Dans l'ensemble des ménages touchés par le chômage, la part de ces ménages s'accroît, entre 1982 et 1998, d'environ 7 points au détriment de la part des ménages où les chômeurs ne sont ni la personne de référence, ni son conjoint (en général un des enfants du ménage) (tableau 4). En effet, le nombre de ménage où le seul chômeur est une autre personne que la personne de référence ou son conjoint est resté stable (environ 350 000), la part qu'il représente dans l'ensemble des ménages au chômage baissant de 8 points.

Le nombre de ménages où le seul chômeur est, soit la personne de référence, soit son conjoint a augmenté respectivement de 300 000 et 241 000 (graphique 3).

Parmi les ménages de plusieurs personnes, le nombre de couples (avec éventuellement d'autres personnes) où la personne de référence et son conjoint sont seuls au chômage est passé de 47 000 à 122 000.

Tableau 4 : Structure des ménages avec au moins un chômeur au sens du BIT selon la position des chômeurs dans le ménage

	1982		1998	
	Effectifs en milliers	%	Effectifs en milliers	%
Ménages d'une personne				
1 chômeur, personne de référence dans un ménage d'une personne	149	8,9	403	14,6
Ménages de plusieurs personnes sans famille principale et familles monoparentales				
1 chômeur, personne de référence dans une famille monoparentale ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille principale	88	5,2	226	8,2
1 chômeur autre que la personne de référence dans une famille monoparentale ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille principale	150	8,9	177	6,4
2 chômeurs ou plus dans une famille monoparentale ou dans un ménage de plusieurs personnes sans famille principale	31	1,9	38	1,4
Couples				
1 chômeur, personne de référence dans une famille avec un couple	285	17,0	526	19,1
1 chômeur, conjoint de la personne de référence dans une famille avec un couple	494	29,5	793	28,8
1 chômeur, ni la personne de référence, ni son conjoint dans une famille avec un couple	354	21,1	358	13,0
2 chômeurs, la personne de référence et son conjoint dans une famille avec un couple	47	2,8	122	4,4
2 chômeurs, dans une famille avec un couple, un étant la personne de référence ou le conjoint et le second une autre personne	26	1,6	52	1,9
2 chômeurs, ni la personne de référence, ni son conjoint dans une famille avec un couple	41	2,4	31	1,2
3 chômeurs ou plus dans une famille avec un couple	12	0,7	24	0,9

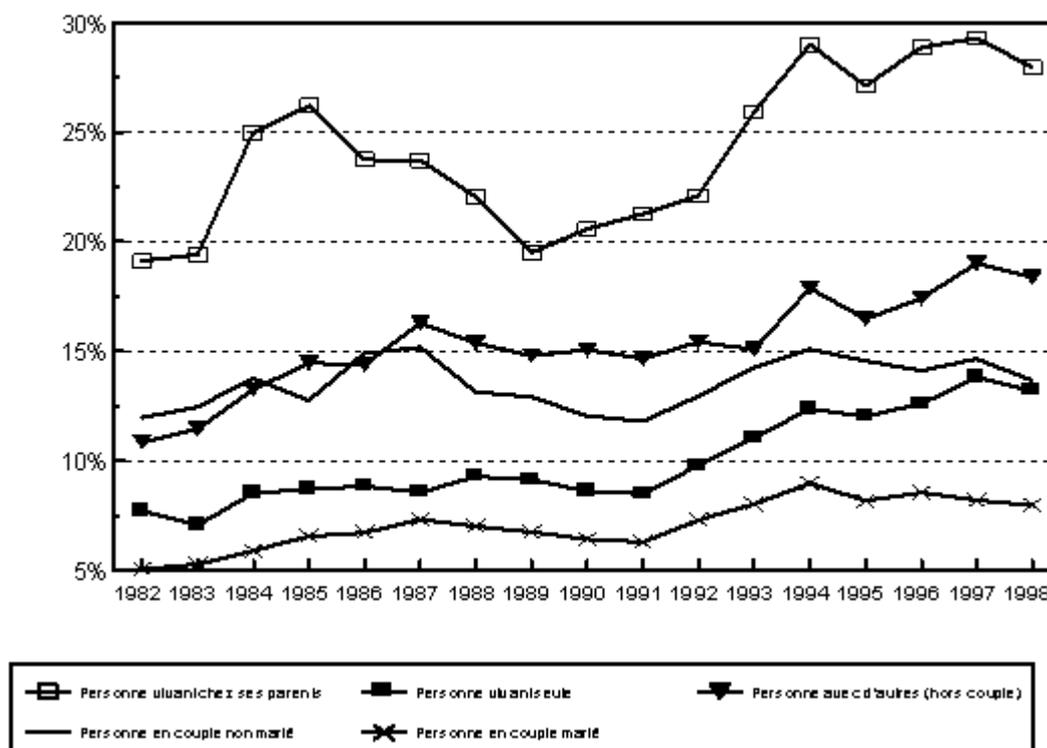
Source : enquêtes Emploi*

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

Du fait de la réduction de l'activité des jeunes et de la dégradation des conditions sur le marché du travail, le taux de chômage des " personnes vivant chez leurs parents " s'accroît de 9 points (de 19,1 % à 28,0 %) (graphique 4). En prenant comme indicateur non pas le taux de chômage mais la part de chômage, on constate que la proportion de personnes au chômage vivant chez leurs parents parmi l'ensemble des personnes vivant chez leurs parents passe de 8,8% à 9,5 %.

Graphique 4

Taux de chômage selon le mode de vie des personnes



Source: Enquêtes Emploi

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans Le nombre de personnes au chômage vivant en couples non mariés s'est fortement accru (+ 438 000, soit une multiplication par un peu plus de 5) (tableau 5). Cela traduit surtout la forte augmentation du nombre de couples non mariés (multiplication par 4), la part de la population vivant en couple non marié est ainsi passée de 3 % à 11,9 %. Les personnes au chômage vivant en couples mariés constituent toujours la part la plus importante du chômage, mais cette part a baissé de 5 points entre 1982 et 1998.

Tableau 5 : Taux de chômage et nombre de chômeurs selon leur mode de vie en 1982 et 1998

	1982		1998	
	Taux	Effectifs en milliers	Taux	Effectifs en milliers
Personne rattachée (*)	1,2%	3	3,1%	7
Personne vivant chez ses parents	19,1%	585	28,0%	678
Personne vivant seule	7,7%	149	13,2%	374
Personne vivant avec d'autres	10,8%	190	18,4%	274
Personne vivant en couple non marié	12,0%	104	13,7%	542
Personne vivant en couple marié	5,1%	796	8,0%	1174

Source : enquêtes Emploi

Champ : ensemble des ménages comprenant au moins un individu âgé de 15 à 64 ans

* : les personnes rattachées dans le ménage sont en général des jeunes étudiants ou actifs qui formellement ne vivent plus habituellement dans le ménage mais qui y reviennent régulièrement.

NOTES

1 Trois critères sont nécessaires pour être classé chômeur au sens du BIT : ne pas avoir travaillé pendant la semaine de référence, chercher de manière effective un travail, être disponible pour prendre un travail.(retour texte)

2 On considère dans ce texte non pas l'ensemble des ménages, mais ceux qui comprennent au moins un individu dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans. Cela exclut du champ environ 5 millions de ménages sur les 24 millions comptabilisés par l'enquête emploi en mars 1998, mais ces ménages ne contiennent pratiquement aucun chômeur.(retour texte)

3 Sont considérés comme enfant dans la typologie des ménages, les enfants célibataires de moins de 25 ans.(retour texte)

4 La personne de référence est définie par un certain nombre de règles qui privilégient l'activité et l'âge. Le plus souvent, il s'agit de l'homme actif le plus âgé ou, à défaut d'actif, du plus âgé pour les ménages comprenant un ou plusieurs couples. Pour les familles monoparentales, la personne de référence est, parmi les pères ou les mères actives, la plus âgée (s'il n'y a pas d'actifs, la plus âgée).(retour texte)

Famille et chômage

Chômage et famille dans les enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages

Par Emmanuelle Crenner

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

Globalement, sur l'ensemble des critères permettant d'analyser la situation financière des familles, c'est la présence de chômeurs dans les ménages qui implique le plus de difficultés. En effet, d'une manière générale, les situations financières des ménages comprenant des chômeurs sont plus dures. Cependant, les conséquences du chômage sont plus difficiles à supporter pour les familles monoparentales que pour les autres familles. En effet, celles-ci cumulent plus souvent le chômage et la présence d'un seul adulte susceptible d'amener un salaire. Les cas de chômage dans les familles comprenant un couple d'adultes, incluent souvent les situations où l'un des membres du couple travaille et l'autre est au chômage. Par conséquent, lorsque les couples avec enfants sont touchés par le chômage, ils rejoignent plutôt les familles monoparentales sans chômeur par leur niveau de difficultés. L'environnement direct du logement (bruit, pollution, taux d'équipements collectifs à proximité du logement) est assez faiblement lié aux revenus. Les familles subissant le chômage ne sont donc pas plus défavorisées que les autres en terme d'environnement. En revanche, la qualité du logement et de ses équipements dépendent fortement du niveau de vie du ménage. Les familles touchées par le chômage, que les parents cohabitent ou non, vivent donc, plus souvent que les autres ménages, dans un cadre peu confortable et avec un minimum d'équipements.

Les familles monoparentales sont plus souvent concernées par le chômage : près d'une sur quatre en fait partie dans les familles comprenant au moins un chômeur. Mais on retrouve aussi plus de famille nombreuse (les couples avec 3 enfants et plus) que les autres types de ménages parmi ces ménages concernés par le chômage : respectivement 21 et 14% (tableau 1).

Dans cette étude, nous essayerons d'analyser les conditions de vie des familles concernées par le chômage, par le biais de leurs difficultés financières et leur cadre de vie, en étudiant plus particulièrement les familles nombreuses et monoparentales, selon qu'elles comprennent ou non un chômeur en leur sein.

Difficultés financières des familles concernées par le chômage

L'opinion sur le niveau de vie des ménages semble assez proche de la distribution des niveaux de vie déclarés lors de l'enquête. Les ménages qui déclarent avoir le plus souvent des difficultés sont les familles monoparentales et plus particulièrement celles comprenant des chômeurs : 43% des familles monoparentales et près de deux sur trois de celles ayant un chômeur en son sein déclarent que pour eux "c'est difficile" ou qu'elles doivent s'endetter pour couvrir leurs dépenses. (tableau 2-a) On retrouve à peu près les mêmes proportions de ménages déclarant que leur revenu ne leur permet pas de couvrir leurs dépenses courantes. Ce sont aussi les ménages les plus représentés parmi ceux dont le niveau de vie est inférieur au premier quartile.

En revanche, les couples avec ou sans enfants sont beaucoup plus nombreux à déclarer qu'ils sont à l'aise ou que "ça va". Ces familles subissent avec moins de difficultés le chômage qui semble avoir une influence plus limitée sur leur situation financière générale. (tableau 2-a et b)

L'opinion du ménage sur son niveau de vie est un indicateur subjectif du niveau de vie. D'autres indicateurs plus concrets comme les difficultés à payer certaines factures ou d'autres dépenses courantes permettent de confirmer la précarité des situations des familles monoparentales. Une famille monoparentale sur quatre a du mal à régler les factures liées au logement, une sur cinq à acheter des vêtements neufs et une sur six à manger de la viande tous les deux jours, et cela pour des raisons financières. Les familles monoparentales dont un des membres est au chômage sont les plus défavorisées. Elles ont le plus souvent des difficultés à régler les factures d'électricité, de gaz ou de téléphone, partir en vacances, acheter des meubles et des vêtements.

Cependant, les familles monoparentales, et en premier lieu celles concernées par le chômage, sont moins fréquemment endettées que les couples avec enfants. Si près de 80% des couples avec enfants sont endettés, c'est le cas de 54% des familles monoparentales et 41% de celles touchées par le chômage. Mais cette proportion tombe encore à un quart des personnes seules. (tableau 4-a et b) En effet, c'est, le plus souvent, l'arrivée des enfants qui pousse à emprunter, plus particulièrement pour l'achat d'un bien immobilier ou d'un véhicule qui concernent plus souvent les couples et surtout les couples avec enfants. Mais la faiblesse de leur capacité financière empêche plus souvent les familles monoparentales comprenant un chômeur d'emprunter, faute de pouvoir rembourser.

D'ailleurs, la part des remboursements des emprunts et crédits sur le revenu global des ménages de grande taille est relativement élevée, puisque dans un cas sur deux elle représente plus du quart du revenu mensuel du ménage. En revanche, les familles monoparentales ont souvent des taux d'efforts assez faibles, par rapport aux autres familles. La part de leur revenu consacrée aux remboursements dépasse moins souvent le quart du revenu mensuel. Tout dépend, en fait, du revenu restant après déduction des versements des traites. Si le revenu alors disponible est trop faible, il ne suffit plus à couvrir les dépenses courantes. On accepte donc plus facilement de prévoir des taux d'effort élevés pour les ménages disposant de revenus relativement importants, comme lorsque deux adultes peuvent amener un revenu. De ce fait, les familles les plus pauvres -donc en premier lieu les familles concernées par le chômage, et parmi elles surtout celles dont le parent est seul- ont plus de difficultés à emprunter des grosses sommes. Les motifs d'emprunt des familles monoparentales sont, par conséquent surtout axés sur l'achat de biens d'équipements et très faiblement sur l'immobilier, à l'inverse des familles nombreuses, surtout lorsqu'aucun de leurs membres n'est au chômage.

Si elles empruntent moins souvent, les familles monoparentales épargnent aussi moins souvent : un peu plus d'une famille monoparentale sur cinq a réussi à mettre de l'argent de côté au cours des 12 derniers mois, contre environ le double des couples avec enfants.

Cadre de vie des familles concernées par le chômage

La présence de chômeurs dans le ménage semble être très peu corrélée à la localisation des ménages et leur environnement. C'est en fait le type d'habitat des familles qui détermine le cadre de vie. En effet, les couples avec enfants habitent plus souvent dans les petites unités urbaines. Ils sont par conséquent moins souvent gênés par les inconvénients de la vie en ville. En revanche, ils bénéficient moins souvent que les autres types de ménages des infrastructures que proposent en général les plus grandes agglomérations : les équipements comme les magasins, les lieux culturels ou d'échange (cinéma, café). Les familles monoparentales, quant à elles, sont plus souvent localisées dans les grandes agglomérations et à Paris et sont, par

conséquent, plus exposées aux nuisances comme le bruit (47%, contre 41% en moyenne) et la pollution (plus d'une sur quatre, contre un peu plus d'une sur cinq en moyenne).

En revanche, la qualité du logement lui-même semble plutôt être lié au niveau de vie, lui-même affecté par le chômage. De nombreux ménages déclarent des difficultés concernant leur logement. Pour 28% des ménages il est difficile à chauffer, pour près d'un ménage sur cinq il est trop petit ou trop bruyant et pour 13% trop humide. (tableau 6-a) Sur l'ensemble des ménages, les familles monoparentales sont largement représentées parmi les ménages confrontés à ce type de difficultés. Mais surtout, les couples avec enfants et les familles monoparentales avec chômeurs en leur sein déclarent plus souvent que la moyenne des ménages être confrontées à des conditions d'habitation désagréables. Que les parents vivent en couple ou non, la présence d'enfants, quelque soit leur nombre, s'accompagne plus souvent d'un manque de place.

Dans les familles où les parents vivent ensemble, la possession de biens durables, comme le congélateur, le lave-vaisselle, le micro-ordinateur ou même la voiture, est fortement liée aux enfants : les ménages les mieux équipés sont les couples avec enfants. C'est souvent la taille de la famille qui, en augmentant, rend la possession de ces biens sinon nécessaire au moins plus utile. En revanche, pour les familles monoparentales, la contrainte budgétaire que constitue l'achat de biens durables ne leur permet pas de s'équiper autant que les autres familles. C'est donc, pour ces familles, plus une question de moyen financier, malgré la présence d'enfants. D'ailleurs, la présence d'un chômeur parmi les couples avec enfants ramène leur taux d'équipement aux même niveaux que ceux des familles monoparentales sans chômeur.

LES FAMILLES DES CHÔMEURS

Les ménages dont le chef est chômeur correspondent plus souvent aux ménages composés d'un couple et d'au moins 3 enfants, ou des familles monoparentales.

Tableau 1

	<i>Personnes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles monoparentales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Aucun chômeur	92	89	80	85	79	70	77	81	86
Au moins un chômeur	8	11	20	15	21	27	23	20	14

Champ : ensemble des ménages
Source : enquête PCV janvier 98

OPINION SUR LE NIVEAU DE VIE

Tableau 2 - a

En %

Actuellement pour le ménage diriez-vous plutôt que financièrement	Person-nes seules	Couples sans enfant	Couples avec un enfant	Couples avec deux enfants	Couples avec 3 enfants et plus	Familles mono-parentales	Ménages avec enfants de plus de 25 ans	Ménages avec au moins un enfant qui travaille	Ens.
"C'est difficile" ou "vous devez vous endetter"	18	8	13	13	25	43	13	23	16
"C'est juste, il faut faire attention"	42	42	43	43	40	41	52	49	43
"Vous êtes à l'aise" ou "ça va"	39	50	44	44	36	16	35	28	41
Le revenu de votre ménage vous permet-il de couvrir toutes vos dépenses courantes ?									
OUI.....	17	9	16	16	23	42	9	21	16

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV mai 1998

Tableau 2 – b

En %

Actuellement pour le ménage diriez-vous plutôt que financièrement	Couples avec enfants sans chômeur	Couples avec enfants avec chômeur	Familles mono-parentales sans chômeur	Familles mono-parentales avec chômeur	Ens.
"C'est difficile" ou "vous devez vous endetter"	12	37	34	64	20
"C'est juste, il faut faire attention"	42	42	45	31	42
"Vous êtes à l'aise" ou "ça va"	46	21	22	4	38
Le revenu de votre ménage vous permet-il de couvrir toutes vos dépenses courantes ?					
OUI.....	86	63	66	39	78

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV mai 1998

NIVEAU DE VIE* SELON LE TYPE DE MENAGE

Tableau 3 - a

En %

NIVEAU DE VIE ANNUEL DU MENAGE	Personnes seules	Couples sans enfant	Couples avec un enfant	Couples avec deux enfants	Couples avec 3 enfants et plus	Familles mono-parentales	Ménages avec enfants de plus de 25 ans	Ménages avec au moins un enfant qui travaille	Ens.
1er quartile	55	16	9	7	8	43	16	7	27
2ème quartile	27	28	24	19	18	30	25	20	25
3ème quartile	12	30	29	33	33	18	30	29	24
4ème quartile	6	26	38	41	42	10	28	45	24
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* : Le niveau de vie du ménage correspond à son revenu par équivalent-adulte et résulte du rapport entre le revenu global du ménage et la somme des unités de consommation (uc). Les unités de consommation sont calculées avec l'échelle O.C.D.E. modifiée, qui affecte un coefficient de valeur de 1 à la personne de référence, celui de 0,5 à tous les autres adultes du ménage et celui de 0,3 aux enfants.

Champ : ensemble des ménages
Source : enquête PCV mai 1998

Tableau 3 - b

En %

NIVEAU DE VIE ANNUEL DU MENAGE	Couples avec enfants sans chômeur	Couples avec enfants avec chômeur	Familles mono-parentales sans chômeur	Familles mono-parentales avec chômeur	Ens.
1er quartile	5	22	34	64	14
2ème quartile	18	32	34	20	22
3ème quartile	33	28	20	12	29
4ème quartile	44	18	13	4	35

Champ : ménages avec enfants
Source : enquête PCV mai 1998

DIFFICULTES DE DEPENSES

Tableau 4 - a

En %

	<i>Personnes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles monoparentales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Les moyens financiers ne permettent pas de									
- payer les factures liées au logement	8	4	9	8	16	28	3	16	9
- payer le loyer	4	2	4	3	8	12	2	7	4
- payer les impôts	3	3	3	3	5	9	1	8	4
- partir en vacances une semaine une fois par an	38	23	26	26	36	52	39	41	32
- acheter un meuble	42	24	28	29	35	61	35	37	34
- acheter des vêtements neufs	13	6	6	4	9	16	8	11	9
- manger de la viande tous les deux jours	7	3	4	2	6	12	4	3	5
- recevoir des amis une fois par mois	14	6	7	6	10	23	11	13	12
- offrir un cadeau une fois par an	15	7	8	7	13	21	13	13	11
- posséder deux paires de chaussures par adulte	6	4	3	4	9	11	3	7	5

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV mai 1998

Tableau 4 - b En %

	<i>Couples avec enfants sans chômeur</i>	<i>Couples avec enfants avec chômeur</i>	<i>Familles monoparentales sans chômeur</i>	<i>Familles monoparentales avec chômeur</i>	<i>Ens.</i>
Les moyens financiers ne permettent pas de					
- payer les factures liées au logement	7	22	21	43	13
- partir en vacances une semaine une fois par an	23	53	42	73	32
- acheter un meuble	25	56	55	77	35
- acheter des vêtements neufs	4	13	13	25	7

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV mai 1998

ENDETTEMENT ET EPARGNE Tableau 5 - a

En %

	<i>Person-nes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono paren- -tales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Emprunts et crédits en cours	25	39	73	81	78	54	43	72	48
Remboursements / revenu *									
+ 1/4 (parmi les ménages endettés)	23	26	31	35	48	33	25	30	31
+1/4 (sur l'ensemble des ménages)	6	9	21	27	36	17	9	20	14
Motif de l'endettement									
Immobilier **	11	23	47	59	57	22	22	45	29
Voiture	33	36	39	41	36	28	38	41	37
Autres biens d'équipement	17	14	19	12	21	23	14	20	17
Epargne***	34	43	44	45	41	22	27	31	35

* : taux d'effort = part des remboursements de l'ensemble des emprunts ou crédits sur le revenu mensuel moyen du ménage)

** : achat ou travaux, aussi bien pour la résidence principale que pour une éventuelle résidence secondaire

*** : la question était la suivante : "en définitive, votre ménage a-t-il "mis de l'argent de côté", c'est-à-dire augmenté ses placements financiers par rapport à il y a un an ?".

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV mai 1998

Tableau 5 - b

En %

	<i>Couples avec enfants sans chômeur</i>	<i>Couples avec enfants avec chômeur</i>	<i>Familles monoparen-tales sans chômeur</i>	<i>Familles monoparen-tales avec chômeur</i>	<i>Ens.</i>
Emprunts et crédits en cours	80	64	59	41	74
Remboursements / revenu *					
+ 1/4 (parmi les ménages endettés)	36	36	37	19	36
+1/4 (sur l'ensemble des ménages)	28	22	22	7	25
Motif de l'endettement					
Immobilier **	57	37	29	7	49
Voiture	40	37	33	12	38
Autres biens d'équipement	16	20	19	34	17
Epargne***	47	26	26	13	40

* : taux d'effort = part des remboursements de l'ensemble des emprunts ou crédits sur le revenu mensuel moyen du ménage)

** : achat ou travaux, aussi bien pour la résidence principale que pour une éventuelle résidence secondaire

*** : la question était la suivante : "en définitive, votre ménage a-t-il "mis de l'argent de côté", c'est-à-dire augmenté ses placements financiers par rapport à il y a un an ?".

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV mai 1998

CRITIQUE DU LOGEMENT

Tableau 6 - a

En %

	<i>Personnes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono-paren-tales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Difficile à chauffer	31	27	26	24	26	33	30	27	28
Trop humide	15	11	12	14	14	17	17	13	13
Trop petit	16	12	25	28	33	25	9	17	19
Trop bruyant	22	17	20	17	17	25	16	18	19

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV mai 1998

Tableau 6 - b

En %

	<i>Couples avec enfants sans chômeur</i>	<i>Couples avec enfants avec chômeur</i>	<i>Familles monoparen-tales sans chômeur</i>	<i>Familles monoparen-tales avec chômeur</i>	<i>Ens.</i>
Difficile à chauffer	22	31	30	39	25
Trop humide	11	24	16	27	14
Trop petit	26	36	23	31	28
Trop bruyant	15	21	23	41	18

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV mai 1998

CADRE DE VIE

Tableau 7 - a

En %

Person-nes seules

	<i>Person-nes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono paren-tales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Génés par le bruit	39	40	46	40	41	47	37	42	41
Génés par la pollution	22	22	25	26	28	27	24	23	23
Equipements proches du logement									
Aucun cinéma	32	38	35	33	35	27	43	35	35
Aucun supermarché	15	16	12	12	16	8	16	11	14
Aucun magasin d'alimentation	19	27	29	26	25	16	31	29	24
Aucune boulangerie	17	26	24	25	25	13	32	27	23
Aucun café	15	19	17	21	24	16	27	22	18

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV janvier 1998

Tableau 7 - b En %

	<i>Couples avec enfants sans chômeur</i>	<i>Couples avec enfants avec chômeur</i>	<i>Familles monoparentales sans chômeur</i>	<i>Familles monoparentales avec chômeur</i>	<i>Ens.</i>
Gênés par le bruit	41	47	44	54	43
Gênés par la pollution	25	28	28	25	26
Equipements proches du logement					
Aucun cinéma	34	37	26	30	33
Aucun supermarché	13	13	9	6	12
Aucun magasin d'alimentation	27	25	16	15	25
Aucune boulangerie	24	25	24	11	23
Aucun café	19	22	13	8	18

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV janvier 1998

LOCALISATION DES DIFFERENTS TYPES DE MENAGES

Tableau 8 - a

En %

TYPE D'UNITE URBAINE	<i>Person-nes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono-paren-tales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Zone rurale	20	26	28	28	30	13	28	28	24
- 20 000 habitants	14	17	15	16	13	21	20	21	16
20 000 - 100 000 hab	14	13	12	13	11	15	12	11	13
+ 100 000 habitants	32	28	26	26	29	33	28	27	29
Agglomération parisienne	19	16	18	17	17	19	12	14	17
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV janvier 1998

Tableau 8 - b

En %

TYPE D'UNITE URBAINE	<i>Couples avec enfants sans chômeur</i>	<i>Couples avec enfants avec chômeur</i>	<i>Familles monoparentales sans chômeur</i>	<i>Familles monoparentales avec chômeur</i>	<i>Ens.</i>
Zone rurale	29	27	14	9	26
- 20 000 habitants	15	13	18	27	16
20 000 - 100 000 hab	12	15	16	12	13
+ 100 000 habitants	26	29	31	37	28
Agglomération parisienne	18	16	21	15	18
TOTAL	70	16	10	4	100

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV janvier 1998

POSSESSION DE BIENS D'EQUIPEMENT

Tableau 9 - a

En %

	<i>Person-nes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono-paren-tales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Ens.</i>
Congélateur	24	56	53	65	73	42	55	71	48
Sèche linge	9	20	38	50	51	29	24	36	25
Lave-vaisselle	16	40	49	59	56	29	34	45	36
Micro-ordinateur	9	13	32	37	40	24	16	23	19
Chaîne HI-Fi	42	56	85	86	82	68	54	82	61
Voiture	51	89	93	96	95	67	85	92	78
Plus d'une voiture	1	30	50	58	47	7	46	63	29

Champ : ensemble des ménages

Source : enquête PCV mai 1998

Tableau 9 - b

En %\

	<i>Couples avec enfants sans chômeur</i>	<i>Couples avec enfants avec chômeur</i>	<i>Familles monoparen-tales sans chômeur</i>	<i>Familles monoparen-tales avec chômeur</i>	<i>Ens.</i>
Congélateur	63	58	42	40	59
Sèche linge	47	38	32	21	43
Lave-vaisselle	58	38	37	11	50
Micro-ordinateur	37	28	28	14	34
Chaîne HI-Fi	86	76	74	55	82
Voiture	96	86	76	45	90
Plus d'une voiture	55	41	8	5	45

Champ : ménages avec enfants

Source : enquête PCV mai 1998

Les relations des chômeurs avec les membres de leur famille

out en bénéficiant de réseaux de parenté importants, les chômeurs ont des relations avec relativement moins de membres de leur famille que les actifs occupés. Ils rencontrent en moyenne une personne sur deux de leur réseau familial, contre un peu plus (55%) pour les actifs occupés. L'exclusion du marché du travail s'accompagne dans leur cas d'une tendance au retrait ou à l'isolement vis à vis de la famille mais aussi de leurs amis ou de leurs voisins.

Par ailleurs, la faiblesse des revenus des ménages concernés par le chômage les empêche de rendre un certain nombre de services à leur famille, surtout celles nécessitant une dépense. Cependant, ils font plus souvent le ménage, la lessive ou la cuisine pour un membre de leur parenté et sont aussi, tout de même, aussi nombreux que les actifs occupés à prêter de l'argent ou faire des courses.

L'importance du réseau familial global (parents, enfants, frères et sœurs, cousins, oncles et tantes, grands-parents...), c'est-à-dire le nombre de personnes dont il se compose, ne suffit pas à protéger les individus de l'isolement. Encore faut-il que des relations existent entre la personne et son réseau de parenté. Le réseau actif (soit les personnes que l'on rencontre au moins de temps en temps) est un indicateur de l'isolement social d'une personne par rapport à l'ensemble des individus. Il quantifie un certain potentiel d'aide ou de soutien dont la personne peut bénéficier. En outre, la part du réseau actif par rapport au réseau global permet de mesurer l'isolement par rapport à sa propre famille et donc à quel point les personnes sollicitent par des rencontres ce potentiel de sociabilité et d'entraide.

L'inactivité et le chômage stimulent moins les relations de parenté que l'exercice d'une activité professionnelle.

La situation professionnelle influence peu la taille du réseau de parenté. En revanche, l'exercice ou non d'une activité professionnelle modifie dans l'ensemble les comportements sociaux à l'égard de la famille.

Les chômeurs activent moins souvent leur réseau de parenté existant, qui est pourtant souvent important puisque les jeunes sont plutôt nombreux parmi les chômeurs. (graphique 1 a et b) L'exclusion du marché du travail s'accompagne dans leur cas d'une tendance au retrait ou à l'isolement vis à vis de la famille. Leur situation professionnelle les place déjà dans une certaine forme de précarité qui rend le soutien familial plus souvent nécessaire voire crucial que pour les actifs occupés. Les chômeurs sont par ailleurs parmi les personnes ayant assez peu souvent de rencontres avec des amis ou des voisins : moins que les inactifs et à peine plus souvent que les actifs occupés. On peut penser qu'ils font partie des catégories dont le besoin de solidarité familiale est le plus grand, en tant que protection contre une plus grande forme de précarité ou d'exclusion. Or la faiblesse des contacts qu'ils entretiennent avec leur entourage les fragilise d'autant plus. Ce comportement des personnes au chômage les rapproche de la situation des inactifs. Il est malgré tout difficile de savoir si le chômage est la cause directe de ce plus grand isolement. Quoi qu'il en soit, avoir déjà exercé une profession ne semble pas leur permettre de maintenir une vie sociale identique à celle qu'ils avaient en étant actifs, ce qui laisserait à penser que le chômage créerait bien en lui-même un isolement. On peut se demander aussi si le relatif isolement des chômeurs n'est pas le résultat d'autres handicaps sociaux eux-mêmes à la base de leurs difficultés à trouver un emploi. Ainsi, rien n'indique dans l'enquête que les personnes actuellement au chômage n'étaient pas déjà, lorsqu'ils travaillaient, plus isolés de leur famille que les autres actifs occupés.

De manière surprenante, L'isolement de la famille qui accompagne l'exclusion du marché du travail concerne aussi les femmes au foyer qui, tout en ayant un réseau existant en moyenne de même taille que les actifs occupés en rencontrent moins souvent ses membres et en sont donc relativement plus isolées. Leur cercle de sociabilité est par conséquent plus restreint au ménage ou aux voisins et plus souvent localisé à proximité du logement.

Enfin, les personnes exerçant effectivement une activité professionnelle, toutes choses égales par ailleurs, sollicitent ou profitent le plus souvent du potentiel de sociabilité que représente la famille, au détriment peut-être des amis et surtout des voisins qu'ils rencontrent moins souvent que les inactifs et les chômeurs.

Les chômeurs, appartiennent majoritairement aux ménages les plus modestes et de ce fait ont plus de difficultés à aider leur famille. Sept chômeurs sur dix ont effectué une aide pour un membre de leur famille, contre environ huit actifs occupés ou femmes au foyer sur dix. (tableau 1) Ils font tout de même plus souvent le ménage, la lessive ou la cuisine pour un membre de leur parenté. (graphique 2) De façon surprenante, ils sont aussi nombreux que les actifs occupés à prêter de l'argent ou faire des courses. Les chômeurs font souvent partie de réseaux familiaux les plus dans le besoin. Ils sont donc plus susceptibles de prêter de l'argent aux membres de leur parenté. De plus, l'enquête n'indique pas les volumes d'argent prêté. On imagine assez bien que ceux-ci sont plus élevés pour les actifs occupés que pour les chômeurs. Il serait intéressant par ailleurs, d'étudier les aides reçues par les chômeurs des membres de leur famille, mais l'enquête ici utilisée ne le permet pas.

Note :

La famille comprend, dans l'ensemble de l'étude, le père et la mère, les enfants, les frères et sœurs, demi-frères et sœurs, grands-parents, neveux et nièces, cousins germains, oncles et tantes. Peuvent s'y ajouter des personnes de la famille plus éloignée que la personne enquêtée a déclaré voir régulièrement toute en n'étant pas comprises dans cette liste. Les relations étant régulières, elles ont été prises en compte.

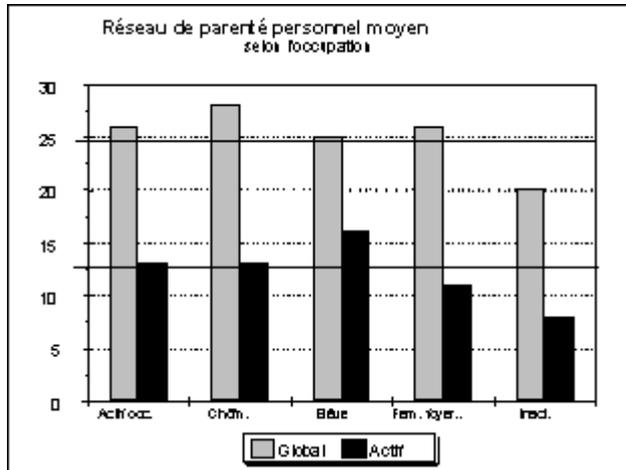
Le réseau global correspond à l'ensemble des personnes en vie dans la famille selon cette définition.

Le réseau actif est l'ensemble des personnes que l'on a rencontré au moins de temps en temps au cours des 12 derniers mois (une rencontre est une visite ou une activité commune).

La sollicitation du réseau est la part du réseau actif sur le réseau actif.

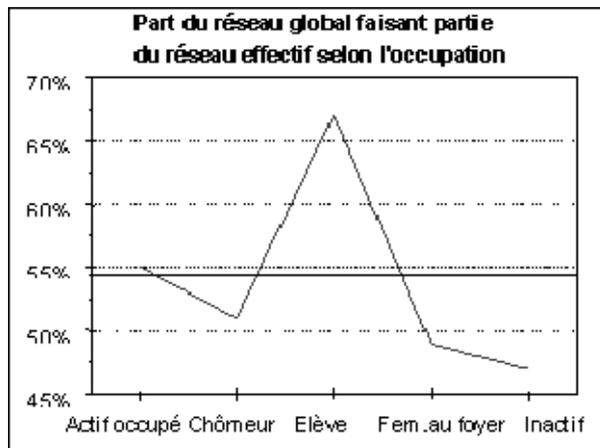
RENCONTRES AVEC LES MEMBRES DE LA PARENTE Graphique 1

a - Taille du réseau (nombre de personnes vivantes)



b - Sollicitation du réseau

(part du réseau actif / le réseau global, voir note)



Population : individus de 15 ans et plus

Source : enquête "Réseaux de parenté et entraide", 1997

ENTRAIDE FAMILIALE

Tableau 1 : répartition des aides aux membres de la parenté selon le niveau de vie et la situation par rapport à l'emploi

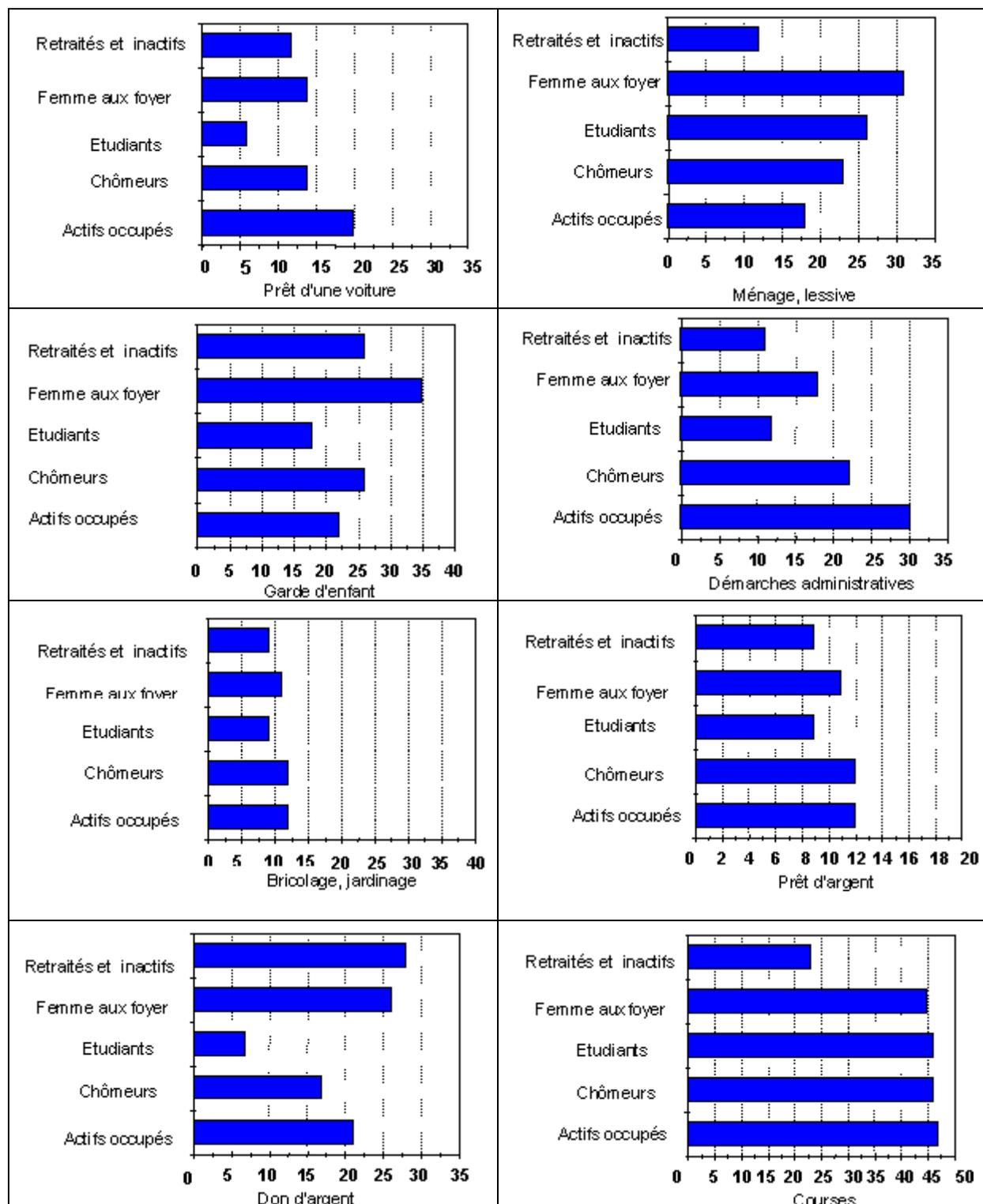
En %

	Au moins une fois	Plus de 5 types de services rendus
Niveau de vie du ménage		
1er quartile	63	9
2ème quartile	72	9
3ème quartile	76	11
4ème quartile	80	15
Occupation actuelle		
Actifs occupés	81	12
Chômeurs	70	11
Elèves, étudiants	64	10
Femme aux foyer	77	13
Retraités et autres inactifs	62	7
Ensemble	73	11

Population : individus de 15 ans et plus.

Source : "Réseaux de parenté et entraide", enquête PCV, octobre 1997

Graphique 2 : Types d'aides apportées à la famille selon la situation par rapport à l'emploi



Population : individus de 15 ans et plus

Source : "Réseaux de parenté et entraide", enquête PCV, octobre 1997

ANNEXE

Quelques effectifs

Effectifs des ménages non pondérés de l'échantillon

	<i>Personnes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono-parentales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Total</i>
Enquête de janvier 1998	1562	1671	602	733	387	291	253	240	5739
Enquête de mai 1998	1467	1494	586	680	359	311	217	265	5379

Effectifs pondérés

	<i>Personnes seules</i>	<i>Couples sans enfant</i>	<i>Couples avec un enfant</i>	<i>Couples avec deux enfants</i>	<i>Couples avec 3 enfants et plus</i>	<i>Familles mono-parentales</i>	<i>Ménages avec enfants de plus de 25 ans</i>	<i>Ménages avec au moins un enfant qui travaille</i>	<i>Total</i>
Enquête de janvier 1998	7 115 961	6 516 777	2 479 619	2 821 505	1 426 916	1 145 296	999 022	897 335	23 440 000
Enquête de mai 1998	7 223 848	6 462 637	2 458 119	2 774 692	1 410 328	1 298 460	967 670	1 030 955	23 630 000

Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages

Famille et chômage

Enquête méthodologique de l'INSEE sur les ménages complexes

Par Emmanuelle Crenner

INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

Dans le cadre des enquêtes méthodologiques réalisées régulièrement par la Division conditions de vie des ménages, une enquête sur les ménages complexes va être réalisée au cours du troisième trimestre de l'année 1999. Le principe de ces enquêtes est de ne porter que sur un échantillon relativement restreint de ménages, mais dépassant tout de même les échantillons des tests d'enquêtes. Elles n'ont pas pour objet, en général, d'aboutir à de véritables études statistiques, mais plutôt de tenter de vérifier ou d'évaluer certains outils méthodologiques, nouveaux ou courants dans les enquêtes auprès des ménages. Cette enquête a pour but d'étudier les problèmes posés par l'unité statistique " ménage " au sens de l'Insee dans l'analyse tant des liens entre les personnes que des ressources, des dépenses et de l'usage des biens d'équipement.

En particulier, nous chercherons à analyser et recenser les situations des ménages ne rentrant pas dans les typologies de ménages habituellement utilisées par l'Insee et de voir l'influence de leur composition sur leurs conditions de vie tant matérielles que budgétaires. En effet, la composition du ménage, lorsqu'il est un peu complexe, est souvent mal connue. Elle n'est souvent appréhendée dans le tableau de composition du ménage que par le biais de la personne de référence. De même, les liens entre personnes n'habitant pas dans le même logement sont largement ignorés, alors qu'ils peuvent remettre en cause la situation apparente du ménage (par exemple, enfants ou conjoint habitant un autre logement) et avoir des conséquences financières importantes.

On tentera, entre autres, dans cette enquête d'affiner cette variable et les informations concernant l'histoire et la composition du ménage. En précisant ces questions, l'enquête méthodologique tentera donc de définir de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des situations plus complexes. Enfin, on cherchera à analyser les conséquences budgétaires tant sur le plan des ressources individualisées que de la répartition des dépenses et de l'utilisation des biens d'équipements.

Dans le cadre de cette démarche, il nous est apparu intéressant de recueillir les remarques de quelques enquêteurs sur cette question. C'est sur le terrain, en rencontrant les ménages lors des enquêtes habituelles de l'Insee que la limite des instruments de mesure peut apparaître le plus clairement. En effet, le manque d'exhaustivité des questionnements pose des problèmes non seulement lors de l'exploitation des résultats des enquêtes, mais aussi au moment de la collecte. Des bilans de tests et d'enquêtes ont déjà montré que de plus en plus de ménages avaient du mal à se reconnaître dans les interrogations habituelles.

Un test du questionnaire est prévu au courant du mois de juin 1999 avant la collecte de l'enquête, prévue au cours du troisième trimestre de l'année 1999. Un échantillon d'environ 2500 logements devrait être alors interrogé afin que la taille de l'échantillon soit suffisant pour permettre des analyses statistiques fiables et des évaluations de ces ménages complexes. Un budget de 550 000 francs de coûts externes est nécessaire pour mener à bien cette opération. L'Insee dispose d'ores et déjà de 450 000 francs affectés à cette opération.

La collaboration de l'Insee au rapport sur "Famille et chômage" au cours de ces derniers mois nous pousse naturellement à solliciter l'attention et la collaboration du Haut Conseil de la Population et de la Famille sur ce projet d'enquête. En effet, cette étude permettra d'améliorer la connaissance sur les familles des membres des ménages lors des enquêtes futures de l'Insee et d'affiner les informations sur la complexité de certaines situations familiales.

Famille et chômage

Enquête sur les chômeurs de longue durée en fin de droit du régime d'assurance chômage : premiers résultats

par Nathalie BANCHET

UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie)

L'enquête cible les chômeurs indemnisés de longue durée de moins de 50 ans qui arrivent en fin de droits du Régime d'Assurance Chômage et qui, étant donné leur âge, ne peuvent bénéficier d'un régime de préretraite. Plus précisément, on s'intéresse aux allocataires issus de la filière 6 : ce sont des individus qui ont moins de 50 ans quand ils tombent au chômage et qui ont une référence de travail d'au moins 1 an et 2 mois dans les 24 derniers mois. Ces allocataires ont alors accès à la filière 6 qui leur permet d'être indemnisés en AUD pendant 2,5 ans (30 mois). C'est la filière d'indemnisation la plus longue du Régime d'Assurance Chômage pour les moins de 50 ans. Les objectifs de l'enquête sont d'une part, de comprendre pourquoi ces individus ne se sont pas reclassés pendant la période de chômage indemnisé et d'autre part d'apprécier ce qu'ils deviennent, à moyen terme (8 à 12 mois après la fin de droits), une fois qu'ils ne sont plus couverts par le Régime d'Assurance Chômage. Il est important de replacer les individus dans leur contexte familial et plus précisément de définir la position qu'ils occupent au sein de la famille. On peut supposer qu'une longue période de chômage, qui se solde par une fin de droits à l'indemnisation, ne sera pas vécue de la même façon, ne s'expliquera sans doute pas de la même façon et ne posera pas les mêmes problèmes selon la composition de la famille : une personne seule, un conjoint avec du travail ou lui-même au chômage, une famille monoparentale, un couple sans enfant... Des informations sur le contexte familial et son évolution ainsi que sur les conditions de vie sont donc nécessaires.

Ces individus ont une expérience professionnelle. Ils ont prouvé leurs capacités de travail et d'insertion; ce sont des individus qui n'étaient pas, a priori, avant d'entrer dans le Régime d'Assurance Chômage, totalement éloignés ou exclus du marché du travail. Pourquoi ces individus n'ont pas retrouvé du travail ? Est-ce qu'il se dégage un profil particulier ? Ce profil met-il en évidence les handicaps traditionnels qui freinent la réinsertion professionnelle que sont l'âge, le manque de diplôme, l'absence de qualification, une expérience professionnelle précaire....

Quelles démarches le demandeur d'emploi a-t-il effectuées pour retrouver un travail ? A quelles institutions fait-il appel ? L'intensité de sa recherche a-t-elle toujours été identique. Est-ce qu'il se décourage lorsque le chômage s'inscrit dans la durée. La dégressivité de son indemnisation a-t-elle pour effet de rendre plus difficile sa recherche d'emploi, a-t-elle influé sur les exigences relatives à l'emploi recherché ? Le chômage indemnisé a-t-il constitué un éloignement complet du marché du travail ou est-ce que des périodes d'activité réduite ou de formation ont permis de ne pas trop s'en couper ?

Que deviennent les chômeurs de longue durée en fin de droits à l'indemnisation ? 8 à 12 mois après la fin de l'indemnisation par le RAC, quelles sont leurs ressources ? Ont-ils retrouvé du travail ? Sont-ils couverts par le régime de solidarité ou sont-ils RMistes ? Cette nouvelle étape se traduit-elle par un pas supplémentaire vers l'exclusion professionnelle, financière et sociale ?

S'ils ont retrouvé un emploi, est-il stable ou précaire ? Comment ont-ils trouvé cet emploi, par la famille ou par une institution spécialisée ? Est-ce un emploi qui les satisfait ?

S'ils n'ont pas trouvé de travail, en sont-ils toujours à la recherche, quelles sont leurs démarches, sont-ils limités financièrement dans leurs démarches. Quelles sont leurs exigences vis à vis de l'emploi recherché ?

L'enquête permet de dresser un tableau de la composition du foyer actuelle et antérieure à la perte d'emploi. Ceci, afin de définir pour les deux périodes, la place occupée par l'individu au sein du ménage, le lien avec chaque membre du foyer et les occupations de chacun. Comment ces différentes composantes ont-elles évolué dans le temps ? Quelles sont les ressources du ménage et quel est le niveau des difficultés financières du ménage ? Cette situation de chômage prolongée se manifeste-t-elle sur la santé ?

Méthodologie d'enquête

Mailing

L'UNEDIC a procédé à un mailing d'information (accompagné d'un coupon préaffranchi de refus d'être contacté) envoyé à 16 458 personnes réparties dans 9 régions : Centre, Alsace, Franche Comté, Rhône Alpes, Picardie, Nord / Pas de Calais, PACA, Champagne / Ardennes, Ile de France. Parmi les 16 458, 5 349 personnes ont refusé d'être contactées par un enquêteur SOFRES (envoi d'un coupon refus à la suite du mailing).

Enquête "classique" et enquête "complexe"

Un des objectifs sous-jacents de l'étude était d'interroger des personnes en situation précaire donc à priori difficiles à joindre (dont les coordonnées issues des bases de l'UNEDIC pouvaient ne plus être valides). Pour ce faire, chaque adresse du fichier a été validée par la procédure de recherche d'annuaire inversée. A l'issue de cette recherche, tous les numéros de téléphone non validés (c'est-à-dire ne correspondant pas au nom et à l'adresse indiqués dans le fichier) ou non présents dans le fichier ont fait l'objet d'un deuxième travail. A partir du nom et du prénom, une recherche, au niveau du département, d'un numéro de téléphone pouvant correspondre à ces personnes a été effectuée.

Ces recherches ont permis de répartir les adresses entre enquête classique et enquête complexe.

S'il y avait correspondance de n° de téléphone et de nom ou de n° de téléphone et d'adresse entre les informations du fichier UNEDIC et l'annuaire, l'adresse était exploitée dans le cadre de l'enquête classique.

Dans les autres cas, l'adresse était exploitée dans le cadre de l'enquête complexe.

La méthodologie d'approche

La méthodologie d'approche de l'interviewé était donc différente selon que l'adresse appartenait à l'enquête classique (6 627 adresses disponibles) ou complexe (4 471 adresses disponibles). Pour les premières, l'enquêteur prenait rendez-vous par téléphone, pour réaliser l'interview en face à face au domicile de la personne. Pour les secondes, après un contact téléphonique inabouti, l'enquêteur se déplaçait à l'adresse indiquée dans son fichier. Pour ces dernières seulement, l'enquêteur remplissait une fiche de remontée d'informations dans laquelle il décrivait sa démarche et

recueillait - si possible - deux informations concernant la personne recherchée :

- Habite-t-elle toujours à l'adresse indiquée ?

- A-t-elle travaillé la semaine dernière ?

Les objectifs quantitatifs étaient fixés à :

- 900 interviews réalisées dans le cadre de l'enquête classique,

- 200 recherches réalisées dans le cadre de l'enquête complexe avec l'hypothèse de voir 50% des recherches aboutir à une interview complète.

Fiche Technique

Mode de recueil : Interviews en face à face

Echantillon : Personnes ayant perçu l'AUD pendant 912 jours révolus entre janvier et avril 1998

Date de terrain : du 22 janvier au 20 février 1999

Redressement : Sur quotas sexe, âge de l'interviewé, province /Ile de France et typologie des communes

Nombre d'interviews réalisées : 1 005 dont 131 issues de l'enquête complexe.

Nombre de fiches de remontées d'informations : 247 dont 131 accompagnées d'un questionnaire complet.

La population de la filière 6 : parcours d'indemnisation et caractéristique

Rappel Réglementaire

Les salariés dont le contrat de travail a pris fin ont droit à l'allocation unique dégressive, s'ils remplissent des conditions d'activité dénommées périodes d'affiliation, ainsi que des conditions d'âge, d'aptitude physique, de chômage, de recherche d'emploi, d'inscription comme demandeurs d'emploi 1. Les périodes d'affiliation correspondent à des périodes

d'emploi accomplies dans une ou plusieurs entreprises entrant dans le champ d'application du régime d'assurance chômage 2.

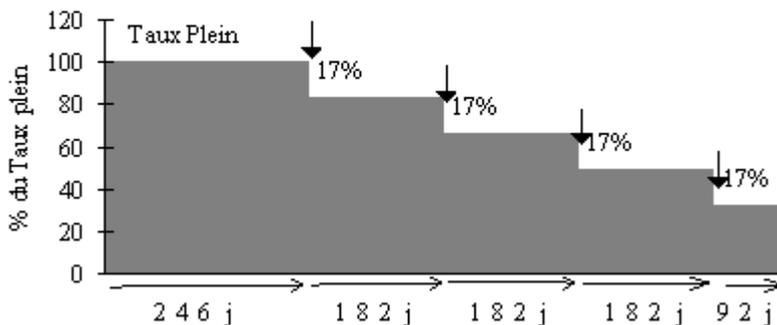
La population étudiée a pour référence 426 jours d'affiliation ou 2366 heures de travail au cours des 24 mois qui précèdent la fin de contrat de travail (terme du préavis).

La durée d'indemnisation pour cette référence d'affiliation est au maximum de 912 jours pour les salariés privés d'emploi âgés de moins de 50 ans. C'est la filière d'indemnisation la plus longue du Régime d'Assurance Chômage pour les individus âgés de moins de 50 ans.

L'allocation est servie à taux plein pendant les 9 premiers mois, puis son montant diminue de 17% par tranche de 182 jours d'indemnisation 3.

Règle de dégressivité de l'indemnisation de la filière 6

Règle de dégressivité de l'indemnisation de la filière 6



Comparaison des caractéristiques de la population globale prise en charge en filière 6 du RAC et les sorties pour fin de droits d'indemnisation de cette filière (population enquêtée).

La population sélectionnée est sortie pour fin de droits du Régime d'Assurance Chômage durant les 4 premiers mois de l'année 1998, après avoir été indemnisée pendant une durée de 30 mois. Ainsi théoriquement, les individus ont été pris en charge par le RAC au cours du deuxième semestre 1995. Cependant, le parcours de l'individu en indemnisation est ponctué d'interruptions qui recouvrent des motifs divers tels que des périodes d'activité réduite, des exclusions temporaires DDTE...Ainsi, la durée d'indemnisation limitée à 30 mois peut couvrir une période plus longue.

54,5% des individus ont été pris en charge au cours du deuxième semestre 1995, et plus généralement, 84,5% au cours de l'année 1995. Le reste des individus est entré en indemnisation avant 1995. On peut donc considérer que la population de référence est constituée par les individus pris en charge par le Régime d'Assurance Chômage en filière 6 4.

au cours de l'année 1995.

En 1995, les individus admis en filière 6 représentaient plus de 50% de la population prise en charge par le Régime d'Assurance Chômage toute filière confondue, soit environ 850 000

personnes. Encore actuellement, les entrées en filière longue représentent une large part des entrées du Régime d'Assurance Chômage.

Quelques éléments statistiques de comparaison des prises en charge en filière 6 5 au cours de l'année 1995 et de la population enquêtée sortie pour fin de droits de la filière 6.

Sexe	Les entrées en F6 en 1995	La population enquêtée
Homme	54,9%	43,6%
Femme	45,1 %	56,4 %

C'est en majorité des hommes, à 55%, qui entrent en filière 6 en 1995. Les femmes se reclassent plus difficilement que les hommes et la population des sorties pour fin de droits de la filière 6 est féminine à 56,4%. D'une façon générale, la population de chômeur indemnisé ou non est majoritairement féminine. Mais on retrouve, en particulier, cette prépondérance des femmes chez les chômeurs de plus d'un an, indemnisés ou non, puisque cette population est composée à 54,6% de femmes 5.

Comparaison de la répartition par tranche d'âge

Âge	Âge à l'entrée des individus pris en charge en F6 en 1995 (1)	Âge de la population enquêtée 8 à 12 mois après la sortie pour fin de droits (2)	Âge à l'entrée en F6 de la population enquêtée (1)
Moins de 25 ans	22,3%	1,8%	13,9%
25 à 29 ans	24,6%	15,1%	18,2%
30 à 34 ans	17,4%	19,0%	18,4%
35 à 39 ans	13,5%	18,3%	17,4%
40 à 44 ans	11,8%	17,2%	17,6%
45 à 49 ans	9,7%	17,7%	13,9%
50 ans et plus	0,7%	10,9%	0,5%

(1) Il s'agit de l'âge à l'entrée en indemnisation

(2) Il s'agit de l'âge lorsque la personne est interrogée c'est-à-dire 8 à 12 mois après sa sortie pour fin de droits

Il y a un effet d'âge entre les entrées en indemnisation en filière 6 en 1995 et la population sortie pour fin de droits de la filière 6 interrogée en début d'année 1999. 3,5 ans à 4 ans se sont écoulés depuis leur entrée en indemnisation en 1995. En calculant l'âge à l'entrée en indemnisation de la population enquêtée, on observe que le poids des plus de 35 ans de cette population est plus important que celui de la population globale des entrées en filière 6 en 1995. En revanche, les moins de 30 ans sont moins représentés.

En filière longue, les chômeurs jeunes se reclassent mieux que les chômeurs plus âgés. Les problèmes se creusent pour les individus qui tombent au chômage après 35 ans.

Les plus de 50 ans sont moins représentés du fait des conditions d'âge liées à la prise en charge dans cette filière d'indemnisation.

Comparaison de la répartition par niveau de qualification

Qualification	Les entrées en F6 en 1995	La population enquêtée
Cadre	4,2%	8,8%
Profession intermédiaire	9,3%	12,4%
Employé	41,4%	47%
Ouvrier qualifié	22,2%	18,2%
Ouvrier non qualifié	22,8%	13,0%
autres	-	0,5%
Non précisé	-	0,1%

Il y a un effet âge qui joue sur la répartition par qualification des individus. De façon générale, la qualification augmente avec l'âge et l'expérience professionnelle. A un âge donné, la qualification est un atout pour le reclassement. Ainsi, les jeunes qualifiés se reclassent plus rapidement et peu d'entre-eux arrivent en fin de droits des filières longues.

Ce sont les individus les plus âgés qui ont le plus de difficultés à se reclasser et le niveau de qualification n'est pas, alors, une condition suffisante au reclassement devant le handicap de l'âge. Ainsi à 52% les cadres ont plus de 45 ans et à 70% plus de 40 ans.

Répartition par niveau de diplôme

Niveau de Diplôme	La Population enquêtée
Aucun diplôme	19,1%
Certificat d'Études Primaires	10,0%
Brevet d'Études du Premier Cycle, Brevet des Collèges	6,2%
CAP, BEP...	33,2%
Baccalauréat, Brevet Professionnel...	14,2%
Diplôme de 1er cycle universitaire, BTS, DUT, diplôme paramédical ou social	8,2%
Diplôme de 2ème cycle universitaire, diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieur	7,2%
Autre	1,1%
Ne répond pas	0,8%
Total	100,0%

Seul 15,4% de la population a un diplôme d'études supérieures. 19% n'a aucun diplôme et 16% n'a qu'un diplôme qui sanctionne l'école primaire ou le collège. Un tiers des individus ont un diplôme d'enseignement professionnel de type CAP ou BEP. 14% des personnes ont le BAC.

Indépendamment du diplôme, 44,3% de la population a quitté l'école avant l'âge de 18 ans et près de 13% avait moins de 15 ans. 21% a terminé ses études à 18 ans et 34,4% des individus ont poursuivi au delà.

Les résultats d'enquête

Les commentaires qui suivent sont relatifs à l'ensemble de la population, les analyses préalables ayant montré que la population "complexe" n'est pas significativement différente de la population "classique".

La population "complexe" est définie par l'impossibilité de joindre l'interviewé au téléphone correspondant à l'adresse du fichier UNEDIC. Cette population a fait l'objet d'une recherche "complexe" d'adresse et de téléphone.

On pouvait supposer, à priori, qu'elle était confrontée à une plus grande précarité que la population "classique".

En fait, il est apparu que la seule caractéristique de cette population est d'avoir déménagé à une période au cours de laquelle le risque de mauvais suivi par le fichier administratif était important. Elle ne semble présenter aucune autre caractéristique particulière, en particulier de précarité :

. les questionnaires "classiques" ont essuyé 16 % de refus, parmi lesquels 29 % concernaient des demandeurs ayant travaillé la dernière semaine ;

. les questionnaires "complexes" ont essuyé 16 % de refus parmi lesquels 26 % concernaient des demandeurs ayant travaillé la dernière semaine.

Il semble donc que si une grande précarité peut être a priori suspectée d'avoir causé un taux de réponse dégradé à l'enquête, la procédure "complexe" semble avoir sous cette hypothèse été incapable d'améliorer le recueil de l'information.

Le parcours professionnel

Pour accéder à la filière 6, il faut avoir travaillé au moins un an et deux mois dans les 24 derniers mois. La plupart des chômeurs a une expérience beaucoup plus longue. Moins de 2% des individus ont un parcours professionnel inférieur à deux ans. Plus de 50% des individus ont un parcours professionnel de plus de 10 ans et environ 20% ont travaillé plus de 20 ans. Ces années de travail sont à rapprocher de l'âge de l'individu. D'une façon générale, le nombre d'année de travail est une fonction croissante de l'âge, les expériences les plus faibles sont celles des individus les plus jeunes. Les cas d'expérience courte pour des adultes plus âgés est très marginal. Au delà de la longueur du parcours professionnel, l'important est la stabilité de celui-ci. Une grande majorité, environ 58,5% de la population, a eu un parcours professionnel que l'on peut qualifier de stable, puisqu'elle déclare avoir travaillé régulièrement, pratiquement sans interruption avant d'être au chômage. 20% des individus ont travaillé régulièrement, puis ont vécu des périodes plus instables, alternant emploi et chômage. 11,5% de la population considère que son parcours est plutôt haché accumulant des activités occasionnelles, ou alternant des périodes d'emploi et de chômage. Seuls 5% des individus ont un parcours où le chômage domine ponctué par quelques périodes de travail. Le cas restant se compose essentiellement de femmes qui ont eu des périodes d'inactivité, d'emploi et de chômage, il représente 5% de la population.

Le dernier emploi, c'est-à-dire l'emploi perdu avant la période de chômage indemnisé, était, pour 70% de la population, un emploi à temps plein. 30% travaillaient à temps partiel dont 15% moins d'un mi-temps. Les 2/3 étaient en CDI, 1/6 en CDD et 1/7 de contrats aidés. 47% des individus interrogés avaient un statut d'employé et 31% celui d'ouvrier. Un peu plus de la moitié a occupé ce dernier emploi moins de 4 ans, 25,5% moins de 2 ans et 31% entre 2 et 4 ans. 16% des individus occupaient cet emploi depuis plus de 10 ans. Les 2/3 gagnaient moins de 7 500 F net par mois.

60% de la population a perdu son emploi suite à un licenciement et 30% suite à une fin de contrat de travail à durée limitée ou de l'emploi occasionnel.

Ces résultats ne donnent pas l'image d'une précarité extrême.

Distance actuelle au marché du travail

Les 3/4 des personnes interrogées sont toujours à la recherche d'un emploi 8 à 12 mois après la fin de leurs droits à l'indemnisation. Seul 1/3 a retravaillé la semaine passée, les 2/3 restants se répartissant entre l'inactivité (12%) et la recherche d'un emploi (50%). Le suivi d'une formation au moment de l'enquête est exceptionnel.

Parmi les individus qui n'ont pas travaillé la semaine dernière (les 2/3 de la population) 1/4 a travaillé pour de l'argent depuis 8-12 mois.

Cela signifie que 50% des demandeurs parvenus à la fin de droits n'ont jamais retravaillé depuis 1 an environ.

Parmi les individus qui n'ont pas travaillé la semaine dernière (685 personnes), 90% d'entre-eux sont à la recherche d'un emploi. 8% de ceux qui n'ont pas travaillé la semaine passée ne cherche pas d'emploi, parce qu'ils ne sont pas disponibles à 75% et 20% se sent limités dans sa recherche surtout pour des raisons financières.

La quasi totalité de ceux qui n'ont pas travaillé la semaine dernière sont à la recherche d'un emploi. Ceux qui ne cherchent pas ne sont en fait pas disponibles.

Parmi les individus qui n'ont pas travaillé la semaine passée mais qui cherchent un emploi (604 personnes)

Parmi ces individus, de façon générale, 95% font des démarches, 75% auprès d'un organisme (SPE), 80% par lettres de candidatures, 60% en répondant à des annonces, 60% en effectuant des candidatures spontanées, 40% auprès de professionnels de l'emploi, 45% par l'intermédiaire de leur famille. Les 2/3 se sentent limités dans leur recherche pour des raisons d'ordre financier (coût du téléphone, de la presse, des transports).

85% seraient prêts à changer d'activité, 85% à accepter un emploi moins qualifié, 75% une activité avec peu d'heures par semaine, 58% un contrat précaire, mais seulement 30% un déménagement. Et 45% seraient prêts à accepter le SMIC ou moins.

La recherche d'emploi est vécue comme significative, l'est-elle suffisamment ? S'il existe une certaine adaptabilité sur le domaine d'activité, la qualification, le temps de travail, le salaire et contrat de travail, en revanche il y a une grande résistance au déménagement.

Parmi les individus qui n'ont pas travaillé la semaine dernière, mais qui ont travaillé depuis 8-12 mois (173 personnes) :

85% de ces individus ont eu un emploi salarié. Seuls 10% d'entre-eux n'avaient pas un contrat précaire. La moitié était en CDD, 20% en mission d'intérim. Salariés ou non, 50% ont eu un emploi à plein temps. 75% étaient satisfaits du type d'activité, 65% du niveau de qualification, 70% du temps de travail (nombres d'heures), 85% des horaires, 55% de la rémunération, 72% du temps de trajet, mais seulement 30% du caractère durable de leur emploi.

30% de ces individus, qui ont eu une reprise transitoire de travail mais qui n'ont pas travaillé la semaine dernière, ont pu grâce à cette activité s'ouvrir de nouveaux droits à l'Assurance Chômage et toucher à nouveau l'AUD. Pour beaucoup, c'est une AUD avec une référence de travail à temps partiel.

Le travail fait l'objet d'une grande satisfaction, le niveau de qualification un peu moins mais encore forte, la rémunération nettement moins et la durabilité de l'emploi, vraiment peu.

Parmi les individus qui ont travaillé la semaine passée (320 personnes)

Pour 60% de ceux qui ont travaillé la semaine dernière, c'est la première activité depuis ces 8 à 12 derniers mois, 20% ont eu une autre activité et 20% ont eu au moins 2 autres activités.

L'image de la reprise d'emploi est relativement stable : les "récurrents" sont au plus 20%.

85% de ces individus occupent une activité salariée. 35% d'entre eux en CDI, 25% CDD, 10% intérim et 25% contrat aidé.

Salariés ou non, 60% déclarent être à temps partiel. 62% gagnent moins de 5 000F net par mois, et 25% de 5 000 F à 7 500 F.

5% de ces individus qui ont travaillé la semaine passée ont une qualification d'employé et 25% une qualification d'ouvrier.

La description de l'emploi retrouvé pour les individus qui ont travaillé la semaine passée donne une image beaucoup moins précaire que celle donnée par les individus qui ont eu un emploi depuis la fin de droits mais qui n'ont pas travaillé la semaine passée; ce n'est sans doute pas étonnant, la probabilité de précarité est plus faible sachant que l'emploi est encore en cours.

28% de ceux qui ont travaillé la semaine passée ont trouvé cet emploi par relation, 9% par intérim, 19% par l'ANPE ou l'APEC, 24% par lettre de candidature spontanée ou en réponse à une petite annonce.

85% sont satisfaits du type d'activité, 80% sont satisfaits de la qualification, 70% du nombre d'heures effectuées, 85% des horaires, 50% de la rémunération, 80% du temps de trajet et 50% du caractère durable de l'emploi retrouvé.

Si l'on compare la population qui a travaillé la semaine dernière et celle qui a travaillé depuis la fin de droits, la satisfaction vis à vis de l'emploi de ceux ayant travaillé la semaine passée est un peu plus grande (i.e. 85% contre 75% pour type d'activité), mais pas tellement, sauf pour la durabilité de l'emploi (50% contre 30%).

50% de ceux qui ont travaillé la semaine passée sont à la recherche d'un nouvel emploi. L'emploi trouvé n'est pas jugé satisfaisant, sans doute surtout du point de vue de la durabilité.

Ressources individuelles actuelles

Ainsi, 42% de la population n'a plus aucun revenu individuel lié à une activité actuelle ou passée que ce soit un salaire, l'allocation chômage ou l'allocation de solidarité. 32% touchent un salaire parce qu'ils ont actuellement un emploi.

4% des individus se sont ouvert de nouveaux droits à l'Assurance Chômage suite à une reprise d'activité au cours de ces 8 à 12 derniers mois et touchent à nouveau l'AUD.

27% des individus sont indemnisés par le Régime de Solidarité après la fin de droits à l'indemnisation à l'AUD et touchaient, lors de l'interview, l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) 6.

.

Le passage à l'ASS suite à une fin de droits à l'AUD est plus fréquent pour les allocataires issus de filière longue. Toute filière d'indemnisation confondue, le taux de passage de l'AUD à l'ASS avoisine les 20% depuis la mise en oeuvre du changement réglementaire de janvier 1997 7.

Parmi ceux qui ne perçoivent pas l'ASS, c'est à dire 73% des individus, 1/3 déclare que l'allocation leur a été refusée parce qu'ils ne remplissent pas les conditions de ressource, 1/5 parce qu'ils ne répondent pas aux conditions d'affiliation. 1/5 ne la touchent pas parce qu'ils travaillent et 5% déclarent ne pas connaître pas le dispositif.

Notons qu'une partie des allocataires de l'ASS, déclarent également toucher un salaire, ce qui correspond sans doute à une situation d'activité réduite (5% de l'ensemble de la population).

Composition du ménage et conditions de vie

L'enquête permet de dresser un tableau de la composition du foyer actuel de l'individu interrogé et de celle antérieure à la perte d'emploi, que sépare une durée moyenne de 4 ans. Ceci, afin de définir pour les deux périodes, la place occupée par l'individu au sein du foyer et l'évolution de la structure de son foyer au cours du temps. Précisons que, dans typologie des foyers retenue, le point d'entrée est l'individu interrogé, le type de foyer est défini à partir de lui. Ainsi, par exemple, un individu, jeune adulte, qui vit chez ses parents sera défini comme "personne seule partageant le foyer de ses parents" peu importe le statut, actif ou non de son père. De la même façon, dans le cas 'famille monoparentale', c'est obligatoirement l'individu

interrogé qui est à la tête de la famille monoparentale. L'individu interrogé est toujours considéré comme un adulte. Environ 14% des foyers sont composés uniquement de la personne interrogée. 19% des foyers sont constitués de 2 personnes, y compris l'individu interrogé, 49% des foyers comptent 3 à 4 personnes, et pour 18% des foyers il y a au moins 5 personnes. Au total, les foyers, pour lesquels l'individu interrogé n'est pas seul, représentent plus de 86% des foyers. Ces 1005 foyers actuels représentent 3221 personnes (1005 individus interviewés + 2216 individus faisant partie de leur foyer).

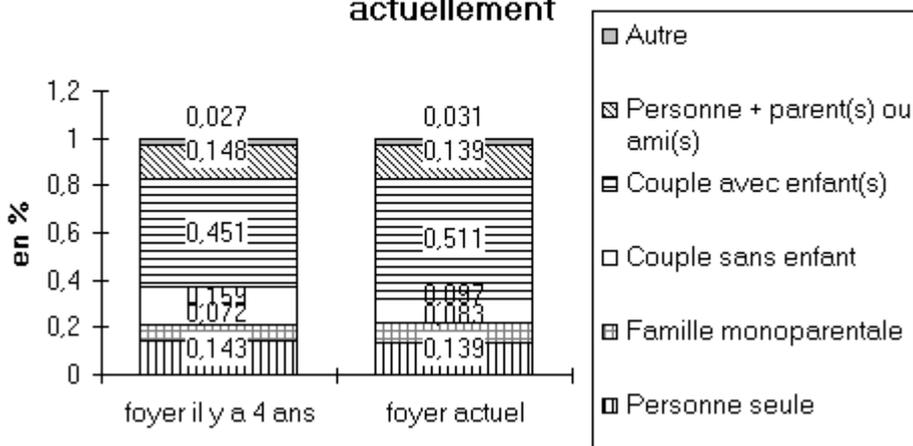
82% des 2216 personnes, qui font partie du foyer actuel des individus interviewés, soit 1817 personnes, en faisaient déjà partie il y a 4 ans. 57% des personnes qui n'en faisaient pas partie sont des nouveau-nés, soit 299 naissances depuis 4 ans.

A contrario, certaines personnes étaient présentes il y a 4 ans mais ne font plus partie du foyer actuel des interviewés. Ce changement concerne 20% des individus interrogés. Au total, 314 personnes étaient présentes il y a 4 ans et ne font plus partie du foyer de l'interviewé actuellement. 40% de ces personnes sont les enfants de l'interviewé (ou ceux de son (sa) conjoint(e)). 20% de ces personnes sont le conjoint(e) de l'interviewé et 35% sont des parents directs (père, mère, frère, sœur).

Distribution des foyers d'appartenance des interviewés.

Type de Foyer	Période	
	Il y a 4 ans	Actuellement
Personne seule	14,3%	13,9%
Famille monoparentale	7,2%	8,3%
Couple sans enfant	15,9%	9,7%
Couple avec enfant(s)	45,1%	51,1%
Personne seule + parent(s) ou amis(s)	14,8%	13,9%

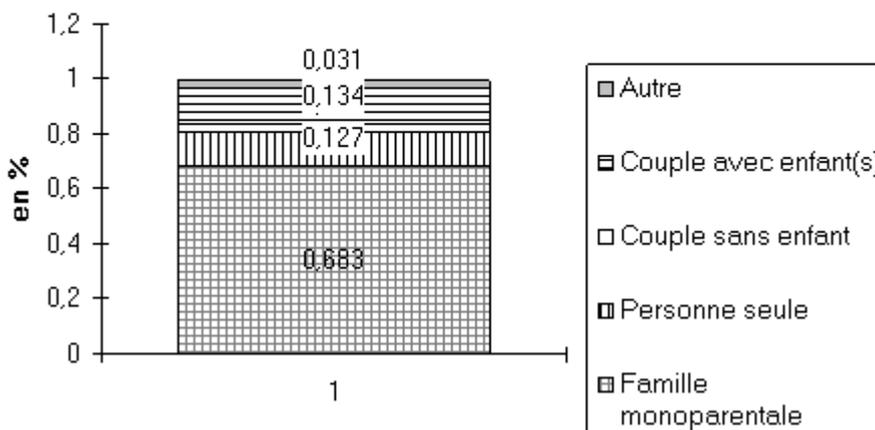
Comparaison de la répartition du type de foyer d'appartenance de l'interviewé, il y a 4 ans et actuellement



Actuellement, 13,9% des individus interrogés sont seuls. La majorité des individus sont en couple avec enfant(s). Les individus à la tête d'une famille monoparentale représentent 8,3% des individus. 9,7% sont en couple. 13,9% sont des foyers composés de la personne interrogée et de parents, ce cas de figure correspond essentiellement aux jeunes adultes qui vivent encore chez leurs parents. La structure des foyers est dans l'ensemble assez stable par rapport à celle du passé. Néanmoins, on note une diminution du nombre des couples sans enfant(s) au profit des couples avec enfant(s).

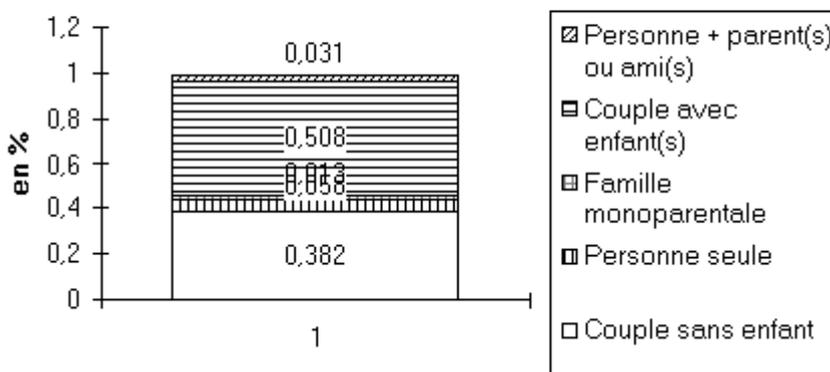
La période qui s'écoule entre l'entrée en chômage indemnisé et le moment de l'enquête court environ sur 4 ans, il ne semble pas que la structure des foyers de la population évolue rapidement.

Type de foyer actuel des interviewés à la tête d'une famille monoparentale il y a 4 ans



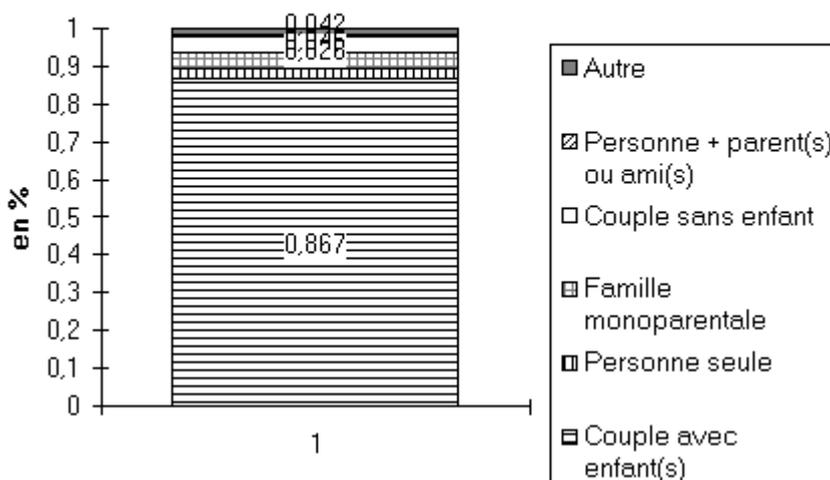
A 68,3% les individus à la tête d'une famille monoparentale sont restés dans la même situation familiale. 13,4% ont créé une structure de type couple et enfant(s). 12,7 se vivent plus avec leurs enfants.

Type de foyer actuel des interviewés en couple sans enfant il y a 4 ans



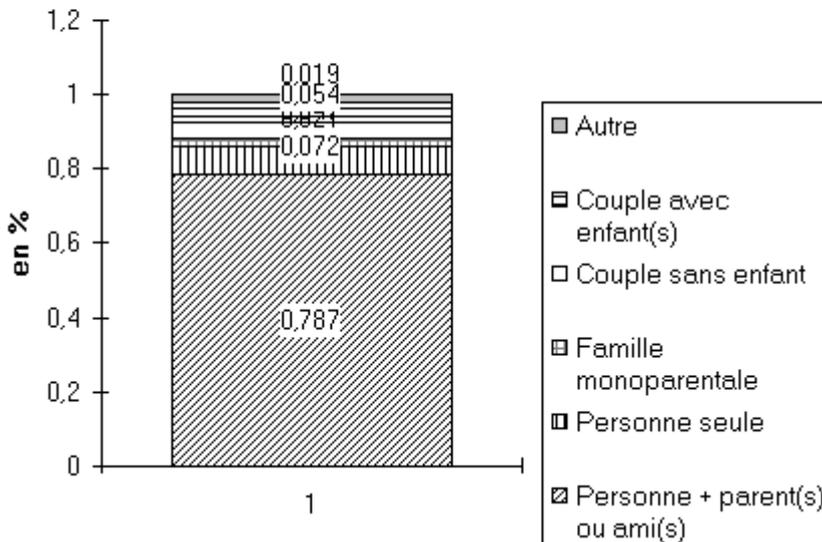
Les individus en couple sans enfant il y a 4 ans sont à 38,2% toujours en couple sans enfant mais à 50,8% ils sont actuellement en couple avec enfant(s). C'est le type de ménage pour lequel l'évolution est la plus significative. Il serait intéressant de savoir si cette évolution est plus forte que parmi l'ensemble de la population française, peut-être parce que la naissance d'un enfant conduirait à l'inactivité.

Type de foyer actuel des interviewés en couple avec enfant(s) il y a 4 ans



Les foyers de type couple avec enfant(s) ont dans l'ensemble une structure très stable puisqu'à 86,7% les individus qui appartenaient à ce type de foyer il y a 4 ans sont dans la même situation actuellement.

Type de foyer actuel des interviewés qui partageaient le foyer de parent(s) ou d'ami(s) il y a 4 ans

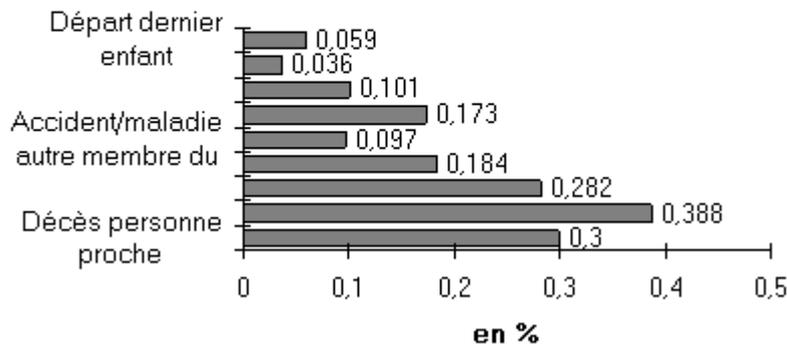


C'est le cas des jeunes adultes qui vivent chez leurs parents. On note une certaine stabilité de la situation des individus qui partageaient le foyer de(s) parent(s), il y a 4 ans.

Événements survenus depuis 5 ans : Part des interviewés ayant vécu un événement particulier au cours des 5 dernières années

409	
54% (209)	
46% (178)	
Événements	Part des interviewés ayant vécu l'événement
Décès personne proche	30%
Déménagement	38,8%
Naissance enfant	28,2%
Accident/maladie personnel	18,4%
Accident/maladie autre membre du foyer	9,7%
Mariage, mise en ménage	17,3%
Divorce, séparation	10,1%
Prise en charge d'un parent	3,6%
Départ du dernier enfant	5,9%

Part des interviewés ayant vécu un événement particulier au cours des 5 dernières années



30% des individus interrogés ont connu le décès d'une personne proche au cours des 5 dernières années. 38,8% ont déménagé et 28,2% ont donné naissance à un enfant.

Le tableau suivant classe l'ensemble des événements survenus au cours des 5 dernières années en fonction des périodes : avant le chômage indemnisé, pendant le chômage indemnisé et depuis la fin de droits.

Événements	Avant le chômage indemnisé	Après le chômage indemnisé	Depuis la Fin de Droits	Total
Décès personne proche	32,8%	53,4%	13,8%	100%
Déménagement	24,6%	61,6%	13,8%	100%
Naissance enfant	21,4%	61,4%	17,2%	100%
Accident/maladie personnel	39,0%	51,2%	9,8%	100%
Accident/maladie autre membre du foyer	24,3%	63,6%	12,1%	100%
Mariage, mise en ménage	31,8%	55,5%	12,7%	100%
Divorce, séparation	23,5%	67,6%	8,8%	100%
Prise en charge d'un parent	30,6%	55,6%	13,9%	100%
Départ du dernier enfant	19,0%	62,1%	19,0%	100%

On distingue 3 ensembles d'événement :

. D'une part, l'événement " accident/maladie grave personnelle " qui, quand il se produit, a tendance à se produire essentiellement antérieurement à la période de chômage. Cela pourrait signifier qu'il est souvent la cause du chômage.

. D'autre part, on peut regrouper les événements " séparation, divorce ", " déménagement ", " accident/maladie grave d'un autre membre foyer ", " naissance ", " départ dernier enfant " qui semblent " favorisés " par la période de chômage indemnifié.

. Enfin, les événements " décès d'un proche ", " mariage, mise en ménage ", " prise en charge d'un parent ", assez linéaires dans le temps, apparaissent relativement indépendants du chômage de longue durée.

Ressources du ménage

Actuellement, Environ 75% des personnes interrogées déclarent que leur foyer perçoit au moins une aide (hors ASS touchée par la personne interrogée) : . 40 % des foyers perçoivent une aide de type Allocations Familiales, Allocation Jeune Enfant, Allocation Parent Isolé, ou autre allocation CAF (sauf RMI, APE, et logement). Environ 45% des foyers ont une aide liée au logement (APL, ALS, ALF)

. 15% des foyers sont bénéficiaires du RMI

. 5% des foyers ont des indemnités de type Pension d'invalidité, Allocation Adulte Handicapé (AAH), ou indemnités de longue maladie

. 5% déclarent être aidés financièrement par de la famille (de parents qui ne font pas partie du foyer).

En tenant compte des différents types de revenu, le montant total des ressources mensuelles nettes perçues par les foyers des individus interrogés se répartissent de la façon suivante :

Montant total des ressources Actuelles du Ménage (en net)	
Aucune ressource	0,8%
Moins de 2 500F	7,9%
De 2 500F à moins de 5 000F	15,7%
De 5 000F à moins de 7 500F	20,8%
De 7 500F à moins de 10 000F	20,2%
De 10 000F à moins de 15 000F	18,9%
De 15 000F à moins de 20 000F	5,5%
De 20 000F à moins de 30 000F	3,8%
30 000F ou plus	0,8%
Ne répond pas	5,6%
Total	100,0%

25% des foyers ont moins de 5 000F pour vivre, 20% touchent entre 5 000 et 7 500F, 20% disposent de 7 500F à 10 000F de ressources, 20% ont entre 10 000F et 15 000F chaque mois et 10% ont plus de 15 000F. Les ressources des couples avec enfant(s)

9,2% ont moins de 5 000 francs nets par mois net pour vivre, 20,6% disposent de 5 000 à 7 500F, 25,6% ont entre 7 500F et 10 000F, 28,9% ont entre 10 000F et 15 000F et 13,1% disposent de 15 000F et plus

. 25 % des couples avec 1 enfant ont moins de 7 500 F, 80 % ont moins de 15 000 F

. 70 % des couples avec 2 enfants ont entre 5 000 et 15 000 F.

Grande difficulté financière des familles monoparentales

. 57% de ces familles vivent avec moins de 5 000F net par mois et plus de 91% ont moins de 7 500F pour ressources. . 75% des personnes seules avec 1 enfant ont moins de 5 000 F par mois, 100 % ont moins de 7500F

. 37 % des personnes seules avec 2 enfants ont moins de 5 000 F, 80 % ont moins de 7 500 F.
Grande difficulté financière des personnes seules

Près de 80% vivent avec moins de 5 000F par mois et 45% avec moins de 2 500F

12,4% a entre 5 000F et 7 500F

Ressources des couples sans enfants

. 13,3% d'entre eux disposent de moins de 5 000F

. 19,7% ont entre 5 000F et 7 500F

. 27,5% ont entre 7 500 et 10 000F

. 21,1% ont entre 10 000 et 15 000F

. 12,2% ont 15 000 et plus

Ménage composé de la personne interrogée et de parents ou d'amis

. 15,1% disposent de moins de 5 000F . 23,9% ont entre 5 000F et 7 500F

. 17,2% entre 7 500 et 10 000F

. 9,7% entre 10 000 et 15 000F

. 12,4% plus de 15 000F

Près de 22% ne répondent pas à cette question.

Les jeunes adultes qui vivent encore chez leurs parents, ne connaissent pas exactement les ressources de ceux-ci.

Les autres types de ménage sont trop faiblement représentés pour exploiter l'information.

Afin de comparer le niveau de vie des foyers de composition différente, on transforme les ressources totales mensuelles nettes du foyer, par une échelle d'équivalence, en revenu par unité de consommation. Le principe d'échelle d'équivalence précise le lien entre la consommation d'un ménage et le nombre d'adultes et d'enfants qui le composent, pour un niveau de vie fixé. L'échelle d'équivalence utilisée accorde une unité de consommation au premier adulte du foyer, les autres adultes comptent pour 0,5 unités de consommation et l'enfant pour 0,3.

Le seuil de pauvreté retenu est celui de la moitié du revenu médian par unité de consommation. L'enquête "Budget de famille" estime le seuil de pauvreté à 3 763 francs par mois et par unité de consommation en 1994 et à 10% la proportion des ménages français sont sous le seuil.

On choisit de se situer ici par rapport au seuil de 4 000F.

<u>Distribution des foyers par revenu mensuel</u>	
par unité de consommation	
Aucune ressource	0,8%
Moins de 2 000F	13,8%
De 2 000F à moins de 3 000F	16,0%
De 3 000F à moins de 4 000F	17,4%
De 4 000F à moins de 5 000F	18,5%
De 5 000F à moins de 6 000F	12,3%
De 6 000F à moins de 7 000F	8,5%
7 000F et plus	12,7%
Total	100,0%

Environ 45% des foyers de la population sont sous le seuil de 4 000F par unité de consommation. Ce résultat est nettement supérieur à celui mesuré sur l'ensemble des ménages français. Néanmoins, précisons que ce résultat est surestimé mécaniquement par la méthode utilisée qui consiste à retenir un revenu moyen par tranche et qui conduit donc à classer sous le seuil de pauvreté une partie des ménages qui ont, en réalité, un revenu supérieur. L'écart reste cependant élevé et significatif.

Endettement

.50% ont fait un emprunt depuis la mise au chômage. depuis 8-12 mois,

. 5% ont subi ou ont été menacés d'une coupure d'électricité, de gaz, eau ou téléphone,

. 5% d'une saisie ,

. 5% saisie sur salaire.

Les menaces de coupures ou saisies concernent d'avantage les revenus compris entre 2 500 et 7 500 F, surtout les personnes seules ou les familles monoparentales, moins les couples avec enfants.

Seuls les ménages aisés empruntent à une banque. Ce n'est jamais le cas d'une personne seule. En revanche, moins le ménage a de ressources et plus il emprunte à sa famille ou à ses amis. Les emprunts à un organisme social sont exceptionnels.

Habitat

10% des personnes interrogés ont déménagé depuis 8-12 mois : 15% pour raisons financières, 15% pour trouver du travail, 25% pour des raisons familiales et 25% pour s'agrandir. Actuellement, 85% des individus habitent dans leur propre logement (locataires ou propriétaires) et 15% chez des parents.

Santé

25% des individus ont des problèmes de santé mal soignés depuis un an dont :

. dents 20%

. lunettes 10%

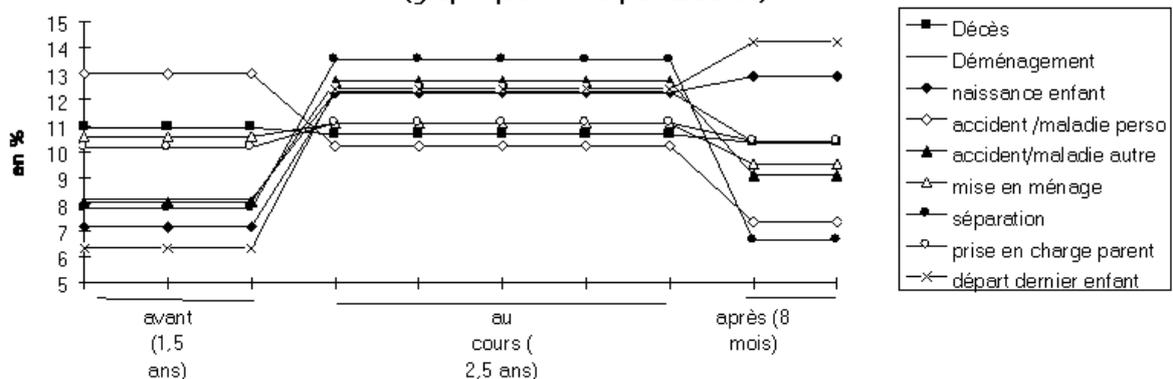
25% des individus prennent des médicaments dont :

. pour sommeil 15%,

. pour état nerveux 15%.

38% des personnes ayant moins de 5 000 F de revenus ont des problèmes de santé mal soignés. 30% des personnes n'ayant pas travaillé la semaine dernière prennent des médicaments contre 23% de celles qui ont travaillé. Cet écart ne concerne pas les médicaments pour le sommeil, mais uniquement ceux pour l'état nerveux.

Occurrence des événements au cours des 5 dernières années
selon la période avant la période de chômage indemnisé,
au cours de la période de chômage indemnisé,
depuis la fin de droits
(graphique normé par la durée)



NOTES 1 Art 26 (retour texte)

2 Art 27 (retour texte)

3 Pour les individus de moins de 25 ans, cette définition est postérieure au protocole d'accord de décembre 1996, actuellement en vigueur. Avant ce protocole, les individus de moins de 25 ans, répondant aux mêmes conditions d'affiliation que celles de la filière 6, étaient pris en charge en filière 5, dont le parcours d'indemnisation est un peu différent (la période d'indemnisation à taux plein était plus courte). Les individus de moins de 25 ans qui font partie de notre population ont, pour certains, un parcours un peu hybride, entrés en filière 5, ils ont ensuite bénéficié des conditions de la filière 6. Par souci de simplification, nous ne décrivons que le parcours en filière 6. (retour texte)

4 en filière 5 pour les individus âgés de moins de 25 ans (retour texte)

5 Cf Enquête emploi 1998 sur les chômeurs de 15 à 50 ans. (retour texte)

6 L'ASS concerne essentiellement les chômeurs de longue durée, elle prend le relais des allocations d'assurance chômage lorsqu'elles sont épuisées. Pour en bénéficier, l'individu doit justifier de 5 ans d'activité salariée dans les 10 ans précédant la fin de contrat de travail. Il doit également répondre à des conditions de ressource. (retour texte)

7 Le changement réglementaire, établi par le décret n°96-1118 du 20 décembre 1996, a durci les conditions d'accès à l'ASS : Le plafond de ressources auquel est soumis le couple est abaissé et les périodes de chômage indemnisé ne sont plus assimilées à du travail et comptabilisées au titre de période d'activité (retour texte)

Famille et chômage

Programme MIRE/CNAF/DARES : "Précarités, trajectoires et projets de vie" 1

Par Isabelle BILLIARD

MIRE/DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

Préliminaires

Les objectifs du programme

Les douze recherches engagées au titre du programme "Précarités, trajectoires, projets de vie", ne visaient pas spécifiquement les relations entre chômage et famille, mais les incluait dans une perspective plus large. En effet, ce programme avait pour objectifs :

- d'étudier les processus de précarisation salariale, économique et sociale à travers la reconstitution de trajectoires individuelles et des récits de vie, c'est-à-dire des enchaînements de situations où se combinent des données objectives (événementielles et structurelles) et des vécus subjectifs ;
- de mieux comprendre comment les individus et les familles font face à ces situations (marges de manoeuvre possibles, réinterprétations et pratiques d'action visant à s'adapter ou à résister à ces situations) ;
- de repérer les enjeux et les valeurs en fonction desquels se définissent les réponses à la précarisation (salariale, économique, familiale et sociale).

L'appel d'offre préconisait de choisir des sous-ensembles d'individus et de familles dans des contextes socio-économiques différenciés.

Les recherches retenues portent sur :

- d'anciens pôles de mono-industrie (Sochaux- Montbéliard; Renault-Pont de Sèvres à Paris) ;
- des grandes cités péri-urbaines, à forte population d'origine immigrée (Lille-Sud, Toulouse-Bagatelle, Région parisienne-Seine Saint-Denis) ;
- des entreprises industrielles et réseaux de PME en ville moyenne (Fougères) et en milieu rural (Redon) ;
- une technopole (Evry) à forte densité d'entreprises tertiaires et de personnels cadres, et techniciens.

A quoi s'ajoutent

- . une analyse des trajectoires des personnes Sans domicile fixe (Paris et Seine et Oise)
- . une recherche historique (à partir des monographies ouvrières de Le Play).

Chaque recherche porte sur vingt à trente trajectoires individuelles ou familiales correspondant à des mondes sociaux et des sous-populations différenciées. L'ensemble du programme recouvre donc environ 300 trajectoires et récits de vie.

Par ailleurs, les chercheurs étaient invités à prêter une attention particulière aux effets de générations et de sexe, de cycle de vie et d'histoire collective (histoires des formes de travail et normes de travail locales, familles d'origine française, familles d'origine immigrée).

La spécificité de la démarche

Elle consistait à ne pas retenir comme critère des données individuelles correspondant à des statuts pré-définis face à l'emploi (chômeur, R-mistes, temps partiel, emplois temporaires, CDI, CES...), mais à privilégier des trajectoires et des récits de vie individuels et familiaux (toujours singuliers), afin de mettre en lumière la récurrence de processus de précarisation et l'analyse de dynamiques familiales et de pratiques d'action face aux événements et situations de précarité.

Limites et apports de la méthode

Contrairement aux travaux statistiques, cette méthode ne peut prétendre répondre à une exigence de représentativité de la population vivant sur le territoire français en fonction de critères objectifs pré-définis. En revanche, partant de l'analyse de sous-ensembles d'histoires familiales et de trajectoires professionnelles dans des contextes différenciés, elle permet de dégager des configurations de dynamiques révélatrices de logiques structurelles, ainsi que des principes de différenciation (histoire personnelle, systèmes de référence, arbitrages individuels et familiaux).

Cette méthode comporte évidemment une part d'interprétation :

- celle des acteurs eux-mêmes parlant de leur histoire. Ici, on adopte le point de vue de la démarche compréhensive, selon lequel la signification accordée aux événements et aux situations vécues fait partie de la réalité étudiée ;

- celle des chercheurs qui fondent des éléments de théorisation à partir des faits observés (ou relatés par les acteurs), au même titre que les méthodes objectivistes (statistiques) incluent l'interprétation dans le choix de variables ou la définition a priori de catégories d'analyse.

Ici comme ailleurs, démarche compréhensive et démarche quantitative devraient entretenir des relations de complémentarité nécessaire.

Echelles et unités d'observation

Le critère de sélection concerne d'abord des sous-ensembles de familles ou d'individus relevant de segments différenciés du marché du travail (ouvriers de la grande industrie, PME, BTP, service de nettoyage, gardiennage, grande distribution) correspondant à des bassins

d'emploi contrastés (zones de mono-activité productive; technopole, villes moyennes; milieu rural; grandes couronnes métropolitaines). Dans chaque cas, on a affaire à des logiques productives spécifiques (organisation du travail, stratégies managériales, sélection et gestion de la main-d'oeuvre) et à des mondes sociaux différenciés par les formes de travail, les niveaux de qualification et de revenus, mais aussi les formes de vie et de consommation, les proximités sociales et relationnelles, les systèmes de mobilité horizontale et verticale, enfin les systèmes de références, les normes et les valeurs particulières).

Le caractère relatif des critères de "chômage et précarité" et de "famille" dans ce type d'approche.

Compte tenu des objectifs du programme, et de la méthode retenue (trajectoires professionnelles/organisation et stratégies familiales), la sur-représentation ne porte pas sur les chômeurs, mais sur des sous-ensembles de populations les plus directement touchées par la précarisation salariale.

De ce fait, les effets du chômage en tant que tels ne peuvent être isolés des autres facteurs de précarisation : alternances d'emplois et de chômage, bas niveaux de revenus, déqualification, problèmes de santé liés au travail, menaces sur l'emploi, impossibilité d'anticiper l'avenir, déclassement des jeunes diplômés par l'état du marché local de l'emploi, relégation résidentielle...).

A travers ces recherches, il apparaît que les réalités du chômage et de la précarité ne prennent tout leur sens que référés à des histoires et des organisations familiales (chômage durable/chômage temporaire; chômage de la personne de référence dans une famille monoparentale/ chômage d'un membre du couple dans un ménage où les deux ont un emploi; chômage touchant simultanément un ou plusieurs membres d'une même famille; présence ou non d'enfants à charge, donnant droit ou non à certaines prestations et aides sociales; réseaux relationnels/ ségrégation socio-spatiale ("cités") et absence de moyens de transports; expérience antérieure de la précarité/confrontation tardive à l'épreuve d'un premier licenciement; familles ayant connu une relative stabilité de l'emploi/ jeunes générations n'ayant pas d'autres références que l'instabilité de l'emploi et le chômage..).

Par ailleurs, si l'on s'intéresse aux effets de la précarité sur la constitution de la famille et l'organisation familiale, il faut également prendre en compte des processus de précarisation du travail et de l'emploi pour des individus et des familles généralement exclus de la catégorie des chômeurs et des précaires : ceux et celles (y compris des CDI) qui sont actuellement visés par les politiques de flexibilisation du travail (horaires décalés et éclatés, polyvalence imposée, intensification du travail) dont les conséquences se répercutent sur la santé des salariés, la vie familiale et l'encadrement des jeunes enfants. Cette remarque s'applique également aux politiques de limitation des salaires et des promotions qualifiantes par le jeu du renouvellement de contrats d'intérim (PME de sous-traitance) interdisant tout projet d'avenir chez les jeunes concernés.

C'est pourquoi, plutôt que de parler des effets du chômage et de la précarité, nous pensons nécessaire d'envisager les effets des formes de précarisation de l'emploi et du travail sur la constitution et l'organisation familiale.

La notion de "famille" pose aussi de nombreuses questions :

- le couple et la conjugalité (assimilés ou non à la catégorie normative de "mariage" selon les travaux et les écoles) ;
- la filiation et les relations parents/enfants (fonctions parentales, socialisation, éducation et protection de l'enfant) ;
- les fratries ;
- les relations de parenté (grands-parents, oncles tantes, cousins) et l'activation de ces relations.

De plus cette notion recouvre plusieurs réalités à la fois :

- d'une part chacun de ces termes peut fonctionner isolément, voire entrer en concurrence avec certains autres ;
- d'autre part, ce que l'on désigne synthétiquement sous le terme de famille recouvre des configurations complexes et mouvantes où se côtoient conjugalité éphémère avec ou sans enfants et couples stables mariés ou non mariés, familles recomposées avec ou sans mariage, parentalité biologique et parentalité sociale, frères et demi-frères, familles monoparentales monofocales et bifocales, etc...

Afin d'éviter de faire peser les effets de la précarisation du travail et de l'emploi sur la constitution et l'organisation/désorganisation de "la famille" (dans une acception normative), les chercheurs du programme jugent préférable de parler de "constellation familiale" ou de "foyer de vie".

Enfin, on sait par ailleurs que les transformations que connaît "la famille" sont un phénomène qui se manifeste depuis les années soixante (sans parler de périodes historiques antérieures), et qui est, par conséquent, bien antérieur à la forte montée du chômage depuis les années 80.

On est donc en présence de deux phénomènes structurels qui ont des temporalités différentes :

- d'une part, une diversification des formes familiales, et surtout une désinstitutionnalisation croissante des unions ;
- d'autre part, une dégradation de la relation salariale et du marché du travail qui se manifeste, entre autres, par un chômage massif.

Au-delà de l'hypothèse d'un rapport de causalité entre "chômage et famille" : envisager des enchevêtrements complexes de conditions de vie et d'événements inscrits dans la durée.

Les investigations concernant les effets du chômage sur la famille accordent (par choix ou par simple effet de représentation statistique) une place importante aux catégories de salariés les plus souvent touchés par le chômage et la précarité (manœuvres, service à la personne, bas niveaux de qualification, ouvriers (ères) et employé(es) licenciés à la suite de fermeture d'entreprise, femmes sans qualification élevant seule des enfants..) c'est-à-dire la part de la population qui, à travers des expériences individuelles et collectives de travail, a souvent dû affronter plus d'adversités et de difficultés que les catégories sociales aisées, et les "classes moyennes" qu'elles avaient en partie rejointes au cours des dernières décennies.

Pour les mêmes raisons, leur histoire personnelle et familiale a souvent été plus marquée par des conditions difficiles d'existence (matérielles, conjugales, sociales et familiales, problèmes de santé), alors même que l'institutionnalisation du mariage et l'imposition de la norme du couple marié stable qui avait prévalu dans les années 60 ne sont plus confirmées.

Pour les catégories sociales les plus fragilisées, le chômage est une de ces épreuves, ou une épreuve supplémentaire, qui s'ajoute ou succède à d'autres situations problématiques plus ou moins maîtrisées et maîtrisables, et souvent à la mémoire ou la répétition d'épreuves antérieures.

Du même coup, on rassemble sous les variables de "chômage" et de "famille", des réalités complexes caractérisant des milieux sociaux, où il devient difficile d'isoler les effets spécifiques du chômage de ceux des conditions d'existence et des histoires familiales.

C'est pourquoi, si les statistiques confirment bien des corrélations entre les deux termes (chômage et famille) elles ne peuvent pas pour autant en inférer des rapports de causalité.

A partir des analyses de trajectoires et de biographies, les chercheurs du programme confrontés à ces réalités, ont proposé deux voies d'analyse et de compréhension des processus.

M. Leclerc-Olive : Des systèmes d'incertitude

A partir des matériaux recueillis à Lille-Sud, l'auteur a repéré des "sources d'incertitude". Il ne s'agit pas d'une catégorie opératoire qui se substituerait aux catégories institutionnelles et aux indices de précarité, mais d'une catégorie d'analyse dans une perspective compréhensive..

Ces sources d'incertitude, ces "problèmes à résoudre" (l'emploi et le travail, la vie affective, la santé, la maternité, les revenus, les droits sociaux, le logement et le lieu d'habitat, les "papiers" pour les étrangers) forment système, en ce sens qu'il n'y a pas un "cumul" des incertitudes, mais interactions des incertitudes : un problème de santé peut entraîner une perte d'emploi, un licenciement peut entraîner une séparation, ou inversement....

Il n'y a pas non plus hiérarchie immuable des incertitudes. La résolution d'une situation problématique réorganise la configuration des possibles et de l'incertain.

Dans les milieux les plus protégés, la famille, la santé, les ressources (matérielles, relationnelles, symboliques) offrent des points d'appui, des lieux de sécurité qui permettent de supporter les incertitudes ou de prendre des risques dans d'autres domaines. Une vie de famille sécurisante peut permettre d'endurer un temps une période de chômage, par exemple.

Ce n'est pas le cas des personnes en situation précaire (ici Lille-Sud). Une défaillance dans un domaine, au lieu de pouvoir être comblée en prenant appui sur d'autres ressources, crée à l'inverse des défaillances en chaîne, comme le montrent notamment les intrications fréquentes entre les problèmes d'emploi et les problèmes de santé.

Pour ces personnes les fragilités peuvent entrer en synergie négative : non seulement les épreuves et incertitudes sont imbriquées les unes dans les autres, mais les points d'appui sur lesquels faire fond pour "s'en sortir" se révèlent eux-mêmes souvent vulnérables. Ces

engrenages irrépressibles peuvent compromettre brutalement une stabilité précaire, et sont perçus comme une menace permanente par les enquêtés, même quand les personnes peuvent parfois compter sur des solidarités de proximité. Le moindre incident peut gripper le dispositif de survie familiale et menacer l'équilibre fragile temporairement instauré.

Le pari méthodologique de cet auteur consiste donc à substituer des formes d'analyse systémique à la recherche de relations de causalité déterministe.

B. Appay- C. Léomant : un enchevêtrement de déterminations endogènes et de déterminations exogènes

Ces auteurs privilégient l'analyse et l'enchaînement des événements critiques dans les trajectoires individuelles et familiales. Ces événements critiques organisent et structurent les itinéraires de vie.

Ils relèvent autant de la sphère privée que de la sphère du travail. Cependant, on ne doit pas les considérer comme des facteurs causaux, mais comme la résultante d'une histoire sociale où les déterminations exogènes au système familial s'enchevêtrent avec des déterminations qui lui sont endogènes.

Ce ne sont donc pas les ruptures et les recompositions familiales qui sont en cause, mais les configurations d'événements auxquelles elles appartiennent, celles qui les ont précédées ou qui agissent simultanément.

La précarisation familiale ne se définit donc pas à partir d'un seul critère. C'est un processus qui est structuré par les relations entre la précarité des ressources économiques, la détérioration ou la dissolution des liens qui constituent le système de parenté, la mobilité des formes de vie familiale, les problèmes de santé et de logement.

De plus, ce n'est pas un processus autonome : il entretient des liens étroits d'interdépendance avec la précarisation salariale, et plus globalement avec la précarisation sociale.

Pour ces auteurs, précarisation salariale et sociale, et précarisation familiale sont liées, sans pour autant répondre à des déterminismes réducteurs.

Quelques apports du programme "Précarités, trajectoires, projets de vie" au rapport de synthèse "Chômage et famille" de Gilles Nezosi.

Rappelons que le programme de recherches MIRE/DARES/CNAF croise la question "chômage et famille" sans toutefois en faire un objet de recherche spécifique, mais en la resituant toujours dans des processus plus larges.

Les apports de ce programme au groupe de travail du Haut Conseil sont donc modestes. Ils constituent plutôt des infléchissements de questionnements ou des éléments de compréhension des résultats présentés dans le rapport de G. Nézosi.

Nous suivrons donc l'ordre des thèmes présentés dans ce rapport.

Chômage, revenus et consommation des ménages

Les familles enquêtées dans les cités de Bagatelle (Toulouse) ou de Lille-Sud ont de très bas revenus (inférieurs à 3 500F par unité de consommation) ou des bas revenus (entre 3 500 et 4 500F par unité de consommation), quelques-unes oscillant entre 5 000 et 6 000F par unité de consommation. Ces revenus recouvrent, selon les cas, des familles allocataires du RMI, des familles monoparentales avec jeunes enfants où la femme travaille (à mi-temps ou à plein temps et perçoit l'API), des familles où le revenu de base est constitué par une Allocation d'Adulte Handicapé, enfin des familles où le père a un salaire égal ou supérieur au SMIC, mais a en charge une famille nombreuse (familles d'origine immigrée).

Nous passons sur la significativité de ces budgets en tant que tels : d'une part, on ne peut parler ici d'"échantillons représentatifs" au sens statistique du terme; d'autre part, les familles enquêtées comportaient pour certaines un ou deux chômeurs (de longue durée ou temporaires) alors que d'autres étaient épargnées par le chômage.

Toutefois, on peut tirer deux enseignements de ces enquêtes :

- les familles qui ont les plus bas revenus (toutes ressources légales confondues) ne sont pas systématiquement les familles confrontées au chômage de la personne de référence. On rencontre également des familles (souvent des familles monoparentales, mais pas seulement) qui vivent de faibles salaires tout en ayant à charge des enfants de plus de 18 ans (hors allocations familiales). Le chômage, à lui seul, n'explique donc pas toutes les situations de bas et très bas revenus et les difficultés qui en découlent pour les familles ;

- plus intéressantes, car plus représentatives des expériences de précarité, sont sans doute les logiques de gestion et d'organisation de l'économie familiale caractéristiques de ces familles à "bas et très bas revenus".

Les mêmes principes de gestion, et les mêmes termes reviennent dans les entretiens, d'un terrain à l'autre, d'une recherche à l'autre (Delcroix; Leclerc-Olive; Appay-Léomant).

Pour les femmes et les mères en charge de l'équilibre des budgets familiaux, la conduite la plus souvent adoptée consiste à "compter au jour le jour", en fonction d'une gestion par l'amont des dépenses.

Cette gestion consiste à régler en priorité au début du mois les dépenses incompressibles (loyer, eau-gaz, téléphone, assurances, cantine). "Après, on vit avec ce qui reste". Dans certaines familles ne percevant que des allocations mensuelles, les femmes disent "avec mon fixe" (les allocations mensuelles) je paie toutes les factures. Avec le reste (ici, les travaux précaires, le travail non déclaré), je fais les courses".

Le moindre aléa signifie alors privation au niveau des dépenses quotidiennes (vêtements, loisirs, nourriture), et report à plus tard d'achats nécessaires ou de soins.

Dans les familles de cadres et de techniciens touchées par le chômage, les marges de manoeuvre sont évidemment plus larges (Durand-Pichon)

Chez les plus de 45 ans, ayant des charges de famille, menacés par "l'âge" et la déqualification d'une formation-maison, l'ajustement se fait souvent en plusieurs étapes selon le temps nécessaire à retrouver un nouvel emploi : dans un premier temps, les indemnités de chômage

permettent de maintenir l'ancien mode de vie, sans toutefois engager de nouvelles dépenses; lorsque les prestations diminuent, certaines dépenses sont supprimées (femme de ménage, voyages, sorties, achats personnels). Au bout d'un certain temps de recherches sans succès, les cadres (à l'exception des cadres de direction) et les techniciens sont souvent obligés de rabattre leurs prétentions, ou d'accepter une activité moins rémunérée dans un nouveau secteur d'activité : il faut alors renoncer à toutes les dépenses qui leur paraissent superflues, parfois revendre la maison pour payer les emprunts et trouver un appartement ou une maison plus petite.

L'investissement dans les études et la formation des enfants et adolescents devient alors la priorité.

Ce que montrent ces deux logiques contrastées, c'est, d'une part, que plus les revenus sont faibles et aléatoires, plus les contraintes et les frustrations sont avivées; d'autre part, qu'il est d'autant plus difficile d'anticiper l'avenir, de construire un projet à terme.

La fermeture de l'horizon temporel est un point de butée permanent qui limite les ajustements entre les membres de la famille et les souhaits d'implication dans la vie sociale et professionnelle.

Le chômage, plus fréquent dans les familles les plus démunies, vient alors renforcer cette impossibilité de se projeter dans l'avenir, disposition nécessaire à la construction d'un projet professionnel et à l'insertion des jeunes dans la société et dans la vie commune.

Or, les tentatives d'entrée sur le marché du travail pour ces jeunes, souvent peu qualifiés et, peu armés socialement, consistent très souvent à "décrocher" une suite de contrats intérimaires de courte durée. L'impossibilité antérieure d'anticiper l'avenir est alors redoublée par la perspective de travaux sans avenir. Si certains se soumettent à toutes les exigences des entreprises dans l'espoir de se faire reconnaître jusqu'à obtenir un CDD, d'autres perdent espoir. Les périodes de chômage l'emportent progressivement sur les périodes de travail.

Chômage et état de santé

Dans son rapport, Gilles Nézosi souligne la fréquence constatée des troubles psychologiques et des dépressions consécutives au chômage. Les monographies effectuées par les chercheurs font également mention de problèmes de ce type chez un certain nombre de personnes enquêtées, confrontées au chômage.

Plus encore que le chômage, l'épreuve du licenciement, et particulièrement du licenciement abusif, sans recours possible à des instances de défense collectives, semble à cet égard un événement décisif (Appay-Léomant; Gouzien.).

En outre un grand nombre de monographies montrent les dégradations de la santé (physique ou psychique) liées à la précarisation des formes d'emploi et de travail qui peuvent déboucher sur des déqualifications ou des sorties répétées du monde du travail jusqu'au chômage de longue durée ou la mise en invalidité (voir exemples cités) 2. Si nous insistons sur les effets conjugués des emplois précaires et de la flexibilisation accrue du travail sur la santé des salariés, c'est parce qu'ils ne semblent pas limités aux emplois peu qualifiés, mais s'étendent à un grand nombre de grandes entreprises et de PME de sous-traitances qui emploient de plus en plus de jeunes diplômés (bac+2, bac+4) captifs du marché du travail, et contraints de s'embaucher comme intérimaires (payés au SMIC).

Pour ces jeunes salariés, l'hyperflexibilité signifie l'adaptation exigée aux temps de travail, tout en neutralisant la constitution de collectifs de travail et l'existence d'instances syndicales permettant de négocier les temps et les conditions de travail.

L'exemple de la société de production électronique, la SAGEM, à Fougères, principal employeur des jeunes diplômés, en fournit un exemple 3.

A travers ces différents exemples, on comprend comment, faute de contre-pouvoirs collectifs au sein des entreprises, et de statuts protégeant la santé des salariés, les problèmes de santé sont entièrement reportés et gérés dans la sphère privée et familiale qui doit les prendre en charge concrètement et psychologiquement, générant du même coup de nouvelles formes de fragilisation familiale.

Enfin, certains chercheurs soulignent une sorte de "complémentarité paradoxale" entre l'hyperflexibilité des uns, et le chômage ou le sous-emploi des autres au sein de la famille, les tâches domestiques et l'éducation des enfants étant alors assurées par celui ou celle qui n'ont pas de travail (Appay-Léomant). Si cet ajustement peut servir le développement de la flexibilisation du travail, il n'est pas sûr que les individus y retrouvent leur compte sur le plan personnel, social et familial.

Chômage et formation tardive du couple

Les trajectoires et récits de vie des jeunes recueillis et analysés dans le programme semblent tout à fait congruents avec les données présentées dans le rapport de Gilles Nézosi en ce qui concerne l'allongement de la période précédant la vie en couple et la constitution d'un foyer autonome. On y voit parfaitement à l'oeuvre le double effet décrit : allongement des études, à la fois pour acquérir des diplômes et pour éviter la confrontation avec l'état du marché du travail; difficulté à trouver un premier emploi, et surtout un emploi à peu près stable (ou une précarité de l'emploi stabilisée : les intérimaires "fidélisés").

Rappelons ici que la jeune génération en âge de former un foyer n'a pas connu la période de la stabilité de l'emploi et du plein emploi, et arrive sur le marché du travail en sachant qu'elle devra souvent composer avec les formes de contrats précaires avant de pouvoir atteindre une relative stabilité à terme. Là encore, on sait que les jeunes des milieux plus favorisés, ayant obtenus des diplômes valorisés (grandes écoles ou assimilées) ont plus de chance de trouver rapidement un premier emploi et un emploi stable que les jeunes sans formation, et de plus en plus que les jeunes munis d'une formation Bac+2, voire Bac +4.

Ce que mettent plus particulièrement en lumière certaines recherches du programme, ce sont les logiques d'entreprises et de gestion locale du marché du travail qui conduisent à proposer à des jeunes bien formés des qualifications correspondant au BTS, voire au CAP, et, par le jeu des sélections à l'embauche et des "formations-maison", à exclure du même coup du marché du travail les faibles niveaux de qualification.

Ces recherches permettent aussi de comprendre la complexité des interactions entre allongement "forcé" de la scolarité, rareté de l'emploi, et quête d'une identité personnelle et sociale.

L'état du marché de l'emploi met à l'épreuve cette quête d'identité sociale, en même temps qu'il dévoile l'inachèvement de certains projets, les contradictions entre les idéaux parentaux et les aspirations des jeunes, entre travail et vie de couple, vie de couple et vie familiale.

Cette période est une période de remaniement identitaire, d'ajustements successifs des projets et des aspirations, dont l'issue n'est pas assurée, et dépend à la fois du rapport au travail et de la position sur le marché du travail, et du rapport à l'image des parents, aux identifications qu'ils permettent et aux valeurs qu'ils transmettent.

Si cette période de remaniement et d'ajustement se fait sans trop de difficultés dans les milieux où le schéma des études supérieures, l'image de la famille nucléaire, et l'identité sociale sont reproduits sans remise en cause majeure, il n'en va de même dans les milieux ouvriers et les familles d'ouvriers immigrés. Les jeunes se trouvent à la fois confrontés aux transformations du travail ouvrier et à la socialisation (dispositions, qualités sociales) imposée par les études longues (DEUG, DUT, BTS), ou au déclassement des "Bac-pro" devenus filières cul de sac.

Ces jeunes font l'expérience, au coeur même du monde du travail, de la distance sociale qui les sépare à la fois de la génération de leurs pères - la culture ouvrière-, et de la "culture du livre" que représentent les études longues, qu'ils finissent souvent par abandonner.

Comme le dit S. Beaud, "Le mouvement non-maîtrisé de poursuite indéterminée des études a produit des espèces d'hybrides sociaux, ni "prolos", ni "intellos". Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur les tentatives d'insertion sur le marché du travail.

Après avoir tenté de résister à la déqualification en se présentant aux petits concours de la fonction publique, ou en cherchant un emploi-jeune garantissant pour un temps un emploi stable, ces jeunes doivent en "rabattre" et "faire les agences" (d'intérim), en espérant avoir "la chance" de trouver un emploi (ouvrier et intérimaire) et d'échapper "au gouffre" du chômage.

Leur entrée dans le monde du travail se fait sous le signe du déclassement, puisqu'ils sont relégués dans un univers social auquel ils croyaient pouvoir échapper. C'est alors la reconstruction de leur estime de soi qui apparaît le moteur de leur conduite dans leur univers professionnel (docilité et disponibilité totales qui les mettent en porte-à-faux avec les ouvriers de la génération de leurs pères; reconstruction imaginée de projets à terme pour s'en sortir : reprendre des études, trouver un travail en rapport avec des activités personnelles).

C'est donc en essayant de colmater ou de réduire le décalage social entre ce qu'ils sont et ce qu'on leur laissait imaginer qu'ils pourraient être, que ces jeunes vont envisager la vie de couple.

Dans bien des cas, on voit que l'incertitude sur ce qu'ils sont ne fait qu'augmenter l'incertitude de leur rapport au travail (statuts intérimaires, voire CDD), et reporter à plus tard la vie en couple avec leur amie (ami).

Ce délai, qui contrarie sans doute des désirs d'unions, semble aussi une étape de maturation et de clarification des expériences vécues et des rapports avec les autres (parents, copains, collègues de travail, rapports de travail). Il peut donc contribuer à prémunir les jeunes contre leurs propres illusions, et finalement à envisager l'engagement dans la vie de couple en meilleure connaissance de cause.

A contrario, il arrive que le découragement et le sentiment d'échec précipitent certains jeunes dans le mariage comme ultime tentative pour se trouver un statut et une identité sociale au regard des autres (Beaud, Cas de Nadir). Se marier jeune peut aussi être une fuite en avant.

Enfin, dans le cadre des enquêtes effectuées par les chercheurs, il apparaît que la majorité des jeunes filles ont des cursus scolaires similaires et cherchent aussi à intégrer le marché du travail. Il arrive souvent que les aspirations de l'un fassent obstacle au choix de l'autre, chacun attendant d'avoir un emploi stable avant de s'engager plus avant.

Certes, ces enquêtes ne sont pas représentatives de la population des jeunes en quête d'emploi. Néanmoins, les jeunes filles disent très souvent en cours d'entretien combien le travail est pour elles une priorité immédiate. De même les jeunes femmes au chômage ne manifestent jamais leur souhait de redevenir femme au foyer. Elles se définissent comme "chômeuses" et non comme mère au foyer, y compris quand elles ont cessé de travailler pour élever de jeunes enfants et qu'elles tentent de réintégrer le monde du travail.

Chômage et dissolution du couple

Les enquêtes ne permettent pas d'avancer très loin dans les relations de causalité entre les deux termes. Cette relation directe apparaît dans quelques entretiens, mais on rencontre aussi

à peu près autant de couples qui ont connu une séparation ou un divorce avant que l'un des deux partenaires ne soit confronté au chômage.

Par ailleurs, l'ensemble des enquêtes laisse apparaître des positions différenciées à l'égard de ce que représente l'idée de couple (a fortiori de mariage) selon les différents groupes de population enquêtés.

Le couple apparaît souvent comme une union plus ou moins éphémère dans le sous-ensemble d'enquêtés qui ont connu des enfances difficiles (DASS, filiation incertaine, violences familiales, alcoolisme des parents), puis des vies chaotiques construisant des personnalités instables et meurtries. Les jeunes femmes ont souvent des enfants très jeunes, sans vouloir vivre avec le (les) père, ou sont abandonnées par le père de l'enfant (un certain nombre de trajectoires de familles monoparentales). Ce sont aussi ces personnes (hommes ou femmes) qui, confrontées très jeunes à un grand nombre de difficultés économiques ou de situations traumatisantes, ont souvent à leur tour des enfants faisant l'objet de placements, ou de mesures judiciaires, d'éducation surveillée...(Appay-Léomant). On retrouve des parcours similaires chez un certain nombre de SDF (Memmi).

Dans les familles de culture ouvrière (non exempte de ruptures), le couple est traditionnellement une norme, une nécessité pour assurer la vie de la famille, faire face aux aléas du quotidien.

Dans les familles plus aisées, en particulier les familles de cadres, le couple est traditionnellement une norme et une valeur, (corrélatif de l'attachement au mariage) et la séparation sanctionnée par le divorce.

Dans les familles immigrées, le couple se désigne surtout à travers ses fonctions parentales strictement codifiées et différenciées, permettant d'assurer la responsabilité et la cohésion d'une famille nombreuse (ce qui n'exclut pas la bigamie masculine : une femme en France et une femme "au pays").

Certes ces définitions et ces classifications (pour le moins schématiques) ont pris du jeu au cours des dernières décennies, mais on retrouve leur empreinte dans les discours et les pratiques des jeunes générations.

Finalement, on constate que, dans chaque cas, la conception du couple est étroitement liée à des histoires et des conditions d'existence particulières, de telle sorte que derrière la variable "couple", ce sont aussi des milieux sociaux et des conditions de vie que l'on mesure.

Le couple est une unité d'autant plus fragile que les conditions d'existence et les ressources socio-économiques sont défaillantes.

Dans la mesure où le chômage touche davantage les catégories sociales les moins favorisées, il devient normal de trouver une corrélation entre chômage et dissolution du couple sans que l'on puisse prouver l'incidence réelle du chômage sur cette dissolution.

Si l'on veut étudier de plus près les 6% (ou 4%) de couples qui se séparent chaque année, il faut envisager conjointement une analyse fine des trajectoires de ces couples et des mondes sociaux auxquels ils se rattachent.

Chômage et soutien dans le couple

A partir des entretiens réalisés par les chercheurs, le couple apparaît plus généralement comme une de ces "bases d'appui" dont parle M. Leclerc-Olive. Cet effet est peut-être dû à la forte représentation des familles de culture ouvrière et des familles ouvrières d'origine immigrée dans l'ensemble des enquêtés.

En effet, chez les individus au parcours personnel fortement perturbé, et souvent plus isolés (femmes élevant seules des enfants, parfois de pères différents; certains hommes seuls ou SDF), le couple plus ou moins stable ou éphémère, ne semble pas avoir résisté à l'épreuve des circonstances et aux difficultés de l'existence (dont le chômage) (Appay-Léomant ; Memmi).

Dans les familles de tradition ouvrière (française et d'origine immigrée), les propos les plus fréquents soulignent le soutien apporté par le conjoint durant les périodes de conflits professionnels ou de chômage. Cependant, ce mode de réponse n'est pas systématique, et certaines femmes (moins nombreuses) se plaignent du peu d'égard de leur conjoint face aux difficultés qu'elles ont rencontrées dans leur vie professionnelle (conflits, licenciement) et à l'isolement qu'elle ont ressenti, surtout quand leur milieu professionnel ne leur assurait aucun soutien collectif ou syndical (Appay-Léomant; Delcroix; Gouzien) ;

Chez les cadres et techniciens du bassin d'Evry, les ruptures conjugales, quand elles sont mentionnées, ne correspondent pas au moment du licenciement ou du chômage du conjoint (Durand-Pichon).

Au vu de ces enquêtes de terrain, tout se passe comme si le chômage constituait une mise à l'épreuve du couple et servait de révélateur à la signification de la vie de couple dans les différents milieux enquêtés.

Toutefois ces résultats ne doivent pas faire illusion. A trop focaliser les effets du chômage sur les séparations et ruptures conjugales, on risque de passer par pertes et profits ce qui se passe réellement dans les couples stables confrontés aux différents processus de précarisation de l'emploi et du travail, c'est-à-dire les moments de tensions exacerbées, l'angoisse du lendemain, et plus encore, les sacrifices que l'un des partenaires (généralement la femme) est obligé de faire en matière de projet professionnel, voire de mode de vie, au nom du couple et de la vie familiale.

Bien souvent les femmes, en particulier celles de la jeune génération, disent avoir dû renoncer à poursuivre leurs études, ou à accepter un emploi qui leur convenait, du fait du caractère incertain de l'emploi de leur conjoint : à leur tour, elles ont dû se replier vers des formes d'emploi précaires ou moins qualifiés (Gouzien).

Ces tensions et ces aspirations déçues, qui obligent les femmes "à prendre sur elles", ne sont sans doute pas sans conséquence sur les équilibres familiaux et ceux des enfants.

Chômage et solidarité familiale

Nous ne reviendrons pas ici sur le succès actuel de la notion de "solidarité familiale", les conditions de ce succès, et les limites de la notion (voir en particulier les travaux de la CNAF à ce sujet). Bien que la solidarité familiale recouvre un ensemble de pratiques qui ne sont pas totalement autonomes, il convient de distinguer : d'une part, les solidarités intra-familiales (parents/enfants) des solidarités plus larges (de parenté, de communauté); d'autre part, les solidarités matérielles, des solidarités symboliques (d'écoute, de valeur, et de pratiques articulées à des croyances).

L'hébergement et l'entretien des enfants adultes.

Concernant les solidarités intra-familiales (parents/enfants), les enquêtes signalent principalement l'hébergement et l'entretien d'enfants adultes en quête d'insertion professionnelle (sans travail, petits boulots, stages, contrats intermittents). Dans les familles d'ouvriers (français et d'origine immigrée) enquêtés, on rencontre souvent des enfants adultes vivant à part entière chez leurs parents.

Toutefois cette situation prend des colorations différentes selon qu'il s'agit de filles ou de garçons, de familles françaises ou d'origine immigrée.

Dans les familles ouvrières françaises d'origine, l'inactivité du garçon est plus mal supportée que dans les familles maghrébines. Plusieurs entretiens mentionnent clairement que le père ouvrier "ne veut pas de chômeur chez lui". Les jeunes hébergés doivent travailler ou chercher activement du travail. La tension coexiste alors avec la solidarité familiale.

Dans les familles immigrées, les parents considèrent cette coexistence comme allant de soi, la famille devant prendre en charge les enfants (et les aïeux) qui ne peuvent subvenir à leurs besoins. On remarque également que les jeunes filles de familles immigrées (plus que les garçons) versent souvent à leur mère une part de leur bourse, de leurs allocations de stage, ou de leur salaire quand elles ont un travail temporaire.

Les aides pécuniaires des parents à l'égard des enfants

Les enquêtes contiennent peu d'informations sur ce point. Parmi les jeunes récemment installés, il est épisodiquement fait mention des aides des parents (parfois une ancienne maison transmise par les grands-parents (bassin rural, l'achat d'une voiture d'occasion pour chercher du travail, des petites sommes mensuelles..). Inversement, quelques allusions font état de relations distendues avec les parents "qui sont comme moi : ils n'ont pas d'argent". Ceci laisserait supposer que les familles les plus démunies matériellement ne sont pas toujours les plus solidaires, comme on l'entend dire souvent. Mais tout cela mériterait une relecture plus fouillée des recherches, et sans doute des recherches complémentaires.

Donc, rien de vraiment exploitable sur cette question.

Les solidarités affectives et symboliques

Les solidarités concrètes peuvent donc être plus ou moins doublées de tensions. De la même façon les solidarités symboliques (protection morale, écoute, conseils, valeurs communes) peuvent produire des effets centripètes ou centrifuges ; Certaines familles, celles que C. Delcroix appelle "les familles fortins", apportent à leurs enfants un sorte de protection défensive : repli sur la famille, les rôles sexués, le logement, et refus ou peur de communiquer avec le monde extérieur considéré comme lieu d'insécurité ou renvoyant l'image d'un déclassement social. Ces formes de solidarité intra-familiale sont aussi des formes de contrôle intra-familial, et les rapports n'y sont pas toujours exempts de tensions, voire de violence plus ou moins contenue.

S. Beaud et M. Leclerc-Olive soulignent que les familles ouvrières françaises sont plus enclines à ce type de retrait que les familles d'origine immigrée dans la mesure où les relations de travail distendues par les effets des restructurations d'entreprise et du chômage ne sont pas compensées par d'autres relations et médiations communautaires. Le monde extérieur, non maîtrisable, est perçu comme hostile ou dangereux (parfois aux dépens des familles immigrées dont il est dit qu' "on leur donne tout").

A l'opposé, les "familles-tremplin" ou familles-passage" sont celles où les jeunes tout en prenant de la distance par rapport aux images parentales reprennent à leur compte certaines valeurs et références transmises par ces derniers, certains réseaux de connaissance, et y trouvent des appuis pour aménager les échanges avec le monde extérieur, négocier les possibilités du milieu, reformer des rapports au travail, à l'environnement social.

Les formes de solidarité élargie, longtemps entretenues dans les familles ouvrières par les systèmes relationnels construits à partir du travail ou de l'action syndicale, seraient plutôt aujourd'hui l'apanage des familles immigrées, ces dernières réactivant les liens de parenté élargie, les réseaux communautaires, voire les appartenances et associations confessionnelles pour pallier les effets identitaires et sociaux de la précarisation.

Face à la perte des références du monde et du travail ouvrier, elles peuvent prendre appui sur une histoire collective - l'expérience de l'immigration - pour donner un sens à leur trajectoire et à celle de leurs enfants, et aux difficultés qu'ils rencontrent aujourd'hui (Leclerc-Olive; Appay-Léomant).

Par ailleurs, les valeurs communautaires permettent de relativiser la valeur centrale du travail.(Delcroix, Leclerc-Olive).

Enfin, les familles d'origine immigrée s'efforcent d'activer les ressources d'associations culturelles ou culturelles qui constituent autant de médiations collectives et de solidarités élargies (Leclerc-Olive, Appay-Léomant). Des femmes et des mères, en particulier, tentent de créer, sur le mode associatif, des actions et des activités alternatives au travail salarié (cantines, cuisine, ateliers de couture, de coiffure) (Appay-Léomant).

Ces solidarités propres aux familles immigrées sont abondamment nourries dans les recherches et pourraient faire l'objet d'analyse plus fouillées. Nous n'insistons pas dans la mesure où les points forts de ces formes d'échanges, de soutien et d'initiatives communautaires sont déjà largement soulignées dans le rapport de Gilles Nezosi à partir de l'article de Saïd Bouamama. Une recherche plus approfondie pourrait montrer les modalités spécifiques de ces solidarités communautaires selon les communautés d'origine et leur ancienneté sur le territoire français.

Conclusions

Quelques voies de recherche à explorer de façon plus systématique : - élargir l'entrée par le chômage et la précarité aux processus de précarisation salariale qui ont un impact sur la fragilisation familiale, y compris parmi salariés bénéficiant d'un emploi en CDI. La flexibilisation du travail semble aujourd'hui un vecteur majeur de précarisation salariale et sociale. Dans ses formes les plus extrêmes, elle vise surtout les femmes, mais tend à s'étendre à l'ensemble des salariés ;

- s'intéresser tout particulièrement aux femmes seules ayant charge d'enfant, dont les salaires sont considérés comme trop élevés pour donner droit à des aides complémentaires, et à celles qui perçoivent des aides et allocations spécifiques trop faibles pour couvrir les besoins de leur famille; celles enfin qui se sont arrêtées de travailler pour élever de jeunes enfants (bénéficiaires de l'APE) et ne retrouvent plus de place sur le marché du travail ;

- vérifier et étudier plus spécifiquement le processus de "complémentarité paradoxale" entre flexibilisation du travail des uns et précarisation des ressources et de la protection sociale des autres. En particulier, les effets de la flexibilisation extrême du travail de la femme, occultés ou colmatés par la situation de chômage (RMI, allocations spécifiques, indemnités) du mari ou des grands enfants ;

- voir les effets inégalitaires qui découlent de ces logiques et en prendre la mesure sur la santé des femmes ;

- ne pas s'en tenir aux effets du chômage et de la précarisation sociale et salariale sur la dissolution du couple et l'éclatement des familles, mais prendre en compte les effets à terme des formes d'affaiblissement des droits sociaux, de précarisation de l'emploi et de flexibilité du travail, y compris quand les couples restent stables. Quel est le prix payé par chacun des membres du couple, et par les enfants ?

PROGRAMME DE RECHERCHE MIRE/DARES/CNAF
PRECARITES - TRAJECTOIRES - PROJETS DE VIE

Recherches achevées :

B. APPAY et C. LEOMANT, CNRS/GESISST/ IRESCO, Précarisation salariale et précarisation sociale, conv. CNAF 96/460.

S. BEAUD, Université de Nantes, Jeunes diplômés et "petits boulots" dans une région ouvrière -Sochaux-Montbéliard, conv. DARES.

A. GOUZIEN, LESSOR/Université Rennes II, Trajectoire industrielle, formes productives et précarités ouvrières dans le bassin d'emploi de Fougères, Conv. DARES.

C. DELCROIX, CNRS/CADIS, Enjeux prioritaires et types de conduites des familles populaires face à la précarité (Toulouse/Bagatelle), conv. CNAF.

J.P. DURAND et A. PICHON, Centre Pierre Naville/Université d'Evry, La gestion des incertitudes de l'emploi chez les cadres, ingénieurs et techniciens du bassin d'Evry-Corbeil, conv.DARES.

M. LECLERC-OLIVE, IFRESI (CLERSE) Lille, Aux marges du travail salarié : expériences de l'incertitude, diversités culturelles et visions d'avenir -Lille-Sud, conv. DARES.

D. MEMMI et G. DUMBAYANT-WARGNY, CSU/IRESCO, Les usages sociaux du corps en situation de domination extrême : les sans-domicile fixe à Paris et dans la région parisienne, conv. MIRE.

Résultats en attente :

L. OULD-FERHAT, Printemps/Université de Versailles- St Quentin en Y., Parcours d'insertion des bacheliers et transmissions intergénérationnelles. Conv. MIRE.

J. PALMADE, CERSO/Université Paris-Dauphine, Entre travail et activité : les cheminements du sujet social (enquêtes comparées 1977-1997), conv. DARES.

I. ASTIER, LASAR/Université de Caen, Santé au travail et figures de la défection : les salarié(e)s d'une blanchisserie hospitalière., conv. DARES.

A. COTTEREAU et M. GRIBAUDI, CNRS/CEMS et EHSS/CRH, Parcours professionnels ouvriers au XIXème siècle en France : cheminements individuels et milieux sociaux, d'après les monographies de familles de l'école de Le Play., conv. MIRE.

H. BRETIN,CRESP/Université Paris-Nord, Les jeunes des métiers de la propreté : trajectoires, insertion et expériences de la flexibilité, conv. MIRE.

NOTES 1. Ce programme en voie d'achèvement portait sur une durée de deux ans (1996-1998). Le suivi a été assuré par I. BILLIARD (DREES/MIRE); D. DEBORDEAUX (CNAF); M. LUROL(DARES). A ce jour, 7 recherches ont donné lieu à un rapport final (voir liste en annexe). C'est sur ces travaux que nous nous appuyons ici. La présentation de cette relecture n'engage que l'auteur de cette note.(retour texte)

2. Le cas d'un homme :né en 1947, fils de maçon. Niveau Certificat d'études, commence à travailler à 14 ans "dans la soudure". Au retour du service militaire, se marie et trouve un emploi de conducteur d'engins dans une entreprise de travaux publics où il reste 10 ans. En 1976, il change d'entreprise pour augmenter son salaire, toujours en tant que conducteur d'engins.

Durant cette période, premiers problèmes de santé : écrasement des vertèbres, et pincement du nerf sciatique; hospitalisation, arrêt maladie de six mois.

L'entreprise fait faillite, il se retrouve au chômage avec une femme et 4 enfants à charge

Recherche du travail dans d'autres métiers moins pénibles pour son dos : emplois temporaires de peinture, de carrelage de plomberie, puis se retrouve à nouveau au chômage. Dégradation de la vie de couple et rupture en 1978. Il change de région et ne verse aucune pension alimentaire pour ses enfants.

Travaille en intérim pendant 3 ans, puis un an de chômage.

1982 : l'ANPE lui propose un emploi intérimaire de conducteur d'engins dans la région parisienne. Il revient à Paris et vit avec une nouvelle compagne (handicapée mentale) : naissance d'un enfant.

1983 : son travail de conducteur d'engins provoque une nouvelle crise lombaire : nouvel arrêt maladie, puis conflit avec le contremaître. Quitte l'entreprise.

Recourt aux agences d'intérim et embauches de un mois à un an alternant avec des périodes de chômage de plus en plus longues. Emplois de plus en plus courts, et de moins en moins qualifiés.

Naissance d'un second enfant.

A partir de 90, il cesse de travailler et tente de vivre de travail au noir. Faute de demande dans une cité pauvre, il participe à un stage rémunéré proposé par l'ANPE pour la préparation du permis poids lourd. Au bout de 6 mois de stage, il est refusé à la visite médicale en raison de son handicap dorsal.

Nouvelle période de chômage de longue durée: état dépressif et alcoolisme.

Les parents ont du mal à assurer leurs fonctions parentales et les deux enfants font l'objet d'une mesure d'AEMO.

En 1997, les revenus familiaux sont uniquement constitués de transferts sociaux (AAH, 3.400F/mois pour sa compagne, ASS, 2 200F pour lui, et prestations familiales pour les enfants).

Désormais, c'est lui qui s'occupe de l'ensemble des tâches domestiques.

(Appay-Léomant, le cas de M.Voudon)

- Le cas d'une femme : Yasmina B, 42 ans caissière à temps partiel en CDI dans un hypermarché de la Région parisienne depuis 8 ans. Mère de 3 enfants (18, 17, 13 ans)

Son mari d'origine marocaine a d'abord travaillé dans le BTP, puis monté sa propre petite entreprise.

Elle s'est mise à travailler à 34 ans par nécessité, son mari ayant déposé son bilan.

Commence par un CDD de caissière à temps partiel (20h/semaine pour 2000F). Travaille les heures du matin et a alors son après-midi pour s'occuper de ses enfants. Mais doit faire matin et soir 1 heure de transport pour rejoindre son domicile.

Au bout de 6 mois, on lui propose un CDI de 32 heures par semaine en rayon boucherie, avec une augmentation de salaire. Elle accepte par nécessité d'argent, mais ne supporte pas les stations dans le froid (sinusite aiguë). Le médecin du travail la déclare inapte à ce poste.

Elle revient en caisse : 34H/semaine (4.700F) avec des horaires flexibles. Elle travaille plus généralement le matin et fait toutes les "fermetures" (18h-21h) avec des coupures de 3h1/2 dans la journée dont elle ne peut rien faire du fait de l'éloignement de son domicile.

Levée à 6h du matin et rentrée à 22h30, sa santé se détériore (sinusites, fatigue mal de dos des caissières) jusqu'à la dépression.

Elle décide de prendre un mois de congé sans solde pour pouvoir se reposer et sera finalement arrêtée six mois.

Pendant ce temps, la famille déménage afin de se rapprocher du lieu de travail de la mère.

A son retour à l'hypermarché, on lui donne les plus mauvais horaires : toutes les heures de pointes de la mi-journée et du soir, dont le samedi jusqu'à 21h.

Cette précarisation du travail est pour l'instant compensée par une réorganisation des rôles sexués à l'intérieur de la famille : le mari prépare les repas et les enfants participent aux tâches domestiques.

(Appay-Léomant, le cas de Yasmina B.) (retour texte)

3. " En 1997, la SAGEM a expérimenté sur les intérimaires une organisation du temps de travail destinée à être étendue à l'ensemble des salariés. Cette organisation du temps de travail rassemble l'activité sur 4 jours à raison de 9h75 par jour. Le gain de temps libre obtenu par le passage de 39 à 37h et le regroupement de l'activité sur 4 jours se fait au prix d'une désynchronisation entre le temps de travail des salariés et les temps familiaux et sociaux.

L'organisation de la première semaine comprend un temps travaillé sur le modèle du travail d'équipe de l'après-midi (14h-23h45), le lundi, mardi, mercredi jeudi et un temps non-travaillé qui correspond à un week-end prolongé de 3 jours.

La seconde semaine, le temps travaillé se fait sur le modèle de l'équipe du matin (4h15-14h), le lundi et le mardi, et sur le modèle de l'après-midi le vendredi et le samedi (14h-23h45), le mercredi et le jeudi étant non travaillés.

L'organisation de la troisième semaine repose sur deux jours de congé, le lundi et le mardi, et sur un travail d'équipe du matin (4h15-14) du mercredi au samedi".

Au dire des jeunes intérimaires eux-mêmes, ces conditions de travail perturbent les rythmes biologiques : "On n'a pas d'horaires fixes pour le sommeil, ni au niveau des repas. On est décalé"; "Quand je suis du matin, la première nuit je ne ferme pas l'oeil, après je dors en moyenne 4h par nuit."; "Un samedi matin, ça faisait 4 jours que les filles se levaient à 3h du matin, il y en a 4 dans la matinée qui sont tombées dans les pommes et ont dû rentrer chez elles".

Ces horaires désorganisent la vie de couple et rend impossible la synchronisation des rythmes parentaux : " On n'a pas d'enfants, mais comment on ferait si on en avait ? Ils m'ont répondu : "vous plaignez pas, vous avez du travail".

Enfin, la fragilité des statuts entraîne une hyperdisponibilité à l'entreprise et une emprise permanente sur la vie des salariés : "Ils nous téléphonent le soir à 6 ou 7h : "Tu viens travailler ce soir, car on manque d'approvisionnement. J'ai vu aller travailler de 21h à minuit, et à minuit : Rentrez chez vous".

(A. Gouzien, Trajectoires industrielles, formes productives, et précarités d'emploi dans le bassin de Fougères). (retour texte)

Famille et chômage
Synthèse des connaissances

Par Gilles NEZOSI
CNAF (Caisse nationale des allocations familiales)

Vous pensez vraiment que tous les messages secrets peuvent se déchiffrer ?
... Qu'il est toujours possible de trouver une solution exacte en appliquant un même système ?

- J'en suis sûr parce qu'il existe un système universel,
des lois générales qui permettent de démontrer ce qui peut l'être et d'écarter ce qui doit l'être.

Le vieillard paraissait sceptique.

- Je ne suis pas du tout de votre avis, pardonnez-moi.
Je pense au contraire que toutes les divisions, classifications, distributions
et règles que nous attribuons à l'univers sont fictives, arbitraires...
Il n'y en a pas une seule qui ne renferme sa propre contradiction.

Arturo Perez-Reverte, Le tableau du Maître flamand.

Chômage et famille. A priori, la relation coule de source tant les conséquences de la perte d'emploi dépassent les seuls critères économiques. Pourtant, cette relation semble en sciences sociales beaucoup moins évidente. L'étude du chômage obéit souvent aux mêmes schémas, partagée qu'elle est entre une recherche de son impact sur l'économie nationale et sur l'individu et sur lui seul. De la famille, rien ou quelques rares études qui traitent, comme à regret, spécifiquement de cette relation. Le chômage serait alors un fardeau individuel que le demandeur d'emploi serait seul à vivre et, bien sûr, à endurer. La relation est, on s'en doute, plus complexe. Être chômeur n'est pas l'apanage d'une catégorie particulière de la population, automatiquement célibataire et n'entretenant avec la société qu'une seule et simple " relation de travail ". Ces constatations de bon sens soulevées, encore faut-il dresser un portrait rapide des demandeurs d'emploi et par-là même définir, succinctement, ce que l'on entend aujourd'hui par chômage. Ce sont ces éléments que nous essaierons de présenter dans une première partie à l'aide de quelques variables que sont le sexe, l'âge, le niveau de diplôme et la nationalité. Elles nous seront utiles pour l'ensemble de ce rapport, nous permettant de disposer d'éléments saillants et de présenter d'ores et déjà quelques relations importantes.

Nous remarquons précédemment que l'absence d'emploi n'était perçue dans ses conséquences qu'au seul niveau individuel. Qu'en est-il finalement ? De quels maux souffrent les chômeurs ? Là encore, quelques pistes comme les effets du chômage sur la santé seront abordées. De même, comment les demandeurs d'emplois vivent cette période sur les plans économiques et relationnels ?

Répondre à ces quelques questions ne peut être cependant qu'un travail liminaire, une sorte de balisage nous fournissant des éléments contextuels pour une étude plus approfondie des relations qu'entretient la famille avec le chômage. La marche suivie est largement empirique.

Elle découle, comme nous l'avons souligné, des premières informations fournies sur le chômeur lui-même. Nous essaierons de les dépasser et de les compléter en répondant à cinq questions qui nous ont paru essentielles : l'impact du chômage sur la consommation des ménages, sur leur surendettement, les relations entre le chômage et la pauvreté, sur la structure familiale et, enfin, les effets de l'absence d'emploi sur la solidarité familiale.

En mars 1998, le taux de chômage s'élevait en France à 11.8% ¹. Il a régressé de 0.5 point en un an (102 000 chômeurs en moins). Le taux de chômage des femmes s'établit à 13.8%. Il est nettement supérieur à celui des hommes (10.2%). L'amélioration du marché du travail a surtout bénéficié aux demandeurs d'emploi les plus récents. En effet, la même année, le chômage de longue durée (un an et plus) touchait 41.1% de la population au chômage. En mars 1998, l'ancienneté moyenne de chômage s'est allongée d'un mois passant de 15 à 16 mois. Ce type de chômage s'inscrit comme le montre le tableau suivant dans une tendance orientée à la hausse.

Tableau : Évolution du chômage de longue durée (un an et plus) (en % de chômeurs)

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
37.7	36.9	35.2	31.4	35.7	39.5	36.9	38.9	41.1

Cette embellie dans les chiffres récents du chômage modifie certaines tendances. En 1997, le chômage de longue durée touchait davantage les femmes que les hommes (40.8% contre 36.8%), les 15-24 ans (30.9% pour les hommes contre 45.5% pour les femmes) ² et les plus de 50 ans (62.1% d'hommes et 56.5% de femmes). L'année suivante, même si l'on se trouve toujours dans une phase de croissance du nombre de chômeurs de longue durée, cette dégradation affecte moins les femmes que les hommes (40.1% pour les hommes, 41.9% pour les femmes), plus les hommes adultes (25-50 ans et plus) que les hommes jeunes. La situation des jeunes femmes au chômage de longue durée s'améliore.

Les classes d'âge les plus jeunes, tous sexes confondus, semblent bénéficier des politiques d'aides qui leur sont spécifiquement destinées. En revanche, comme le soulignent, Marie-Annick Mercier et François Brunet, "pour les plus âgés, les sorties du chômage sont devenues plus difficiles"³.

Parmi les autres facteurs discriminants, on retrouve le niveau de diplôme. Il y a un lien entre la formation et le chômage. Plus elle est faible et plus les personnes sont touchées. Ainsi, 6.8% des détenteurs d'un diplôme supérieur sont au chômage contre 17.4% pour les non diplômés. Le diplôme reste donc une protection contre le chômage.

Ces phénomènes sont de surcroît cumulatifs. Ainsi, si l'on observe les catégories socioprofessionnelles les plus touchées, on trouve les ouvriers (14.7%) et les employés (14.4%). Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures ont respectivement un taux de chômage égal à 6.8% et 4.5%. La récente diminution du taux de chômage a bénéficié aux cadres et professions intellectuelles supérieures (-0.6 point) mais surtout aux ouvriers (-1.1 point). La reprise de l'activité industrielle entre 1997 et 1998 a donc eu des conséquences favorables sur l'emploi dans ce secteur. Mais, avec les employés, ces CSP représentent à elles seules près des 2/3 de la population au chômage (avec

respectivement 5.9 millions d'ouvriers et 6.5 millions d'employés, ils représentent plus de 50% de la population active). Là encore, les différences entre sexes sont sensibles. En proportion de l'ensemble des actifs de la CSP, 20.4% des ouvriers et 14.9% des employés femmes sont au chômage contre respectivement 14.6% et 12.9% des hommes.

Autre facteur discriminant, la nationalité. 23.7% de la population active étrangère est au chômage (ce chiffre passe à 31.4% pour les étrangers hors CEE) contre 11.1% de la population active française.

La durée moyenne du chômage n'a, quant à elle, jamais cessé de progresser passant d'un peu plus de 6 mois en 1977 à 12.4 mois en 1993, 15 mois en 1997 et 16 mois en 1996. Elle semble progresser en fonction de l'âge. En 1996, la durée moyenne de chômage était de 8.3 mois pour les 15-25 ans, de 15.3 pour les 25-49 ans et de 24.8 mois pour les 50 ans et plus.

Les conséquences individuelles et collectives du chômage

Phénomène marquant de ces quinze dernières années, le chômage n'a cessé de progresser passant de 1.7 million de personnes touchées en 1981 à environ 3 millions en 1998 4. Facteur aggravant, il est inégalitaire puisqu'il frappe différemment selon le sexe, l'âge, le niveau de formation, la catégorie socioprofessionnelle et le pays d'origine (Voir ci-dessus) 5.

Mais, ne prendre en compte que ces seuls chiffres ne nous donne qu'une vision partielle des choses. Non seulement ils ne comptabilisent que les individus inscrits à un moment " T " au chômage mais ils ne permettent pas de surcroît de prendre en compte les flux d'entrée et de sortie. Selon Chantal Cases et Philippe Lagarde, entre janvier 1993 et octobre 1994, ce sont près d'un quart des ménages français qui ont fait l'expérience du chômage par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs de leurs membres 6.

De plus, ce chiffre ne prend en compte que les seules personnes sans-emploi et n'inclut pas les individus travaillant à temps partiel - choisis ou non -, ceux qui ont renoncé à la recherche d'un travail ou les bénéficiaires d'un stage ou d'un emploi subventionné 7. En fait, s'il faut croire les conclusions du rapport " chômage : le cas français ", il faudrait, en 1997, très largement dépasser le chiffre de 3 millions de chômeurs et parler de 5 voire même de 7 millions de personnes directement affectées, d'une façon ou d'une autre, plus ou moins gravement, par l'évolution de l'emploi 8.

Réintroduire ici ces quelques éléments permet non seulement de donner au chômage une dimension et une épaisseur supplémentaire mais aussi de percevoir d'autres facteurs comme la précarité ou la pauvreté ainsi que des acteurs toujours présents mais souvent occultés comme la famille.

C'est ce que fait notamment Robert Holcman. Dans son étude sur le chômage, il listait une série de conséquences de la perte d'activité tant au niveau individuel que collectif 9. Il insistait sur l'impact du chômage sur l'individu lui-même mais aussi sur son environnement familial et social. C'est cette approche que nous reprendrons en partie même si, comme le souligne l'auteur, les effets principaux du chômage s'exercent en premier lieu sur l'individu.

Les conséquences individuelles du chômage

Les conséquences du chômage sur l'individu sont multiples et multiformes. En faire la synthèse est donc assez difficile tant la situation des chômeurs et la perception de leur état sont contrastées. En effet sous l'appellation officielle de "demandeur d'emploi", on trouve à la fois des jeunes n'ayant jamais travaillé, des individus en situation de transition professionnelle que des personnes à la recherche d'un emploi depuis plusieurs années... Cette partie s'attarde cependant sur trois facteurs principaux que sont l'exclusion financière, l'exclusion sociale et les problèmes de santé spécifiques qui pèsent sur le demandeur d'emploi. L'exclusion financière est l'un des éléments les plus facilement perceptibles. Mais, au-delà de son caractère purement financier, la perte de pouvoir d'achat a aussi des conséquences symboliques assez fortes de déclassement de l'individu. Elle ne fait que s'ajouter à un autre déclassement lié à l'absence d'activité. Valeur centrale de notre société, le travail est un élément structurant dont la perte a entre autre pour conséquences la désocialisation d'avec son milieu d'origine mais aussi le développement d'un sentiment d'inutilité. Les conséquences sur la santé du chômeur sont loin d'être négligeables. On constate en effet chez les demandeurs d'emploi un développement de pathologies souvent liées à un sentiment de mal-être. Comment réagit l'individu touché par la perte de son emploi ? Cette question est centrale et parmi les multiples termes utilisés pour tenter de caractériser cette période, l'exclusion en est un qui revient de manière récurrente. Le chômage, surtout lorsqu'il se prolonge, serait ainsi une période d'exclusion financière mais aussi, à terme, sociale. Il aurait aussi des conséquences non négligeables sur la santé provoquant une série de troubles à dominante psychologique.

Chômage, exclusion financière et sociale

L'une des conséquences importantes du chômage sur l'individu, surtout lorsque celui-ci se prolonge dans le temps, est l'exclusion financière liée à la perte de revenus ¹⁰. Les problèmes financiers sont atténués par les primes de licenciement lorsque le chômeur occupe un emploi stable (CDI) puis par le versement de l'assurance chômage ¹¹. Mais, la perte du salaire s'accompagne de la disparition des avantages annexes liés à l'activité. Elle impute de manière sensible mais plus difficilement quantifiable le revenu des chômeurs. La perte du treizième mois et des autres primes, mais aussi l'arrêt du bénéfice du restaurant d'entreprise, du CE ou dans certains cas des avantages en nature liés à l'emploi (logement de fonction par exemple) sont autant de manque à gagner.

Cette perte de pouvoir d'achat est donc importante pour les salariés " stables ". Elle l'est plus encore pour les salariés atypiques (stagiaires, bénéficiaires d'un CDD ou d'un contrat d'intérim). Pour certains d'entre eux, l'absence d'indemnités de licenciement ne compense en rien l'entrée au chômage ¹². C'est un handicap supplémentaire à rajouter souvent aux faibles revenus tirés de leur travail. Non seulement, ces personnes ont en moyenne neuf fois plus de chance de se retrouver au chômage que les bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée ¹³ mais en plus ils sont légalement plus exposés - et plus rapidement - à l'exclusion financière ¹⁴.

A cela, s'ajoute comme nous le notions plus haut les risques d'exclusion sociale. Ils sont liés en partie, mais pas seulement, à cette première exclusion financière. La perte de revenus entraîne une perte du pouvoir d'achat et, souvent, une modification des comportements de

consommation. Ce phénomène, vrai pour l'ensemble des chômeurs, s'accompagne comme nous le verrons plus tard d'une augmentation du surendettement des ménages mais aussi, conséquence logique, d'une plus grande fragilité face à la pauvreté. Ces critères objectifs cachent aussi les déclassements par les revenus.

Facteur parmi d'autres d'intégration à une catégorie sociale, la perte de pouvoir d'achat peut être considérée comme une exclusion à son groupe d'appartenance 15. C'est un élément supplémentaire et aggravant de la perte de lien social qu'entraîne le chômage.

Il est commun de dire que le travail est un élément structurant de la vie sociale. Il l'est d'autant plus que notre société est régie par cette valeur. Il n'est qu'à rappeler l'importance économique, politique et administrative de la grille des catégories socioprofessionnelles pour s'en rendre compte 16. Elle est à la fois objectivante mais aussi chargée de symboles. Les luttes pour la création d'une catégorie cadre reconnue par l'Etat sont à cet égard révélatrices 17. Le positionnement d'un individu sur cette grille renvoie certes à son emploi mais aussi, symboliquement, à la place qu'il occupe dans la société. Même si le chômeur demeure inscrit dans la CSP qu'il occupait lors de sa période d'activité, la perte d'emploi en brisant le lien avec la sphère productive coupe aussi l'individu de son milieu d'appartenance. Il s'agit là alors d'un déclassé dans tous les sens du terme.

Très concrètement, l'absence de travail éloigne l'ancien salarié de son réseau de connaissance ce qui accentue son sentiment de mise à l'écart et son impression d'inutilité 18. Cela est renforcé par l'image que lui renvoie la société des " actifs " et, plus durement, son propre entourage familial ou amical. C'est ce que note Robert Holcman lorsqu'il écrit : " le soupçon de paresse ou d'incompétence lié à l'absence d'activité professionnelle n'a pas encore totalement disparu, en dépit de la généralisation et de la massification du chômage. Qu'il s'agisse d'une fin de contrat ou d'un licenciement (collectif, économique ou individuel), la suspicion pèse encore sur les personnes licenciées ; il leur est souvent attribué une part de responsabilité dans ce qui leur arrive, puisque certains de leurs collègues n'ont pas subi le même sort " 19. Cette inutilité sociale subie et vécue a des conséquences non négligeables sur la santé du demandeur d'emploi.

Chômage et conséquences sur la santé

Il existe depuis quelques années un nombre considérable d'études sur l'impact du chômage sur la santé des demandeurs d'emplois 20. Elles sont unanimes à montrer que cette période a des conséquences non négligeables sur la santé des individus. Elles permettent ainsi de répondre à une question souvent soulevée et que Robert Holcman résume de la manière suivante : " Est-on devenu chômeur parce que l'on est tombé malade ? Est-on malade parce que l'on est devenu chômeur ? Ou bien les deux à la fois ? " 21. Même si ces liens sont a priori difficiles à démontrer, les travaux sur la santé des chômeurs arrivent à des conclusions concordantes. S'ils se déclarent plus souvent en meilleure santé que les actifs occupés, les demandeurs d'emploi présentent un taux de polyopathologies et de plurisymptomatologies supérieur. De même, les maux dont ils souffrent le plus fréquemment sont différents de ceux des actifs. Alors que les personnes occupées déclarent souvent souffrir d'arthrose, de rhumatismes ou de fatigue intense liés à l'emploi qu'ils occupent, les chômeurs se plaignent d'asthme mais surtout de dépressions et de symptômes de mal-être (nervosité, anxiété, angoisse, céphalées, insomnies, vertiges...). Ainsi, lors d'une deuxième interrogation liée à l'étude des conditions de vie réalisée par l'INSEE en 1987, 72% des individus déclaraient avoir connu des moments

dépressifs d'au moins deux semaines alors qu'ils étaient au chômage, les rendant inquiets pour 38% d'entre eux sur leurs aptitudes à occuper un travail.

Dans une étude récente sur les retentissements sur la santé de la perte d'emploi ou de sa menace, une équipe de médecins du travail de Grenoble arrive aux mêmes conclusions 22. A partir de l'observation de cinq entreprises soumises à des plans sociaux, ils dégagent les symptômes dont souffrent les individus confrontés à une perte d'emploi. Ce travail est particulièrement intéressant car il permet un suivi des salariés avant et après leur licenciement. Si les pathologies psychosomatiques et mentales dominent, ils remarquent que plusieurs autres symptômes sont également présents :

Dans la sphère des troubles psychiques : troubles persistants du sommeil ; accroissement de l'anxiété ; états de panique ; crises d'angoisse avec apparition de phobies ("peur panique de perdre son emploi") ; aggravation d'états dépressifs.

Dans la sphère digestive : crampes épigastriques ; complication d'ulcère gastrique (perforation)...

Dans la sphère dermatologique : extension du psoriasis, apparition d'eczémas, crises d'urticaires géantes.

Dans le cadre cardio-vasculaire : infarctus du myocarde et syndrome de menace.

Aggravation des migraines

Dans la sphère comportementale : aggravation fréquente de l'alcoolisme et du tabagisme ; violences physiques envers autrui et envers soi-même, suicides.

Ces diagnostics confirment selon leurs auteurs des observations déjà réalisées dans les pays anglo-saxons et scandinaves 23. La plupart de ces études insistent sur la dimension longitudinale de ces pathologies. Elles ne sont pas provoquées par la perte d'emploi. Elles apparaissent souvent lorsque survient la menace du licenciement et elles persistent, sous une autre forme, lorsque les individus retrouvent une activité. Même lorsque les salariés ne sont pas touchés directement par les plans sociaux, ils développent des réactions physiques ou psychologiques particulières. "Au cours des visites médicales, les premiers symptômes arrivent avec ceux qui se plaignent d'un mal de dos, ou bien de fatigue persistante" 24. L'équipe de Marie-Odile Achard note de surcroît une augmentation de l'absentéisme pour raisons médicales. Les symptômes psychologiques très fortement présents après le licenciement apparaissent dès les premières menaces sur l'emploi. Ils prennent cependant des formes différentes. Les médecins du travail constatent, par exemple, une démotivation touchant, au fur et à mesure que les effets des plans sociaux se précisent, une part de plus en plus importante du personnel. Le scepticisme, le dénigrement des responsables - de l'entreprise mais aussi des organisations syndicales ou des représentants politiques -, la perte de l'identité professionnelle s'accompagnent d'une souffrance morale importante. Le sentiment d'inutilité, d'impuissance face à une situation que beaucoup jugent incompréhensible et souvent injuste s'exacerbe. En fait, comme le résumait les médecins grenoblois, "les salariés victimes de plans sociaux se sentent trahis, détruits dans leur identité même. Ils tentent de s'en sortir par le conflit, la maladie ou la fuite" 25. On revient une fois encore à cet élément

structurant qu'est le travail et à la valeur qu'on lui accorde. Etre privé d'emploi ou être menacé de le perdre, c'est certes être remis en cause comme agent producteur et donc comme être utile à la société mais, c'est aussi être privé d'identité car "la centralité du travail est repérable dans la construction de l'identité, dans l'accomplissement de soi et dans la santé mentale et somatique. Le travail est un opérateur de santé ou, au contraire, une contrainte pathogène. Le travail n'est jamais neutre de ce point de vue" 26.

Une fois la personne licenciée, les pathologies déjà présentes chez l'individu se développent, voire, comme nous l'avons noté, se transforment. Cependant, la reprise d'une activité n'est pas synonyme d'une rémission totale des troubles de santé vécus par le chômeur.

Comme le note Jean Maisondieu 27, le retour à l'emploi se traduit souvent par un épuisement de ces nouveaux salariés. Outre les difficultés à reprendre tout simplement un rythme de travail (effort sur huit heures, contraintes horaires...), difficultés qui s'accroissent lorsque la période d'inactivité a été longue, ils semblent subir un contre-choc aux souffrances psychiques qu'ils ont vécues durant leur période d'inactivité. Il conclut donc " qu'il faut le savoir et en tenir compte pour éviter de leur en demander trop et de les voir plonger dans la maladie, ou se désespérer de les voir flancher et finir par croire qu'ils ne sont réellement pas capables de mener une existence normale " 28.

Ce sentiment d'incapacité dont parle Jean Maisondieu est un sentiment latent chez les salariés victimes de plans sociaux. Pris dans sa forme la plus extrême, il peut conduire les demandeurs d'emploi au suicide.

Dans l'étude qu'a menée l'équipe grenobloise de médecine du travail, les docteurs Achard, Chastel et Dell'accio ont observé trois cas de suicide. Certes, il est toujours difficile d'imputer à la seule perte d'emploi les raisons d'un tel geste pourtant, dans un article sur le taux de suicide masculin en fonction de l'âge, Louis Chauvel observe un lien entre suicide et chômage et plus précisément entre suicide et crise économique 29. Ainsi sur la période 1977-1993, il constate que la corrélation entre le taux de chômage des hommes de 15-24 ans et le suicide de l'ensemble de la population masculine est saisissante 30. Cependant, il insiste aussi sur le fait que cette corrélation ne peut en aucun cas être interprétée en termes de causalité - les populations étudiées sont en effet différentes - mais plutôt comme une invite à relier ces phénomènes. En fait, pour Louis Chauvel, le chômage est un indicateur, parmi d'autres, du contexte plus général de dégradation de la conjoncture économique. A l'image des liens entre le taux de chômage des 15-24 ans et le taux de suicide de l'ensemble de la population masculine, d'autres éléments semblent indiquer que le chômage est l'un des facteurs saillants associés aux suicides ou aux tentatives de suicide. Ainsi, en France, les hommes inactifs de 45 à 50 ans sont structurellement des victimes privilégiées du suicide. De même, les catégories socioprofessionnelles où le risque de chômage est le plus fort sont aussi celles où le taux de suicide est le plus élevé.

Cette redécouverte par les sociologues des liens entre suicide et chômage et plus précisément entre suicide et crise économique rend encore plus pressante la demande de nombreux médecins du travail de créer et de rendre obligatoire une visite médicale de fin d'emploi qui permettrait d'alerter les salariés sur les pathologies qu'ils pourraient développer à la suite de l'annonce de leur licenciement et donc de déclencher les soins de manière plus rapide.

Problèmes financiers, problèmes d'intégration et de santé, les difficultés que rencontrent individuellement les chômeurs sont multiples. Cependant, elles ne se vivent pas

exclusivement de manières individuelles. Inséré dans une famille, la période que le demandeur d'emploi traverse a un impact non négligeable sur son entourage.

Les conséquences du chômage sur la famille

Le chômage n'est en rien un aléa purement individuel. Lorsqu'un membre de la famille est sans emploi, notamment lorsqu'il est la personne de référence du ménage, il provoque une série de bouleversements dans son entourage. Ainsi, la perte de pouvoir d'achat a des conséquences non négligeables sur la consommation des ménages de chômeurs et notamment des ménages les plus modestes. Le chômage est aussi l'une des principales raisons de leur surendettement. Ces aspects saillants sont à mettre en relation avec les situations de pauvreté de plus en plus liées à l'inactivité. En dix ans, de 1984 à 1994, les familles dont la personne de référence est sans emploi semblent y être de plus en plus confrontées. Parmi ces ménages, certains se distinguent par leur plus grande vulnérabilité. C'est le cas notamment des familles nombreuses et monoparentales. Cependant, la perte ou l'absence d'emploi a des effets plus difficilement observables sur la constitution et la dissolution du couple. Ne pas avoir d'activité rémunérée est ainsi un frein à la constitution d'une famille. Les plus jeunes, confrontés à la difficulté à trouver un premier emploi restent plus longtemps au domicile familial et prolongent pour une part de plus en plus importante leur scolarité. Leur entrée dans un cycle de vie autonome est alors retardée. Les conséquences du chômage se font aussi sentir lorsque le couple est déjà constitué. La persistance de l'inactivité et même l'instabilité de l'emploi rendent comme nous le verrons le couple plus fragile. Mais, cette période difficile entraîne aussi une modification sensible des relations à l'intérieur même des familles. C'est un moment de renforcement de la solidarité familiale par l'intermédiaire de l'économie cachée de la parenté mais aussi de profondes modifications des relations entre ses membres.

Comme nous l'avons souligné, c'est plus d'un quart des ménages - soit 6 millions de personnes - qui a été touché par le chômage entre 1993 et 1994 donc très largement plus que le chiffre officiel qui ne comptabilise que le chômage individuel. Ainsi, plusieurs des problèmes dont nous notions plus haut l'importance peuvent être traités sous l'angle de la famille. C'est le cas des problèmes financiers.

Le chômage a donc des incidences non négligeables sur le revenu des chômeurs. Cette baisse des revenus a, non seulement, un impact négatif sur la consommation des ménages mais peut provoquer aussi la spirale du surendettement.

Chômage et consommation des ménages

Reprenant une enquête réalisée par Gisèle Fournier, Michel Glaude et Emmanuel Reynaud sur les budgets ouvriers en 1979³¹, Nicolas Herpin s'est intéressé, dix ans plus tard, aux conséquences du chômage sur la consommation des ménages et plus précisément des ménages ouvriers³². Même lorsque aucun membre d'une famille ouvrière n'est au chômage, la consommation de ces ménages est déjà faible. Nicolas Herpin note que leur consommation moyenne même lorsqu'ils ne sont pas au chômage est inférieure de 19% par rapport aux autres. De même, le risque de se retrouver au chômage est chez les ménages ouvriers plus fort que dans les autres CSP. En 1989, 16% des ménages ouvriers sont dans cette situation et le

risque est deux fois supérieur de trouver une personne au chômage parmi les ménages ouvriers que dans les autres CSP (7%). L'épreuve de la perte d'emploi est donc pour eux un handicap particulièrement fort.

Si l'on retient comme définition du seuil de pauvreté un niveau de vie inférieur de 50% à celui du type de ménage correspondant sans chômeur, on remarque que les familles où l'homme est au chômage et la femme au foyer tout comme les familles où les deux conjoints sont à la recherche d'un emploi, ont une consommation moyenne respectivement égale à 48% et à 43% de celle des couples sans chômeur. Cette consommation est encore inférieure lorsque les couples de références sont en chômage de longue durée. Dans ce cas, leur consommation est inférieure de 50% à celle des ménages sans chômeur. Cependant, cette baisse de la consommation ne s'accompagne pas d'une modification radicale de la structure budgétaire. Nicolas Herpin note que " le chômage a des effets limités sur la structure budgétaire, du moins en moyenne générale " 33. Les dépenses liées à l'alimentation, poste important dans le budget des ménages ouvriers, ne varient pas sensiblement en moyenne dans la structure budgétaire. Les ouvriers " sans " chômeur consacrent 23.1% de leurs dépenses à l'alimentation contre 24% pour ceux avec des chômeurs. Cependant, on assiste à des écarts à cette moyenne dans certains cas précis qui sont liés à des situations de chômage spécifiques. Ainsi, le coefficient budgétaire de l'alimentation atteint 30% dans les ménages où le chef est au chômage et le conjoint au foyer, 27% lorsque le demandeur d'emploi est isolé, 28% quand le chef de ménage est au chômage de longue durée. Cette part supérieure du budget consacrée à la seule alimentation se fait dans un contexte de dépense assez faible. La structure budgétaire globale peut alors s'apparenter à un signe de pauvreté.

N. Herpin note de surcroît que certains postes de dépenses croissent considérablement dans la structure budgétaire des chômeurs isolés. Outre la part élevée des dépenses liées à l'alimentation, les dépenses de logement et d'énergie prennent une place disproportionnée dans la structure budgétaire atteignant le tiers du budget contre un quart chez les isolés sans chômeur de même milieu social. Cet effort budgétaire se fait au détriment des dépenses liées au transport et à la communication. En fait, le facteur âge est souvent un élément explicatif. Plus jeunes, les chômeurs isolés viennent de s'installer de manière récente dans leur logement. Assumé lorsque ces personnes travaillent, le loyer devient une charge supplémentaire lors de la cessation d'activité. La perte de revenus liée au chômage intervient alors que le loyer lui reste fixe. Il y a adaptation du budget en fonction de cette contrainte 34.

Nicolas Herpin conclut donc que " la baisse des ressources qui accompagne le chômage bouleverse l'équilibre antérieur en raison de la rigidité de certains postes de dépense " 35.

Ainsi, l'alimentation mais aussi d'autres postes de dépense comme le logement ou l'énergie occupent une place plus importante dans la structure du budget de certains ménages ouvriers avec chômeurs. Mais, il y a aussi une élasticité plus ou moins importante à l'intérieur même de ces postes. A l'exception du logement qui est un poste de dépense incompressible, les dépenses liées à l'alimentation mais aussi à l'habillement peuvent subir des variations plus ou moins fortes en fonction de l'évolution des budgets. Nicolas Herpin, remarque que la compressibilité de ces postes n'existait pas en 1979. Il constate en comparant les budgets alimentation de 1979 et de 1989, que l'élasticité a doublé passant durant cette période de 0.4 à 0.8. En fait, il note " que la consommation a été bouleversée par la croissance du niveau de vie ouvrier, mais aussi par les changements dans l'offre : apparition de produits nouveaux, mais surtout baisse relative des prix de certains produits nouveaux ou de luxe il y a dix ans,

mais qui, depuis cette date, se sont plus largement diffusés. L'alimentation fournit un exemple, remarquable dans cette période, de ce processus de banalisation " 36.

L'augmentation des budgets, la démocratisation de certains produits longtemps accessibles qu'à certaines catégories sociales permet des arbitrages impossibles jusque-là. Lorsque le budget baisse, les ménages ouvriers peuvent diminuer leur niveau de dépense alimentaire et revenir à une consommation " traditionnelle " faite, par exemple, d'accommodement de produits alimentaires bruts au détriment de produits alimentaires industriels. Mais ce retour ne se fait pas de bon cœur. Une fois la mauvaise passe financière dépassée, les ménages ouvriers reviennent à un approvisionnement " embourgeoisé ". En ce sens, on peut parler de modification du style de vie de l'ensemble des ménages ouvriers. En effet, l'élasticité constatée par Herpin est générale aussi bien sur le temps qu'à l'intérieur même des ménages avec ou sans chômeur.

Il y a donc une évolution des modes de vie que le chômage peut entraver mais pas stopper. Cet exemple de la consommation alimentaire chez les ouvriers montre que ces ménages ne reviennent qu'avec réticence à leur mode de consommation traditionnelle. Dès que le niveau de ressource augmente, la consommation des ménages retrouve son niveau d'origine. De même, lorsque ces ménages sont au chômage, ce qui se traduit comme nous l'avons vu par une baisse des ressources, on s'aperçoit que les ménages adaptent leur consommation courante à leur nouvelle situation. Le ménage peut retarder le moment des sacrifices et donc des modifications de sa consommation en mobilisant son épargne mais aussi en bénéficiant de l'aide de son entourage. Il peut aussi anticiper cette baisse des ressources en s'imposant des restrictions. Autrement dit, comme l'écrit Nicolas Herpin, " l'évolution à la baisse de la contrainte budgétaire n'agit pas de façon brutale sur la consommation mais laisse place à un comportement budgétaire " 37.

Ces deux extrêmes sont observables dans l'étude que réalise cet auteur. Les incidences psychologiques du chômage que nous notions plus haut réapparaissent dans l'attitude à la consommation du demandeur d'emploi. Le sentiment d'inutilité sociale, de démotivation peut se traduire par un repli sur soi, sur la cellule familiale et donc aussi par un retrait du monde. Dans un sens contraire, cette même situation éveille chez les chômeurs une frénésie d'achats qui peut alors être analysée comme un signe d'existence. La consommation, et notamment celle de produits marchands, éveille des répulsions mais aussi des désirs. Il est évident que la première attitude semble être la plus répandue parmi les ménages au chômage. En effet, le chômage a un effet globalement négatif sur la consommation. Cependant, s'il faut dresser une typologie de ces comportements, Nicolas Herpin remarque que ce sont les ménages avec chômeurs les plus riches qui se comportent de façon excessive en consommant trop alors que les ménages avec chômeurs les plus pauvres sont ceux qui, au contraire, ont tendance à consommer trop peu. Mais, au-delà de ces comportements de consommation distincts, Nicolas Herpin note une baisse considérable de la consommation, de l'ordre de 26% chez les ménages ouvriers avec chômeurs. De même, le chômage se traduit inmanquablement par une perte plus ou moins sensible et rapide de revenus. L'évidence est que le chômage n'est en rien une période financière facile. Elle l'est d'autant moins que les contraintes financières fixes, remboursement de traites par exemple, ne s'interrompent pas avec la perte d'emploi 38.

Chômage et surendettement

Lorsqu'il est intégré dans une famille et plus encore lorsqu'il est par son travail la seule source de revenus, l'individu en situation de perte d'emploi peut plonger son entourage dans l'endettement. Incapable de faire face à ses échéances financières (remboursement de traites par exemple), le ménage s'endette voire même tombe dans le surendettement. Les commissions de surendettement font d'ailleurs du chômage l'une des causes principales du non-remboursement des emprunts contractés par les ménages. Cette situation a des conséquences importantes sur la vie des familles de chômeurs. L'interruption de remboursement rend exigible la totalité des sommes empruntées et entraîne dans ses conséquences ultimes le déclenchement des procédures de recouvrement : rappel, intervention des huissiers de justice, saisies diverses 39... Un certain nombre de mesures ont d'ailleurs été adoptées pour faire face à ces situations. La Loi Neiertz, " Loi relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles " est notamment un garde-fou adopté pour éviter ces extrémités 40. Sur un autre registre, les organismes de crédits ou les banques ont eux-mêmes mis en place une assurance spécifique qui couvre les débiteurs du risque du chômage. Mais ce surendettement est une partie visible et quantifiable d'un processus que peut entraîner le chômage - et notamment le chômage de longue durée - de précarisation, d'exclusion et de pauvreté (Voir encadré).

Exclusion, précarité et pauvreté : quelques problèmes de définition Les années quatre-vingt ont mis à la mode l'expression " nouveaux pauvres ". La disparition au cours de cette même décennie de l'adjectif nouveau est à elle seule révélatrice de la complexité d'une notion - la pauvreté - que la persistance du chômage est venue conforter mais aussi profondément modifier. Comme pour accentuer ces difficultés, cette pauvreté est associée à une multiplicité de termes comme précarité et exclusion, utilisés aussi bien dans les discours sociaux que politiques 41.

La définition de ces trois notions n'a rien d'évident. En effet, souvent issus des sciences sociales, ces termes sont passés dans le " domaine public ". Cela a certes l'avantage de leur

donner une visibilité et donc une assise sociale mais avec pour corollaire un brouillage de leur définition. L'usage courant confond très souvent les notions de pauvreté, d'exclusion et de précarité. Sont-elles pour autant interchangeables ? C'est à ces problèmes de définition que nous allons nous consacrer.

a) l'exclusion

L'exclusion est sans conteste l'un des termes les plus couramment utilisés à des fins polémiques pour stigmatiser les dysfonctionnements d'une société qui serait devenue une fabrique à exclus 42. Il qualifie les personnes qui vivent " en dehors " de la société, par opposition à ceux qui sont " inclus ". C'est de cette opposition que naît toute l'ambiguïté du terme. En effet, où passe la frontière entre exclus et inclus, par quels facteurs ? La difficulté à définir l'exclusion comme la pauvreté et la précarité tient à son caractère multidimensionnel. Elle peut être sociale, politique, économique ou tout à la fois. Lorsque l'on tente de la définir, on part généralement d'une situation précise - on est exclu du logement, de l'accès à l'emploi par exemple - mais qui peut être différent selon les préoccupations du locuteur. Elle introduit de surcroît l'idée d'une rupture dans un continuum protégé par des droits ou, du moins, des garanties sociales minimales. De plus, elle a une dimension dynamique. On est " exclu de " mais on devient " un exclu " par le cumul de plusieurs exclusions (travail, revenu, logement, santé...) et par l'impossibilité ou l'incapacité pendant une période plus ou moins longue de " bénéficier, des droits attachés à la situation sociale et à l'histoire de l'individu concerné " 43. Ces quelques remarques brouillent donc l'image que nous avons de l'exclusion.

La pertinence de cette notion est d'ailleurs très contestée. Ainsi, Robert Castel considère cette catégorie comme " complètement indigente d'un point de vue théorique " 44. En effet, l'hétérogénéité des situations qu'elle tente de couvrir est telle qu'elle ne permet d'en analyser aucune. De même, parler d'exclusion est à son avis une erreur car aucun individu, à l'exception peut-être du " quart monde ", n'est " hors social ". En fait, le reproche essentiel qu'il adresse à la notion d'exclusion est qu'elle ne prend en compte qu'une situation achevée sans percevoir la dynamique qui y mène. Le travail de sociologue est selon Castel non pas de décrire des situations mais d'en expliquer les causes et les origines. Cependant, si l'on reprend à notre compte le " quart monde " comme étant la seule population " exclue " car ne bénéficiant pas malgré sa pauvreté des possibilités d'aide, ce phénomène ne toucherait finalement qu'environ 0.4 à 0.5% de la population française soit au maximum 300 000 personnes 45.

b) précarité et précarisation

Tout comme l'exclusion, la précarité est à considérer comme un phénomène dynamique renvoyant à des états et des situations nettement différents. Joseph Wresinski la définit comme " l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de conquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible " 46. Bien que vague, cette définition insiste sur un facteur étroitement lié à cette précarité : l'insécurité. Elle renvoie essentiellement aux transformations du marché du travail. Les emplois précaires (CDD ou contrats d'intérim 47) se sont fortement développés plongeant un nombre considérable de salariés - environ 7 millions selon le rapport Chômage : le cas

français - dans la précarité. De même, face aux évolutions du marché du travail et au souci d'adaptation à ses contraintes qu'ont la plupart des entreprises, c'est un nombre encore plus important de personnes qui seront dans une situation de précarité au cours de leur vie professionnelle. Là encore, la dimension dynamique est centrale dans l'analyse de la précarité. Elle permet de nuancer des discours souvent catastrophistes. En effet, elle n'est pas irréversible. L'obtention d'un emploi stable après une période de chômage ou d'intérim, la transformation d'un CDD en CDI, sont autant de possibilités de sortir de cette instabilité professionnelle. L'aller-retour entre stabilité et précarité est ainsi une nouvelle donne du marché de l'emploi. En fait, comme le souligne Serge Paugam, c'est le cumul des situations d'insécurité et de fragilité (chômage de longue durée et dépression par exemple) et surtout leur récurrence et leur pérennisation qui sont des facteurs aggravants de précarité 48.

c) la pauvreté

A la différence des deux notions précédentes, la pauvreté fait l'objet d'un effort de définition et d'objectivation considérable. Il existe plusieurs définitions précises ainsi d'ailleurs qu'un chiffre officiel de la pauvreté publié par l'INSEE depuis plusieurs années. Cependant, le sens du terme a profondément évolué depuis son entrée dans la langue française au XIVe siècle. " Il s'apparentait alors au verbe prier et a fini par s'appliquer aux demandes que l'on adresse à une autorité supérieure, ce qui donne à la supplique son caractère instable, provisoire, fragile et d'issue problématique " 49. Actuellement, la pauvreté est perçue dans sa définition minimale comme l'état d'une personne ou d'un groupe qui dispose de peu de ressources. Cette définition est à la fois vague et relative.

La pauvreté peut être définie en termes absolus ou relatifs 50, monétaires ou non monétaires. Est pauvre " absolument " celui qui ne dispose pas du revenu nécessaire lui permettant de satisfaire les besoins minimaux vitaux. Est pauvre " relativement " celui qui ne dispose pas du revenu lui permettant de vivre comme les autres membres de la société à laquelle il appartient. Mais, " la distinction entre pauvreté absolue et relative, bien que se retrouvant en préambule de toutes les études sur la pauvreté, reste souvent obscure faute de définition précise du mot " relatif " " 51. De même, ces définitions renvoient implicitement à une autre notion : celle de seuil de pauvreté. On l'entend comme un niveau en dessous duquel le revenu disponible pour vivre est insuffisant. Ce seuil de pauvreté est apprécié de façon variable selon l'histoire, le pays, le groupe ou les individus concernés. En outre, les indices de pauvreté ne sont pas tous des indices de pauvreté monétaire, donc plus aisément quantifiables. Ils intègrent d'autres dimensions qui peuvent être, par exemple, la solidarité familiale, les réseaux de connaissance, les ressources et traditions culturelles. En fait, face à la difficulté à cerner et, en dernière instance, à quantifier ces différents facteurs, on retient divers indicateurs de types monétaires (salaires, revenus) 52. Christine Chambaz écrit ainsi qu'en France, " comme dans les pays de l'Union Européenne, on utilise de préférence des indicateurs relatifs contrairement aux États Unis où l'on préfère une approche absolue. La définition du seuil de pauvreté correspond donc en France à la demi médiane du revenu par unité de consommation. En 1993, la demi médiane des revenus en France s'élevait à 3199 F pour une personne seule, 4799 F pour un couple sans enfant, 5758 F pour un couple avec un enfant de moins de 14 ans et 6718 F pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans " 53.

Cependant, ces chiffres n'ont rien d'évident. Comme le souligne Bernard Aubert dans son article sur les seuils de pauvreté, les experts mais aussi les chercheurs ou les divers organismes officiels (INSEE, CERC, CAF, CREDOC, Commission Européenne...) n'utilisent pas tous le même seuil de pauvreté rendant cette notion relative du simple fait de la fixation

de son montant 54. La diversité des seuils a des implications non négligeables sur la comptabilisation des pauvres en France. Selon que l'on prenne comme seuil de pauvreté la somme de 3 716 francs par personne 55 ou de 3 199 francs 56, la pauvreté touche entre 11 et 13% de la population française. Ainsi, comme le souligne Bernard Aubert, " l'appréhension de la pauvreté, y compris sous la seule dimension monétaire, au moyen d'un seuil ne va vraiment pas de soi " 57.

Chômage et pauvreté : quelques chiffres

En 1994, selon l'INSEE, il y avait en France 2.4 millions de ménages pauvres comprenant 5.5 millions de personnes dont 1.1 million d'enfants de moins de 14 ans 58. Ce sont les chômeurs qui forment le groupe de pauvres le plus important. Ils représentent comme le montre le tableau suivant 1 350 000 personnes soit un quart des personnes pauvres.

Nombre de pauvres selon l'occupation de la personne de référence en 1994

Catégories définies selon l'occupation de la personne de référence	Nombre de personnes pauvres	Répartition des personnes pauvres (en %)
Chômeurs	1 346 000	24
Salariés peu stables	730 000	13
Salariés à plein temps	840 000	15
Indépendants	625 000	11

Source : enquête budget de famille 1995 (INSEE)

Le nombre des chômeurs pauvres a fortement progressé entre 1984 et 1994, passant de plus de 805 000 en 1984 à plus de 970 000 en 1989 et à 1 346 000 en 1994. Cela a des conséquences importantes sur le nombre de ménages touchés par ce phénomène.

Évolution du nombre de ménages de chômeurs pauvres 1984-1994

Année de référence	Nombre de ménages de chômeurs dans la population totale	Nombre de ménages de chômeurs pauvres	Proportion de ménages de chômeurs pauvres (en %)
1984	786 894	254 569	32.4
1989	826 984	308 006	37.2
1994	1328 346	519 438	39.1

Source : enquête budget de famille 1995 (INSEE)

Comme le notent Jean-Michel Houriez et Bernard Legris, " le nombre de ménages, dont la personne de référence est au chômage, a progressé beaucoup plus vite que le nombre de personnes au chômage, et le nombre de ménages de chômeurs pauvres a augmenté plus vite que le nombre de ménages de chômeurs " 59. En effet, le nombre de chômeurs personnes de référence a été multiplié par 1.7 alors que le nombre total de chômeurs a lui progressé de 1.3 en 10 ans. Les chômeurs sont donc en 1994 moins souvent des conjoints ou des enfants de la personne de référence du ménage.

Jean-Michel Houriez et Bernard Legris expliquent ce phénomène par l'évolution de la structure par âge du chômage. Ils notent une diminution de l'effectif des chômeurs de 25 ans alors que le nombre des chômeurs de plus de 25 ans a été multiplié par 1.6. Ce vieillissement de la population au chômage a des conséquences directes sur le nombre de ménages touchés par le chômage. Plus âgés, les chômeurs sont plus souvent personnes de référence du ménage. Moins de jeunes parmi eux signifie aussi que les chômeurs sont plus souvent en âge d'assurer la charge financière d'une famille. De même, l'évolution démographique qu'a connue la société française depuis 10 ans a aussi contribué à augmenter le nombre de personnes de référence, et donc le nombre de personnes de référence au chômage. La vie en couple tend à devenir moins fréquente, ce qui se traduit par un nombre croissant de personnes seules et de familles monoparentales. Parmi ces dernières, ce sont plus souvent les femmes qui sont à leur tête. Il y a un autre rapport de causalité à introduire lorsque l'on sait que le taux de chômage féminin est, comme nous l'avons vu, supérieur à celui des hommes.

Il y a donc plus de ménages dont la personne de référence est au chômage entre 1984 et 1994. Cette évolution a aussi des répercussions sur leur pauvreté, le pourcentage de ménages de chômeurs pauvres est passé de 32% en 1984 à 39% en 1994. Cela signifie donc que les chômeurs sont plus exposés à la pauvreté en 1994 qu'en 1984. Cette évolution est la conséquence de la dégradation du marché de l'emploi. L'aggravation du chômage de longue durée et donc des arrivées en fin de droit, la persistance d'un taux de chômage élevé chez les jeunes (avec l'impossibilité pour un grand nombre d'entre eux de bénéficier d'une durée de cotisation suffisante) et les réformes des conditions d'accès à l'assurance-chômage sont, entre autres, des explications à la croissance de la pauvreté.

Une autre hypothèse avancée par Houriez et Legris est l'effacement du rôle protecteur que joue le couple. Ils notent un effet cumulatif qu'ils lient à l'homogamie : le chômage de l'homme ayant souvent tendance à s'ajouter à l'inactivité de la femme ou à son propre chômage.

La croissance du nombre de familles monoparentales ou de personnes au chômage vivant seules influence aussi le profil démographique des personnes pauvres. Plus nombreux dans l'ensemble de la population qu'il y a dix ans, ils le sont aussi plus parmi les pauvres. Ainsi, un chômeur sur deux ne vit pas en couple soit parce qu'il vit seul (1 chômeur pauvre sur 3) soit parce qu'il vit au sein d'une famille monoparentale (1 chômeur pauvre sur 6). " De ce fait, les chômeurs pauvres forment des ménages de taille plus petite qu'il y a dix ans, si bien que le nombre de personnes dont la pauvreté est liée au chômage a progressé un peu moins vite (multiplié par 1.7) que le nombre de ménages dont la pauvreté est liée au chômage (multiplié par 2) " 60.

Ainsi, en 1994, 39% des ménages au chômage avaient des revenus qui les situaient parmi le dixième le plus pauvre de la population. De même, les ménages qui comprennent au moins un chômeur représentent 36% des ménages situés au bas de l'échelle des revenus alors qu'ils ne constituent que 14% de l'ensemble des ménages 61. D'autre part, les chômeurs sont deux fois plus nombreux à vivre dans une famille monoparentale que les personnes ayant un emploi. Il faut ajouter d'autres phénomènes qui mesurent, entre autre, l'impact des politiques de redistribution sociale. La part des prestations sociales représente plus de 60% des revenus chez 20.1% des ménages avec un chômeur ou plus alors que ce n'est le cas que chez 1.3% des ménages sans chômeur avec au moins une personne occupée.

Il y a donc une relation forte entre chômage et situation de pauvreté mais à l'intérieur même des ménages avec au moins un chômeur, la situation est contrastée. Les ménages avec un chômeur les plus défavorisés sont les familles monoparentales mais aussi les familles nombreuses. De manière générale, plus du quart de l'ensemble des familles nombreuses font partie des ménages les plus pauvres. La situation est aggravée lorsque la personne de référence du foyer est au chômage : près de trois familles nombreuses sur quatre se situent alors parmi le dixième des ménages dont les revenus sont les plus faibles. De même, 20% des familles monoparentales se situent en bas de l'échelle des revenus et elles sont 60% dans ce cas lorsque le chef de ménage, dans la grande majorité des cas une femme, est au chômage.

En fait, on touche avec ces chiffres à un autre problème, celui du cumul des handicaps qui rend ces familles (nombreuses et monoparentales) plus vulnérables face au chômage et à la pauvreté. Le cas est particulièrement frappant pour les familles monoparentales. Ainsi, Nicolas Herpin et Lucile Olier notent que " la faiblesse du niveau de vie des familles monoparentales tient aussi à des raisons structurelles. Par définition, un ménage monoparental ne comporte qu'un seul apporteur de ressources. Dans 90% des cas, il s'agit d'une femme. Or, celles-ci sont, d'une façon générale, désavantagées sur le marché du travail par rapport aux hommes. Les salaires féminins sont inférieurs à ceux des hommes toutes choses égales par ailleurs, et, notamment, à diplôme donné. Le temps partiel, générateur de ressources moindres, est plus répandu parmi les femmes chefs de ménage que parmi les hommes chefs de ménage. Les femmes sont également plus exposées que les hommes au chômage. En 1995, le taux de chômage des femmes chef de ménage était de 14% contre 8% pour les hommes chefs de famille avec enfants " 62.

Ce cumul des handicaps dépasse aussi les seules dimensions objectives. Il faut introduire les dimensions psychologiques et leur caractère souvent transmissible. En effet, cette situation de handicaps touche également les enfants. Ainsi, Cécile Lefèvre et Maria-Teresa Pignoni constatent, par exemple, que les jeunes chômeurs vivant chez leurs parents appartiennent plus souvent à des ménages défavorisés (27% sont parmi les plus pauvres). Dans un tiers des cas, ils vivent dans des ménages où il n'y a aucun actif occupé et dans un cas sur cinq, un autre membre de la famille est au chômage. Facteur aggravant, près de trois jeunes chômeurs sur dix vivent dans une famille monoparentale ce qui permet aux auteurs de conclure que " l'on peut supposer que le chômage frappe des jeunes appartenant souvent déjà à des ménages défavorisés " 63.

Mais au-delà de ces handicaps face à l'emploi, vivre dans une famille touchée par le chômage, notamment de longue durée, à des conséquences sur l'état de santé des individus. Le stress mais aussi les dépressions sont, comme nous l'avons signalé, des symptômes assez courants. Le malaise que ressentent les chômeurs a des conséquences sur l'équilibre de leurs épouses et de leurs enfants.

L'absence de travail a pour conséquence le retour de l'individu dans la sphère familiale. Physiquement plus présent, son état de santé y est aussi, de fait, plus visible pour les membres de son entourage. L'inactivité prolongée et ses problèmes de mal-être semblent alors être partagés et vécus par l'ensemble de la famille au point que, comme l'écrit Duncan Gallie dans son bilan sur le chômage de longue durée et son impact psychologique en Grande Bretagne, "le chômage du mari a presque autant d'impact sur le bien-être psychologique de son épouse que sur lui-même" 64. Les enfants ne sont pas non plus épargnés. L'étude " l'influence du chômage sur l'état de santé" 65 montre que " le malaise perceptible en particulier parmi les jeunes pourvus d'un emploi au moment de la réinterrogation, mais qui vivent au sein d'une

famille touchée par le chômage et dont la situation un an auparavant était beaucoup plus précaire, le suggère : le risque pathogène pourrait être déjà engendré par la précarité professionnelle et la prise de conscience de sa propre vulnérabilité vis-à-vis du marché de l'emploi, vulnérabilité inégalement ressentie mais aussi inégalement répartie selon les individus et les groupes professionnels. Avoir soi-même connu une ou plusieurs périodes de chômage augmente de fait cette vulnérabilité. Etre issu d'une famille de chômeurs ou ayant souffert du chômage semble avoir également une traduction en termes de vulnérabilité professionnelle et d'état de santé ressenti " 66.

En dix ans, entre 1984 et 1994, les ménages dont la personne de référence est au chômage semblent être plus frappés par la pauvreté. Au sein même de ces ménages, certains semblent plus touchés que d'autres. Les familles nombreuses et surtout monoparentales font le plus les frais de ce phénomène. Facteur aggravant, il semble exister un cumul de handicaps qui non seulement touche la personne au chômage mais aussi son entourage. Les pathologies dont souffrent les chômeurs ont des répercussions sur les membres de sa famille et, conséquence inattendue, sur ses enfants même lorsque ceux-ci ne sont pas directement touchés par l'absence d'un emploi. Le sentiment de malaise, de souffrance psychique dont sont souvent victimes le ou les membres de leur famille a des incidences sur leur bien-être moral mais aussi sur leur vision du monde. Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de savoir si la situation de chômage a des répercussions sur l'évolution des équilibres familiaux.

Chômage et structure familiale

Parmi les rares travaux qui traitent directement des conséquences du chômage ou de l'instabilité professionnelle sur la famille, les articles de Nicolas Herpin et Serge Paugam sont ceux qui nous donnent le plus d'indications concrètes sur la situation en France 67. Réalisés à partir de deux enquêtes de l'INSEE différentes - enquête " suivi des chômeurs 1986-1988 " pour Nicolas Herpin et enquête " situations défavorisées 86-87 " pour Serge Paugam -, ces articles retracent l'évolution familiale de chômeurs. Le chômage semble avoir un impact à la fois sur la formation du couple et sur sa dissolution. Par contre, il ne semble pas avoir de conséquences sur la fécondité - les couples de chômeurs ne se distinguent pas des autres couples - et sur le taux d'activité féminin - les épouses de chômeurs ne cherchant pas plus que les autres femmes une activité professionnelle -.

Dans les deux études, Nicolas Herpin et Serge Paugam constatent une formation plus tardive du couple. Prenant comme référence l'âge moyen lors du premier mariage, Serge Paugam remarque que de 1972 à 1991, il est passé de 24.4 ans à 28 ans pour les hommes et de 22.4 à 26 ans pour les femmes. Cette évolution se traduit par un départ de plus en plus tardif du foyer parental. En 1990, plus de 65% des jeunes de 20 à 24 ans conservent comme résidence principale le domicile parental. Reprenant les chiffres cités par Olivier Galland 68, le rapport Guaino constate le même phénomène même si les chiffres qu'il avance sont moindres que ceux de Serge Paugam. Les auteurs de " Chômage : le cas français " notent que la proportion des jeunes de 20-24 ans résidant chez leurs parents est passée de 46% à 54% entre 1982 et 1995. La situation de précarité qui est au cœur de l'étude de Serge Paugam ne ferait donc qu'accentuer un phénomène plus général lié à la difficulté à trouver un emploi et donc à acquérir une autonomie financière condition sine qua non à une installation autonome.

L'autre facteur est lié à la prolongation de la scolarité. Confrontés à la difficulté de trouver un travail, stable de surcroît, les jeunes choisissent de prolonger leurs études et d'accumuler les

diplômes 69. De 1975 à 1995, les taux de scolarité des 20-24 ans ont été multipliés par trois 70. Cette entrée de plus en plus tardive dans la vie professionnelle, imposée par les conditions économiques ou par la crainte de se voir refuser un poste, a des conséquences en " demi-teinte ". Il y a certes moins de personnes sans diplôme mais les titres obtenus ne sont pas toujours en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ce qui fait dire aux auteurs du rapport Guaino que " l'allongement de la durée des études est dicté de plus en plus par la crainte d'aborder le marché du travail, [mais] que le choix de la formation correspond moins à un projet professionnel précis et aux besoins de l'économie. Même s'il vaut toujours mieux être diplômés que ne pas l'être, le diplôme est de moins en moins une garantie d'accès aux emplois supérieurs ni même à l'emploi " 71.

Le maintien au foyer parental ainsi que la prolongation de la scolarité, liés dans les deux cas aux difficultés du marché de l'emploi, ont donc des conséquences sur les séquences du cycle de la vie. Le mariage est retardé et les formations de couples sont moindres. L'enquête " situations défavorisées " montre que seulement 12.1% des personnes interrogées vivent en couple et ont des enfants. On observe cependant pour cette enquête comme pour celle utilisée par Nicolas Herpin une différence entre les sexes. A moins de 25 ans, les jeunes femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre en couple et à avoir des enfants que les hommes (41.4% dont 14.4% avec enfant contre, pour les hommes, 27.7% dont 9.7% avec enfant). Ces résultats corroborent ceux de Nicolas Herpin qui souligne que les hommes vivent plus souvent chez leurs parents ou seuls que les femmes. Celles-ci sont, selon les termes de l'auteur, plus avancées dans le cycle de vie. A âge égal, elles sont plus nombreuses à vivre en couple ou à être chefs de famille - monoparentales notamment -. Cette différence de statut familial reste marquée pour la tranche d'âge supérieure. Entre 25 et 30 ans, 46.2% des femmes interrogées par l'enquête " situations défavorisées " vivent en couple avec enfant contre 37.8% des hommes.

Ce lien entre sexe et situation familiale est d'ailleurs accentué par la situation face à l'emploi. Comme le souligne le tableau suivant, la probabilité de ne pas vivre en couple est plus forte pour un chômeur que pour une personne ayant un emploi.

Indice de conjugalité selon la situation par rapport à l'emploi 72

	Hommes	Femmes	Ensemble	Effectif
Emploi stable non menacé	85.2	83.7	84.5	3977
Emploi stable menacé	84.2	85.8	84.8	2192
Emploi instable	59.2	65.7	62.5	600
Chômage moins de deux ans	63.1	72.4	67.6	524
Chômage plus de deux ans	60.9	81.6	73.9	406
Ensemble	80.7	81.7	81.2	7699

Indice de conjugalité = nombre de personnes vivant ou ayant vécu en couple / nombre total de personnes *100

Source : Enquête INSEE " situations défavorisées 86-87 "

Champ : Ensemble des actifs de 18 à 64 ans

L'indice de conjugalité correspond à la proportion de personnes vivant ou ayant vécu en couple. L'instabilité de l'emploi ainsi que le chômage semblent des handicaps à la conjugalité. A contrario, la possession d'un emploi stable est une condition qui la favorise. Comme nous le notions plus haut, le genre a un impact assez considérable aussi bien dans la formation du couple que dans l'indice de conjugalité. Dans toutes les situations, les femmes vivent ou ont vécu plus souvent en couple que les hommes. Cela semble renvoyer à des mécanismes sociaux identiques : le statut professionnel a moins d'impact sur les femmes que sur les hommes dans la formation du couple. Il y a moins d'attentes sociales à leur égard, leur capacité à subvenir aux besoins d'une famille étant moins prégnante que pour les hommes 73. Ce phénomène est particulièrement net chez les personnes qui ont un emploi instable. Quel que soit le sexe, l'instabilité professionnelle se traduit par un faible pourcentage de conjugalité (62.5% contre 81.2% pour l'ensemble des actifs). Il est cependant sensiblement plus bas pour les hommes (63.1%) que pour les femmes (72.4%).

Il y a concordance de vues entre Serge Paugam et Nicolas Herpin sur les entrées dans la vie en couple et sur les raisons qui expliquent leur retard. Leurs avis sont cependant différents sur les conséquences du chômage sur la dissolution du couple.

Pour Nicolas Herpin, le rapport de causalité ne fonctionne pas. Sur sa population, 6% des personnes en couples répondent avoir changé de situation au cours de l'enquête. De même, parmi les inscrits à l'ANPE, on estime à 4% la proportion annuelle des couples qui se dissolvent. Il est malheureusement difficile de faire une comparaison avec l'ensemble de la population à âge équivalent. En effet, les statistiques ne prennent en compte que les cas de divorce et n'incluent pas les séparations. Nicolas Herpin conclue sur ce sujet que " le taux [de divorce et de séparation] observé dans l'enquête " suivi des chômeurs " ne traduit pas une vulnérabilité particulièrement forte des ménages de personnes qui ont été et, éventuellement, sont encore au chômage à la dernière visite " 74.

Serge Paugam conteste ces résultats. S'il ne met pas en cause la validité des modalités de l'enquête " suivi des chômeurs ", il remarque cependant que les trois interrogations qui sont effectuées à 6 mois d'intervalle ne permettent pas de se faire une idée précise de l'impact de la précarité de l'emploi sur la dissolution du couple. " Ce type de démonstration présente l'inconvénient de prendre en compte une période d'observation finalement très courte. 18 mois c'est peu dans une trajectoire conjugale et familiale. L'étude en question permet seulement d'analyser l'effet à court terme du chômage sur la vie conjugale. Par ailleurs, parmi les couples de chômeurs pris en compte dans l'enquête, certains ont retrouvé un emploi et n'ont donc pas été au chômage sur toute la période " 75. L'enquête qu'il utilise (situations défavorisées), contient une partie biographique à partir de laquelle il peut reconstruire l'essentiel de la trajectoire conjugale de l'individu interrogé sur la durée totale de sa vie. Cette enquête permet aussi de reconstituer plusieurs types de trajectoires conjugales. Parmi les couples, il peut distinguer ceux qui n'ont jamais connu de ruptures de ceux qui en ont connu une ou plusieurs. De même, parmi les personnes qui ne vivent pas en couple, la trajectoire biographique permet de connaître les individus qui n'ont jamais vécu en couple et ceux qui ont mené une vie de couple. Cette enquête permet aussi la construction d'un indicateur d'instabilité professionnelle. Il distingue les individus disposant d'un emploi stable non menacé, d'un emploi stable menacé, d'un emploi instable, des personnes au chômage depuis moins de deux ans et depuis plus de deux ans.

Les divergences Paugam/Herpin ou l'illustration des problèmes de causalité

Les analyses divergentes entre Serge Paugam et Nicolas Herpin s'expliquent par les approches différentes utilisées par les deux auteurs. Nicolas Herpin utilise une approche transversale alors que Serge Paugam privilégie une approche longitudinale ou biographique. Cette dernière est elle aussi critiquée. Ainsi, pour Danièle Debordeaux, "on ne peut nier le lien existant entre une actuelle vie en couple et l'intégration professionnelle que fait d'ailleurs apparaître la première analyse ; on peut se poser des questions sur la signification des indices utilisés qui font référence à un événement (mise en couple, rupture, remise en couple), non situé dans le temps et qui peut s'expliquer par bien d'autres facteurs que la précarité professionnelle, ainsi que sur la pertinence à établir des corrélations entre ces deux indices qui peuvent se référer à un événement passé depuis longtemps et le statut actuel des personnes par rapport à l'emploi. Cette approche réductrice de ce que les auteurs appellent les trajectoires conjugales, ne paraît guère satisfaisante et tend à transformer la rupture conjugale en état plutôt que de l'appréhender comme un processus. Cette approche paraît d'autant plus problématique lorsque l'auteur cède à la tentation de voir un lien de causalité entre précarité professionnelle et rupture conjugale" 76. En fait, tout le débat autour des approches de Serge Paugam et de Nicolas Herpin renvoie aux problèmes traditionnels liés à la causalité et, finalement, à la détermination de la variable explicative d'un phénomène 77. Dans notre cas, le débat pourrait se résumer de la manière suivante : le chômage est-il véritablement la cause de la rupture familiale ? Est-ce que d'autres facteurs n'en sont pas responsables (mésentente dans le couple par exemple) qui se trouveraient occulter par cet événement marquant qu'est le chômage ? De même, l'approche longitudinale choisie par Serge Paugam peut aussi donner lieu à des explications inverses. En effet, pourquoi ne pas avancer l'hypothèse que c'est le divorce ou la rupture conjugale qui provoque le chômage. C'est cette idée qu'avance Jean-Claude Kaufmann lorsqu'il écrit : "L'enchaînement pervers est le suivant : la rupture conjugale et le bouleversement relationnel associé déstabilisent le divorcé/séparé qui en conséquence perd son emploi rendant à son tour plus difficile la formation d'un nouveau couple" 78.

Sur l'échantillon retenu par Serge Paugam, 58% des personnes n'ont pas connu de ruptures, 7% vivent dans un couple recomposé, 16% sont seules après avoir vécu en couple et 19% ont toujours vécu seules.

Indice d'instabilité conjugale selon la situation par rapport à l'emploi 79

	Hommes	Femmes	Ensemble	Effectif
Emploi stable non menacé	18.9	26.4	22.4	3361
Emploi stable menacé	18.2	24	20.5	1860
Emploi instable	32.9	29.6	31.2	375
Chômage moins de deux ans	38.7	30.9	34.7	354
Chômage plus de deux ans	43.5	36.5	38.7	300
Ensemble	21.1	27	23.8	6250

Indice d'instabilité conjugale = nombre de personnes ayant connu une rupture conjugale (veuvage exclu) / nombre de personnes vivant ou ayant vécu en couple * 100

Source : Enquête INSEE " situations défavorisées 86-87 "

Champ : Ensemble des actifs de 18 à 64 ans

L'indice d'instabilité conjugale correspond à la proportion des personnes ayant connu une rupture conjugale (veuvage exclu) par rapport aux personnes vivant ou ayant vécu en couple. Comme pour la formation des couples, l'instabilité professionnelle et le chômage ont un impact fort sur la rupture. Quel que soit le sexe, plus l'emploi est assuré et moins l'instabilité conjugale est importante. Cet indice passe ainsi de 22.4% pour les personnes ayant un emploi stable à 38.7% pour les individus étant au chômage depuis plus de deux ans. La corrélation entre instabilité professionnelle et indice d'instabilité conjugale semble forte. Le genre est un facteur aggravant. L'indice passe de 18.9 en emploi stable non menacé à 43.5 pour une situation de chômage de plus de deux ans pour les hommes contre respectivement de 26.4 à 36.5% pour les femmes. Il faut noter les indices d'instabilité différents entre hommes et femmes lorsqu'ils occupent un emploi stable menacé ou non. L'indice d'instabilité conjugale est plus fort chez les femmes que chez les hommes. Serge Paugam explique cette différence en remarquant que " lorsqu'elles ont des atouts professionnels et qu'elles cherchent à les valoriser, la vie de couple présente pour les femmes des inconvénients. Dans ce cas, la rupture conjugale est plus facile " 80.

Les modalités d'enquête choisies par Serge Paugam et Nicolas Herpin expliquent en partie les conclusions divergentes sur l'impact du chômage sur la structure familiale. Il est impossible selon Serge Paugam d'observer un changement dans le couple sur une seule période de 18 mois. C'est ce qui explique selon lui le faible impact du chômage sur la famille qu'observe Nicolas Herpin. En fait, l'impact existe bel et bien mais sur une période plus longue. C'est tout l'intérêt d'une approche longitudinale de ce sujet 81.

Cependant, même avec une étude plus brève dans le temps, Nicolas Herpin met à jour des mécanismes très intéressants et proches, pour certains, de ceux observés par Serge Paugam.

Ainsi, parmi les couples qui se séparent, on retient une relation entre la dégradation des revenus durant la période de chômage et la séparation. Les plus exposés sont les couples aux revenus les plus modestes et ceux qui voient leur situation financière se détériorer. En

poussant plus loin son étude, Nicolas Herpin met à jour d'autres relations. Lorsque dans le ménage les deux personnes sont sans emploi, le couple a moins tendance à se séparer lorsque c'est la femme qui est inscrite à l'ANPE. La disparition de son apport financier, moindre lorsqu'elle travaille que celui de son conjoint, n'est pas selon Herpin suffisamment décisif pour provoquer la rupture. Cela renvoie au statut du travail féminin largement perçu comme une source d'appoint, le revenu principal étant fourni par l'homme. Par contre, lorsque c'est l'homme qui est inscrit à l'ANPE et qu'il tarde à retrouver un emploi, on touche, au-delà de la perte du revenu, aux mêmes représentations sociales que nous notions plus haut. De même, lorsque le couple n'a pas encore d'enfants, l'absence d'emploi de l'homme peut entraîner chez sa compagne une remise en cause de sa capacité à fonder une famille. Cela a tendance à fragiliser le couple. Il faut noter cependant que ce phénomène est absent lorsque le couple a déjà des enfants ou lorsque le demandeur d'emploi est la femme.

Mais, la dissolution du couple peut aussi être une conséquence " retardée " du chômage. Lorsque la femme cherche et trouve rapidement un emploi stable, on assiste chez elle à une plus forte probabilité de se séparer. Cette tendance n'est pas vérifiée lorsque c'est l'homme qui est dans cette situation.

Une autre question soulevée par Nicolas Herpin, est la relation entre les naissances et le chômage. L'hypothèse avancée est que le chômage pourrait provoquer des naissances " opportunistes ", les femmes donnant naissance à des enfants afin de bénéficier des aides de l'état et donc améliorer le revenu familial. Son étude infirme cette hypothèse. Sur son échantillon, lorsqu'il y a une naissance, elle n'a pas lieu parmi les familles de 2 enfants et plus pour qui la venue d'un nouvel enfant est le plus profitable⁸². De plus, les naissances n'ont pas lieu chez les familles les plus démunies. Mais, plus décisif encore " est le fait que la femme s'abstient d'avoir un enfant si, étant au chômage, son conjoint l'est aussi. " ⁸³. Les raisons sont assez compréhensibles. Elever un enfant coûte cher et est peu compatible avec la perte de revenus entraînée par le chômage. De même, on peut difficilement dissocier le fait d'avoir un enfant et l'optimisme quant à l'avenir que l'on pense lui donner. Or la situation de chômage de l'un des parents, voire des deux, est assez incompatible. Robert Holcman reprenant les conclusions d'une enquête de l'INSEE notait ainsi que dans leur ensemble les Français étaient disposés à avoir 2.2 enfants par ménage, à condition d'en avoir les moyens tant financiers qu'en termes d'infrastructures ⁸⁴.

Autre hypothèse, les femmes demandeuses d'emploi profiteraient du temps de repos " forcé " pour agrandir leur famille. Elle ne semble pas non plus confirmée. Il remarque cependant que c'est parmi les femmes de l'échantillon qui n'ont pas d'accès à l'emploi que l'on constate la naissance d'un enfant durant la période de l'enquête. Cependant, les femmes de 40 ans et moins de l'échantillon vivant en couple n'ont pas une fécondité particulièrement élevée. Elle est même inférieure à celle de l'ensemble des femmes mariées du même âge. En fait, être en couple, ne différencie pas ces femmes de celles subvenant seules à leurs besoins et qui retardent le moment d'avoir un enfant.

Une dernière piste de recherche explorée par Nicolas Herpin est l'attitude des femmes au foyer lors de la perte d'emploi de leur conjoint. Cherchent-elles un emploi pour compenser la perte de revenu du couple ? Dans l'échantillon étudié, la proportion des femmes susceptibles de se porter sur le marché de l'emploi est assez élevée. Pourtant, quel que soit l'âge de ces femmes, la proportion de celles à la recherche d'un emploi n'augmente pas.

Parmi les femmes au foyer les plus jeunes qui se retrouvent sur le marché du travail par suite du chômage de leur époux, on remarque qu'elles retournent assez souvent dans leur foyer lorsque leur conjoint a retrouvé un emploi stable. C'est moins vrai pour les femmes plus âgées. Lorsqu'elles ont trouvé un emploi, elles le conservent même si leur conjoint retravaille. Dans ce cas, l'explication semble venir de la maternité. Les femmes les plus jeunes cessent leur activité pour avoir des enfants.

En conclusion, on constate une perturbation sensible de la famille lorsqu'un de ses membres est au chômage. Le départ des jeunes est retardé. La difficulté à trouver un premier emploi et la crainte anticipée de ne pouvoir répondre aux exigences du marché prolongent leur scolarité et retardent leur départ du foyer parental. Ce dernier phénomène est particulièrement net chez les jeunes hommes. Ils restent plus longtemps que les femmes chez leurs parents. Ce retard dans le cycle de vie s'explique en partie par la contrainte sociale. Le rôle qu'on attend d'eux est qu'ils assurent la subsistance de leur ménage. Dès lors, travailler est une nécessité sociale qui les touche plus que les jeunes femmes. Pour elles, la fondation d'une famille est moins sujette à la possession d'un statut professionnel et d'un revenu. C'est ce qui explique l'avance qu'elles ont sur les hommes à âge égal dans le cycle de vie.

La dissolution des couples est le principal point de divergence entre Herpin et Paugam. Le premier conclut à un faible impact du chômage sur la rupture alors que Serge Paugam lie le statut professionnel à la fois à la formation du couple et à sa rupture. Moins l'on a un emploi stable et plus l'on a tendance à demeurer seul. Cette instabilité professionnelle et plus encore les situations de chômage semblent de surcroît avoir des conséquences sur les ruptures. Les rôles sociaux que nous abordions pour les plus jeunes ne disparaissent pas avec l'âge. L'incapacité causée par le chômage à avoir des revenus réguliers plonge les individus dans une précarité financière peu propice à faire des plans d'avenir et donc à fonder une famille ou plus prosaïquement à vivre en couple. Le décalage entre l'évolution réelle des mœurs (développement des unions libres, baisse du mariage...) et des discours et la prégnance des rôles sociaux que l'on attribue à chaque sexe est ici flagrant.

Sur d'autres aspects, traités essentiellement par Herpin, le chômage ne semble pas avoir d'incidences particulières. Ainsi, Nicolas Herpin constate que la fécondité des familles touchées par le chômage n'est ni excédentaire ni déficitaire. De même, les femmes au foyer ne se portent pas sur le marché de l'emploi et ne cherchent pas à se substituer à leur conjoint comme source de revenus lorsque celui-ci est sans emploi. En fait, les principaux enseignements de ces études montrent le rôle décisif des femmes dans la préservation de la famille, la perpétuation de la lignée mais aussi dans sa dislocation. Si elles n'hésitent pas lorsque l'inactivité de leur conjoint se prolonge et qu'elles ont elles-mêmes trouvé un emploi à se séparer, elles ont dans le même temps un rôle de conservation de la cellule familiale. Lorsqu'elles sont femmes au foyer, elles ne se laissent pas facilement convaincre d'abandonner ce rôle pour chercher un emploi. De même, lorsqu'elles trouvent un emploi ou qu'elles en cherchent un, elles le quittent pour les plus jeunes ou cessent leurs démarches lorsque leur conjoint recommence à travailler.

Finalement, Nicolas Herpin explique la relative stabilité de la famille observée par l'enquête " suivi des chômeurs ", par le fait qu'en 1986 tous les demandeurs d'emplois ne sont pas entraînés dans le chômage de longue durée. Lorsqu'il est de courte durée, il semble même être un facteur de renforcement des liens familiaux. La solidarité est réactivée et la famille fait alors souvent preuve de sa vitalité. Au-delà des contradictions présentes dans les études de

Serge Paugam et de Nicolas Herpin, elles mettent toutes les deux en exergue cette solidarité familiale comme un élément stabilisateur aussi bien psychologique que matériel.

Chômage et solidarité familiale

Avec la persistance de la crise de l'emploi, le chômage est présenté comme un événement de la vie que doit subir la famille au même titre que l'installation d'un jeune couple, la naissance du premier enfant ou la prise en charge des parents âgés. L'impact du chômage sur la famille est alors négligé au profit d'une recherche beaucoup plus vaste sur les solidarités familiales et plus spécifiquement sur l'économie cachée de la parenté 85.

C'est sous cet aspect que notre thème est le plus souvent abordé 86 même s'il ne l'est pas, à notre connaissance, de manière directe et spécifique. Le chômage n'est cité que comme une cause de " réactivation " de la solidarité familiale au même titre que la crise de l'Etat Providence ou le coût croissant des systèmes d'assurance et d'assistance. Le postulat de départ est souvent que la " famille reste considérée comme le soutien naturel " 87 de ses membres. La naissance du premier enfant, les déménagements, les dettes nécessitent son appui. C'est toute la parenté qui est alors mobilisée, de la plus proche à la plus éloignée, dans un sens descendant - des parents aux enfants - ou ascendant - des enfants vers les parents -. Elle est alors souvent considérée comme un lien intergénérationnel et inconditionnel 88.

A la différence du réseau " amical ", la famille est une réalité que les individus ne peuvent choisir ou nier. Même si les membres d'une même famille peuvent refuser de s'entraider, leur appartenance à une même lignée est indiscutable. C'est d'ailleurs de cette perspective dont découle l'obligation alimentaire. Les liens du sang entraînent des droits et des devoirs. Cette même appartenance crée des relations et des sentiments beaucoup plus forts que ceux que peut générer l'amitié 89. L'histoire commune, l'éducation ou même parfois la ressemblance physique sont alors autant d'éléments que les réseaux amicaux ne peuvent produire. En fait, " la famille procure un sentiment de sécurité inégalé, même par rapport aux amitiés de longue durée. Derrière l'apparence de l'électivité et de la liberté resurgit alors l'obligation morale propre à la famille ". 90

Il est toujours difficile de qualifier et de quantifier cette solidarité familiale pourtant, si l'on reprend les travaux de Jean-Hugues Déchaux, trois types de solidarités sont à l'œuvre. Le soutien domestique qui recouvre les prestations se rapportant à l'univers familial : aide ménagère, confection des repas, garde d'enfants, courses... Le soutien réticulaire qui concerne dans le cas de la recherche d'un emploi, l'activation des réseaux et la mise en relation avec une personne ressource et enfin la redistribution de revenus qui peut prendre la forme de dons d'argent ou d'aide à l'équipement (voiture, maison...). " La parenté peut ainsi assumer trois rôles économiques distincts : soutien domestique, mise en réseau, redistribution de revenus. Discrète, sa fonction s'avère tout à fait centrale ; en matière domestique, la parenté s'insinue au cœur de la vie économique quotidienne, alors qu'à travers ses interventions réticulaires et financières, elle assure une présence lors des phases clés de la vie : passage à l'âge adulte, parentalité, retrait d'activité. " 91.

Déchaux chiffre entre 31 et 44% du PNB l'ensemble de la production domestique du ménage 92. La dernière enquête que l'INSEE a consacrée aux budgets des familles a révélé que les aides financières entre ménages représentaient 135 milliards de francs, les trois quarts sous forme monétaire, soit environ 100 milliards, se dirigeant des ascendants vers les descendants 93. D'autres études, traitant souvent des catégories de population les plus pauvres, nous

donnent des indications similaires. Ainsi, un ménage de moins de 30 ans à faibles ressources recevait en 1994 de ses parents ou de ses grands-parents en moyenne 4 100 francs lorsqu'il était étudiant, 2 600 francs s'il était en phase d'insertion sur le marché du travail (stage ou emploi autre que CDI), 1 200 francs en étant chômeur et 700 s'il avait un emploi stable 94. En l'absence totale d'aide de leur famille, 24% des ménages de moins de 30 ans seraient pauvres en 1994. Le taux de pauvreté de ces ménages est ramené aux alentours de 10% par l'ensemble des aides apportées par la famille. Les ménages de moins de 30 ans bénéficient très fortement de cette solidarité familiale. Elle semble d'ailleurs se concentrer sur cette période qui correspond à l'entrée dans la vie active. Elle se tarie après 25 ans ou lorsque le jeune adulte trouve un premier emploi ou s'est mis en couple. Jamais cette aide familiale n'atteindra une aussi grande importance que durant cette période et ce quelles que soient les difficultés que le jeune rencontrera sur le marché du travail 95.

Les aides familiales tiennent donc une place fondamentale en protégeant la proche parenté des aléas de la vie, en les intégrant dans des réseaux déjà constitués par d'autres membres de la famille ou tout simplement en leur donnant matériellement la possibilité de constituer leurs propres réseaux par le temps dégagé par cette solidarité familiale. En fait, " cette double fonction de protection et d'insertion découle de la position charnière de la parenté, située à la médiation de l'individu et du social. " 96.

Pour autant, il serait illusoire et dangereux de penser que cette solidarité peut se substituer totalement à l'Etat et aux politiques publiques qu'il mène en direction de la famille. En effet, la solidarité familiale n'a rien d'égalitaire. La famille, même si elle n'est pas niable par les individus, n'est pas pour autant une valeur universellement présente et défendue. Les aléas de la vie, là encore, mais aussi les parcours personnels peuvent lui confier un rôle plus ou moins important. L'absence de famille ou son rejet sont des choses assez courantes. De même, tous les individus n'ont pas des familles équivalentes et les ressources qu'elles peuvent lui apporter sont loin d'être identiques 97. Un couple sans enfant ne dispose pas, par exemple, des mêmes ressources qu'un couple entouré d'enfants. En fait, les clivages et les inégalités que l'on retrouve dans la société s'appliquent aussi à ces solidarités familiales. Elles profitent avant tout aux plus riches (transferts financiers), aux plus intégrés (services réticulaires) et elles reposent avant tout sur les femmes (services domestiques) 98.

Les personnes en difficulté issues des familles modestes sont en général moins aidées que celles issues de milieux plus favorisés. Agnès Pitrou remarque que les familles qui aident le plus leurs enfants sont les familles des classes moyennes ou supérieures. Elles " ne peuvent pas supporter longtemps que leurs enfants ne bénéficient pas des mêmes avantages de confort et d'aisance que ceux dont ils disposent eux-mêmes et qu'ils leur ont assuré durant leur enfance et leur jeunesse : il faut donc les aider dès que possible à améliorer leur niveau de vie " 99. Dans ces milieux, les dons en argent sont courants aussi bien lors de l'installation du jeune ménage qu'en période de chômage ou de reconversion professionnelle. Agnès Pitrou constate que si les enfants issus des familles de classe moyenne ou supérieure n'héritent plus, ils bénéficient de cet héritage du vivant de leurs parents. Il prend alors souvent la forme de dons entre vifs.

Dans les familles ouvrières ou d'employés modestes, la solidarité familiale prend moins la forme de dons financiers. Même s'ils existent, ils sont bien souvent d'une valeur moindre car les ressources sont, comme on se l'imagine, plus faibles. Jean-Michel Hourriez et Bernard Legris notent dans l'enquête budget des familles 1995 que " quelques chômeurs pauvres perçoivent une pension ou des aides financières provenant de leur famille, mais ils sont

minoritaires " 100. De même, dans les familles monoparentales pauvres, les pensions alimentaires sont inférieures à la moyenne nationale. Selon la même enquête de l'INSEE, la pension alimentaire moyenne perçue par un chômeur pauvre s'élève à 16 000 francs par an contre 25 000 francs par an pour l'ensemble de la population française 101. L'endogamie semble être la principale explication. On se marie souvent dans son milieu social d'origine et en cas de divorce, le conjoint disposant lui-même de revenus modestes ne peut verser une pension importante.

C'est cette similarité des conditions de vie et des attitudes que retrouvent Dominique Duprez, Michèle Leclerc-Olive et Michel Pinet dans leur étude sur quelques quartiers sensibles du Nord de la France 102. L'absence ou la modicité des aides financières entre membres d'une même famille y est courante. Cependant, cela ne signifie pas que les contacts familiaux soient absents. En fait, Michèle Leclerc-Olive insiste sur la dichotomie entre vivacité des réseaux de solidarité et aides financières. Les familles ont souvent du mal à aider leurs proches car eux-mêmes se trouvent dans une situation financière "qui ne leur permet pas d'apporter une aide, aussi minime soit-elle." 103. De même, parmi les familles qui peuvent être un soutien financier, les aides en argent sont souvent modestes et épisodiques. Elles ne peuvent être qu'un dépannage ce qui permet à Michèle Leclerc Olive de conclure que "malgré des réseaux de sociabilité fournis et actifs, les solidarités de proximité n'apportent à l'évidence que de rares contributions décisives. Les ménages proches des ménages pauvres sont eux-mêmes pauvres le plus souvent. Ne pouvoir compter sur personne en cas de graves difficultés financières tient principalement au fait que la famille ou les amis manquent eux-mêmes de ressources." 104.

Dans les familles les plus pauvres, les objectifs du soutien sont distincts de ceux des familles plus aisées. Il ne s'agit plus d'aider ou " d'établir ses enfants, mais simplement de leur donner quelques cadeaux qui peuvent leur être utiles " 105. L'importance de ces cadeaux dépasse largement leur valeur marchande - par obligation peu importante -. Ce qui compte selon Pitrou s'est avant tout la réaffirmation de la solidarité familiale qui valorise à la fois le receveur et le donateur. Ces dons et contre-dons sont un moyen de réaffirmer la réalité de la famille comme valeur symbolique et centrale à défaut souvent d'être un support financier conséquent 106.

Au-delà même de la dimension marchande de cette entraide familiale, les différences qu'elle revêt selon les milieux renvoient à des conceptions de la famille différentes. En reprenant à notre compte les analyses développées par Claude Martin, on peut affirmer que dans les milieux modestes, la solidarité passe avant tout par le réseau familial. " Les problèmes se règlent en famille ". On pourrait résumer de cette manière triviale cette solidarité des milieux modestes. L'aide y est inconditionnelle mais elle a aussi pour contrepartie l'imposition implicite des règles et des modèles de la famille ce qui fait dire à Claude Martin que " de ce " devoir être " précis peut découler un sentiment d'intégration mais aussi parfois d'enfermement et de contrôle de la vie privée, voire même de solitude " 107.

C'est ce même phénomène d'entraide très forte mais aussi parfois " étouffante " que retrouvent, chacun à leur façon, des auteurs comme Jean-Pierre Terrail, Michel Pinçon ou Olivier Schwartz qui ont travaillé sur la classe ouvrière 108. Le repli sur soi et la cellule familiale est un facteur courant dans le mode de vie des ouvriers. La famille y est d'autant plus centrale que ses membres ont tendance à percevoir l'extérieur, vu souvent comme le non ouvrier ou l'étranger à l'activité ou au bassin d'emploi, comme une menace. Ce sentiment est à géométrie variable. En effet, la famille y est centrale mais elle est aussi entourée d'un

groupe d'amis proches issus du même milieu et exerçant la même activité qui se prolonge ensuite dans une communauté à échelle du bassin d'emploi pour finir, dans sa dimension la plus large, à la classe ouvrière. Cette graduation est de moins en moins effective en terme d'entraide à mesure que l'on s'éloigne de la famille mais elle se transforme alors en solidarité puis, dans son acceptation la plus large, en sentiment d'appartenance. La déstructuration des bassins d'emplois ouvriers traditionnels détruit les cercles extérieurs. Du sentiment d'appartenance et de la solidarité il ne reste rien. Dès lors, le repli sur la cellule familiale, déjà fort en temps normal, devient une nécessité. Elle est un rempart face à l'atomisation de l'individu que constate, entre autre, Pierre Bourdieu dans *La Misère du monde* 109. Pourtant, si ce retour à la cellule familiale est souvent une nécessité, cela ne se fait pas non plus sans poser de nombreux problèmes. C'est ce que nous avons pu observer dans nos travaux sur la crise de la sidérurgie à Longwy (Meurthe-et-Moselle) 110.

Frappé à deux reprises en 1978 et 1984 par les plans Barre et Fabius de restructuration de la sidérurgie, le bassin de Longwy voit le nombre des emplois liés à ce secteur passer d'environ 20 000 au début des années 70 à moins de 1 000 au début des années 90. A la seule lecture de ces chiffres, on imagine l'impact du chômage et des mises en préretraite sur un bassin essentiellement mono industriel. En fait, en moins de dix ans, la communauté ouvrière que l'on disait forte et cohérente se démobilise et se désagrège faute d'emplois mais aussi par anéantissement de l'ensemble de ses repères. On passe ainsi d'une communauté essentiellement rythmée par l'organisation du travail des hommes - le taux d'activité féminin est dans ce type de bassin d'emploi en général moins important que dans le reste du pays - à un grand vide. Assignés dans leur appartement, les sidérurgistes se retrouvent en total décalage et dans une situation somme toute paradoxale. Pourvoyeurs des ressources familiales, ils sont condamnés pour la plupart à vivre dans un lieu qu'ils ont fortement contribué à construire mais qui est avant tout un milieu féminin, le domaine de leurs épouses, et dans une moindre mesure celui de leurs enfants. Outre l'apprentissage d'un nouveau rythme de vie par l'abandon forcé du travail posté en trois-huit, il leur faut apprendre à vivre dans un environnement - logements HLM - souvent peu adapté à une cohabitation harmonieuse. Les différents problèmes rencontrés par le couple que nous avons soulevé précédemment se posent alors avec acuité. Nous avons pu observer, de manière empirique lors des entretiens que nous avons réalisés sur le bassin de Longwy, une augmentation du nombre de séparations, des problèmes plus ou moins graves à l'intérieur du couple (mésententes, querelles...) ainsi que des troubles psychologiques comme les dépressions ou plus graves comme l'alcoolisme 111. La perte de l'identité professionnelle se prolonge chez le père par une perte pure et simple de son identité. Valorisé par son environnement professionnel, familial et politique pour ses capacités de producteur, de cheville ouvrière de l'économie française, il a été totalement formaté par ce modèle de référence. La fermeture des usines le prive d'existence sociale. Il n'est plus rien ou un " ancien sidérurgiste ", qualification qui devient alors péjorative car assimilée au chômage. Facteur aggravant, son identité professionnelle ne peut être transmise pour cause de fin d'activité. Elle est de surcroît dénigrée et rejetée par ses propres enfants. Le " tu seras sidérurgiste ", destin valorisé et fortement encouragé par la communauté est alors dans une impasse, placé au rang des souvenirs obsolètes. Le sidérurgiste se retrouve seul face à un destin collectif brisé qui se transforme souvent en échec personnel.

Cette période est d'autant plus difficile à vivre que sa cellule familiale se modifie elle aussi lors de cette épreuve. Paradoxalement, nous retrouvons à Longwy, à quelques facteurs identitaires près, les mêmes effets et les mêmes conséquences qu'observe Saïd Bouamama lorsqu'il étudie l'impact du chômage sur la vie des familles maghrébines.

Dans ces familles, la perte d'activité du père transforme profondément les modèles de solidarités familiales en redistribuant les rôles et en promouvant de nouveaux acteurs 112. De par les emplois qu'elles occupent dans la société française, la plupart des familles d'origines étrangères et particulièrement maghrébines peuvent s'apparenter en partie aux familles ouvrières. La valeur travail y est très forte et s'est autour d'elle que s'est en grande partie forgée l'identité du père. Il est perçu comme l'apporteur de ressources et est valorisé par cette capacité, née de son travail, à faire vivre sa famille. En contrepartie, la famille s'adapte à cette valeur en s'organisant autour des rythmes et des temporalités de l'activité paternelle. De la même façon, Saïd Bouamama remarque que la famille immigrée adopte les modèles familiaux ouvriers que nous avons étudié plus haut, c'est-à-dire des modèles centrés sur la cellule familiale s'éloignant ainsi d'un modèle traditionnel plus basé sur la famille élargie et la communauté villageoise. " On peut même considérer que " l'intégration ", si elle a existé, s'est beaucoup plus déployée dans l'identité ouvrière que dans l'identité française abstraite " 113. Le chômage remet en cause ce modèle. La perte d'activité est non seulement synonyme de perte de revenus mais aussi de contestation de ce modèle d'intégration. Le travail, valeur centrale, n'existant plus, c'est la nouvelle organisation familiale, d'inspiration ouvrière, qui est mise à mal. Le père en est la première victime. Comme il ne tient plus son rôle d'apporteur de ressources, il n'est plus le pôle fédérateur. Les membres de la famille semblent alors prendre leurs distances et s'autonomiser. C'est le cas notamment des mères sur qui reposent désormais la cohésion mais aussi la survie matérielle de la famille 114. Leur marge de manœuvre s'accroît car se sont elles qui souvent apportent les seules ressources conséquentes (aides sociales mais aussi activités informelles qu'elles développent dans leur quartier). Les enfants, quant à eux, profitant d'une tutelle paternelle affaiblie et contestée lorsque le chômage de longue durée s'installe, se dégagent de cette cellule familiale et voient leur marge de liberté augmenter. Ces facteurs ne naissent pas avec le chômage du père mais, ils s'exacerbent.

Cependant, les enfants ne sont pas eux non plus à l'abri des problèmes identitaires. Fils d'ouvriers souvent peu qualifiés, beaucoup se retrouvent sans emploi, avec un niveau et un statut social inférieur à celui des parents " alors même que le modèle français d'intégration est basé sur la promotion sociale en échange de l'assimilation culturelle " 115. Le choc est alors rude. Même si tous les fils et filles d'immigrés ne se retrouvent pas en situation de déclassement, beaucoup sont en perte de repères, confrontés à un modèle français qui ne les accepte pas (absence de travail) et à une famille dont le père est disqualifié. Paradoxalement, pères et fils se retrouvent pour certains dans une nouvelle quête du sens de l'existence 116. Elle passe par trois vecteurs : le vecteur communautaire - recherche d'un attachement plus fort aux groupes d'appartenance villageois, régionaux ou nationaux ; religieux - retour à une pratique musulmane individuelle ou collective par le biais de la fréquentation des mosquées ; et identitaire - valorisation des traits les plus distinctifs et apparents de la culture musulmane - . La lutte contre l'anomie passe donc par une valorisation de l'action collective. Mais, elle n'est pas générale. Une autre forme de résolution de la souffrance est pour les plus jeunes le développement de comportements de destruction que sont, par exemple, la toxicomanie, l'alcoolisme ou les comportements suicidaires. En fait, comme le souligne Bouamama, " le religieux ou l'isolement, la famille ou la décomposition, le communautaire ou l'autodestruction sont souvent les deux seules options qui restent à de nombreux jeunes dans un contexte d'exclusion massif " 117.

Même si ces comportements sont souvent mis en avant pour qualifier " le malaise des banlieues ", ils restent heureusement marginaux car au moment même où se développe ce déclassement né du chômage, des mécanismes de solidarités voient le jour qui permettent de limiter la marginalisation. Trois institutions semblent particulièrement importantes.

La première est bien souvent la famille. Le modèle d'entraide familial que nous évoquions à propos des milieux les plus modestes semble celui à l'œuvre dans les familles maghrébines. Tout comme dans les familles françaises, la solidarité est inconditionnelle et passe par les mêmes vecteurs : peu d'aides matérielles en argent mais une aide à la subsistance en assurant, par exemple, le vivre et le couvert. On assiste alors au même repli sur la cellule familiale qui peut aussi être vécu par les plus jeunes comme un étouffement. En effet, cette aide s'accompagne souvent d'un raidissement de la cellule familiale autour de modèles sociaux traditionnels. Les plus jeunes, inscrits bon an mal an dans un processus d'intégration à la société française se retrouvent dans une situation que certains perçoivent comme insupportable. Selon Saïd Bouamama, " l'apparition dans les grandes villes de " sans domicile fixe " d'origine maghrébine est une des conséquences de ce processus conduisant soit à la refidélisation soit au rejet " 118. Ces phénomènes restent marginaux, mais une étude sur le long terme peut sans doute déceler des effets de rejet d'une situation acceptée sur le court terme mais beaucoup plus contestée lorsqu'elle perdure.

Cette entraide familiale doit aussi être conçue dans le sens inverse : des descendants aux ascendants. Il est indéniable qu'une culture de la " débrouille " s'est développée permettant, en marge des circuits traditionnels, d'assurer la subsistance de familles entières. Les enfants en sont souvent les acteurs. La solidarité par des voies licites ou illicites sort en fait renforcée de cette précarité. C'est dans cette dynamique qu'il faut comprendre la mobilisation de familles maghrébines entières autour de micro activités économiques souvent commerciales. Cela existait avant la crise de l'emploi mais la nouveauté est que les plus jeunes s'y investissent désormais alors qu'auparavant ils privilégiaient la recherche d'une activité salariée.

En marge mais liée à cette solidarité familiale, le chômage réactive et revalorise des réseaux déjà présents mais qui acquièrent une nouvelle importance.

La mosquée retrouve un rôle qu'elle avait en partie perdue dans la phase de pleine activité. L'emploi, vecteur principal d'intégration à la société française étant plus difficile à trouver, les modèles communautaires traditionnels sont revalorisés. La mosquée redonne de l'importance aux hommes qui ont perdu leur rôle et leur place dans la famille. Elle leur permet de sortir de l'isolement et de ressouder des liens qui s'étaient distendus avec la période de plein emploi. Autre lieu de solidarité, né cette fois de l'immigration, le foyer de travailleurs. Il pourrait être l'alternative laïque de la mosquée en jouant un rôle de solidarité non négligeable. Offrant le couvert et souvent le gîte, il permet à des chômeurs étrangers de ne pas sombrer dans la marginalité. Les liens communautaires sont resserrés et permettent de lutter contre l'anomie sociale.

Plusieurs modèles de solidarités familiales sont à l'œuvre, chaque milieu privilégie une approche souvent liée à ses traditions et surtout à ses moyens financiers. Il existe donc, ici aussi, une inégalité intrinsèque dans cette " économie familiale ". Ainsi, " tant vantées depuis des années, car présumées conviviales et harmonieuses, les " solidarités familiales " ne sont donc pas neutres socialement. Accroître leur rôle renforcerait les inégalités " 119. C'est d'autant plus vrai, que cette économie cachée de la parenté, même si les pouvoirs publics font

mines de la redécouvrir, ne peut s'analyser comme un élément isolé. Ici, sphères publique et privée jouent de concert, la famille fournissant un complément personnalisé à des prestations publiques par nature générales et anonymes. Cette nécessaire complémentarité gagne d'autant plus à être reconnue et analysée que, représentant dans de nombreux cas une possibilité de déplacement de l'action publique de l'Etat vers les familles, elle devient un enjeu de politique publique et, par la même, une source de débats et de controverses. Finalement, cette solidarité familiale est une redécouverte ou plutôt une réhabilitation nécessaire. On ne peut comprendre en effet la " relative " acceptation et " digestion " par la société française du chômage et de ses coûts sans la prendre en compte. Reste, bien sûr, à en mesurer très concrètement son impact auprès des familles de chômeurs. Pour cela, une recherche d'indicateurs et d'informations supplémentaires sur ces familles, à l'image du travail réalisé par Saïd Bouamama, nous semblent nécessaire...

Au terme de cette synthèse, quelques informations ressortent des relations entre le chômage et la famille. L'impact de la perte d'emploi a des conséquences qui dépassent largement l'individu lui-même. Elles peuvent être perçues aussi bien en amont de la formation de la cellule famille qu'en aval lorsque celle-ci est déjà créée.

L'absence de travail est un frein à la constitution du couple. Les hommes attendent souvent de trouver un emploi stable avant de former une famille. Il leur faut, à la différence des jeunes femmes, disposer d'un emploi et donc d'un revenu pour fonder une famille et l'entretenir. Ce schéma, même implicite, demeure un modèle social à suivre. L'incapacité à y parvenir est, chez les hommes, un frein à l'entrée dans un cycle de vie autonome. Les jeunes femmes semblent échapper à ce modèle, ce qui explique leur plus grande précocité à quitter le foyer familial pour vivre en couple ou fonder une famille.

La persistance de ce schéma social, contrarié par la crise de l'emploi, prolonge la durée de vie chez les parents et entraîne un investissement plus long dans le cursus scolaire ou universitaire. Les diplômés sont considérés, quel que soit le sexe, comme un rempart contre le chômage ou, à défaut, une chance supplémentaire pour trouver un emploi.

Mais, la perte d'activité se fait sentir aussi en aval, lorsque le couple est déjà constitué. Nous avons remarqué que la consommation des ménages subissait des baisses liées à la perte de revenus. Certains ménages plongeaient dans le surendettement. De même, l'absence d'emploi provoquait chez les chômeurs des pathologies spécifiques que l'on peut qualifier, pour résumer, de souffrances psychiques.

L'absence d'emploi est d'autant plus dévalorisant que notre société fait du travail une de ses valeurs de base. En être exclu, et cela malgré l'augmentation considérable des sans-emploi depuis une quinzaine d'années, c'est ne plus avoir sa place dans la société, être " désocialisé ". L'image du chômeur est d'autant plus dévalorisée que son propre entourage lui renvoie souvent un sentiment d'inutilité sociale ou d'échec. Tous ces éléments réunis semblent avoir des conséquences sur le couple.

Comme nous l'avons remarqué, les conclusions de Nicolas Herpin et de Serge Paugam divergent sur ce point. Alors que l'étude du premier montre l'absence de conséquence du chômage sur la dissolution du couple, le second, au contraire, y voit un élément majeur de séparation. Son indice d'instabilité conjugale laisse apparaître une forte corrélation entre les séparations et la situation professionnelle. Plus l'on possède un emploi instable ou plus la

période de chômage est longue et plus le risque de se séparer est forte. De même, si l'on est chômeur, on a plus de chance de vivre seul.

L'approche longitudinale, choisie par Paugam montre donc un lien entre chômage et dissolution du couple. C'est l'un des principaux enseignements de cette synthèse. Peut-on pour autant considérer ces conclusions comme acquises ? En effet, alors que Paugam et Herpin s'accordent sur le retard dans le cycle de vie, les conséquences du chômage sur le couple posent problème. Ne serait-il pas intéressant de reprendre la méthode de Serge Paugam pour l'appliquer à la situation de chômage actuelle ?

De même, les travaux que nous avons cités dans ce rapport montrent les liens étroits qui existent entre la situation de famille, le chômage, notamment celui de longue durée, et la pauvreté.

En 1994, le nombre de ménages dont la personne de référence est au chômage a progressé beaucoup plus vite que le nombre de personnes au chômage. Parallèlement, le nombre de ménages de chômeurs pauvres a augmenté plus vite que le nombre de ménages de chômeurs. La modification du profil du chômeur en est responsable. En 1994, le nombre de chômeurs de moins de 25 ans a diminué. Moins de jeunes parmi eux signifient aussi que les chômeurs sont plus souvent en âge d'assurer la charge financière d'une famille et donc à être personne de référence du ménage. De même, l'évolution démographique qu'a connue la société française depuis 10 ans a aussi contribué à augmenter le nombre de personnes de référence, et donc le nombre de personnes de référence au chômage. La vie en couple tend à devenir moins fréquente, ce qui se traduit par un nombre croissant de personnes seules et de familles monoparentales dirigées souvent par des femmes.

Certaines des conséquences que nous notions plus haut sur la formation du couple et sa dissolution se retrouvent donc dans les situations de pauvreté ce qui rend encore plus nécessaire, à notre avis, une poursuite des recherches dans ce sens.

Mais, le chômage ne provoque pas qu'un éclatement de la cellule familiale. Il force aussi la famille à s'adapter à cette nouvelle donne. Elle fait face à la perte d'emploi en mobilisant l'ensemble de ses ressources. L'économie cachée de la parenté tente de compenser les difficultés qu'entraîne le chômage. Elle se mobilise en aidant financièrement ou matériellement le chômeur mais aussi en sollicitant les réseaux de connaissance afin de faciliter le retour à l'emploi. Les capacités de mobilisation, notamment financières ou réticulaires, sont cependant différentes d'un milieu social à un autre. Il existe en effet des inégalités liées à la différence de capital financier ou culturel. Finalement, cette mobilisation ne fait que reproduire et souvent accentuer les traits culturels de la famille. La distinction entre milieux favorisés et modestes ne s'estompe pas, au contraire...

Ce qui se brouille par contre, c'est son statut et la distribution des rôles à l'intérieur de la famille. Quel que soit le milieu social, la solidarité familiale semble inconditionnelle lorsqu'elle touche les enfants. Les ascendants (parents et grands-parents) mais aussi la famille élargie réagit en se mobilisant au risque, dans les milieux les plus modestes, de transformer cette famille de refuge en espace de contrainte.

Mais la cellule familiale évolue elle aussi. Dans les familles maghrébines par exemple, le père perd sa place de fédérateur que lui conférait son rôle d'apporteur de ressource. La perte de ce statut peut alors être synonyme de désocialisation. Elle peut être d'autant plus fortement

ressentie que ce sont les femmes et parfois les enfants qui se substituent au père. L'économie informelle, légale ou illégale, prend alors le relais mettant sur le devant de la scène familiale les mères et les enfants. Mais, comme nous l'avons souligné d'autres réseaux comme la mosquée ou le foyer de travailleurs peuvent atténuer cette " révolution interne " et redonner dans certains cas aux exclus une importance sociale. Reste bien sûr, que la menace d'exclusion de la cellule familiale est un risque non négligeable et une étape vers la pauvreté...

Notes

1 Ce chiffre ainsi que les suivants sont extraits de l'article de Marie-Annick Mercier et François Brunet, "Le taux de chômage a reculé de 0.5 point en un an, Enquête sur l'emploi de mars 1998", Insee Première, N°593, juin 1998.

2 Il faut cependant relativiser cette importance du chômage chez les jeunes de 15 à 24 ans en soulignant, comme nous le verrons plus tard, que la part de cette population en activité a fortement diminué ces dernières années. La poursuite des études et donc leur prolongation est un des phénomènes explicatifs.

3 Marie-Annick Mercier et François Brunet, Op. cit., p.2.

4 3 050 000 demandeurs d'emploi en mars 1998

5 Outre cet encadré, on pourra se référer à l'article d'Odile Benoit-Guilbot, "Une affaire de famille", Informations sociales, N°37, 1994. Elle aborde, dans une dimension comparative entre les principaux pays européens, les incidences du sexe et de la situation de famille sur le chômage et sa persistance.

6 Chantal Cases et Philippe Lagarde, " Activité et pauvreté, une tranche de vie des personnes de 17 à 59 ans ", INSEE-Première, N°450, mai 1996.

7 On pourra sur ces éléments se reporter aux conclusions du rapport de Castel, Fitoussi, Guaino, Chômage : le cas français, Rapport au Premier Ministre, Commissariat Général du Plan, Mai 1997.

8 Selon les chiffres officiels publiés par le Ministère de l'Emploi et l'UNEDIC, il y avait, au 31 décembre 1998, 4 320 000 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues.

9 Robert Holcman, Mécanismes économiques, conséquences sociales et humaines, La Documentation Française, Paris, 1997.

10 Pour plus de développements, on pourra lire l'article de Selma Amira, " L'incidence du chômage indemnisé sur le revenu des ménages de sept pays européens ", Premières synthèses, N°33, 18 mai 1996, Dares, Ministère du Travail et des Affaires Sociales ou le rapport de Christine Daniel, L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas-types, IRES, document de travail N°99.01, mars 1999.

11 On note une amélioration du taux de couverture de l'indemnisation. Selon le bulletin de liaison de l'UNEDIC, "la tendance à la baisse depuis mai 1993 des taux de couverture s'est donc très fortement infléchi. (...) Ce phénomène s'explique pour partie par le transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi aux ASSEDIC et traduit l'automatisme plus grande de dépôt d'une demande d'allocation et l'augmentation du nombre de dossiers acceptés." (Bulletin de liaison, N°149, p.76). Pour des données plus générales sur le système d'indemnisation du chômage, on pourra lire l'encadré que lui consacrent Cédric Afsa et Selma Amira dans leur article, "Le RMI : un dispositif en mutation", Données Sociales, La société française, Paris, INSEE, 1999, pp. 410.

12 Pour les salariés en contrat à durée déterminée ou pour les intérimaires, la fin de contrat ou de mission donne droit à une indemnité destinée à compenser la précarité de leur situation. Cette indemnité est calculée en fonction de la rémunération du salarié ainsi que de la durée du contrat. Le taux de cette indemnité est fixé, pour les CDD, par l'accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 à 6% pour les contrats conclus ou renouvelés après le 1er novembre 1990. Pour les intérimaires, le même accord fixe les indemnités à 10% pour les contrats de travail intérimaire signés après le 1er novembre 1990.

13 Selon les chiffres fournis par le rapport La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, Op. cit., p. 180.

14 On pourra sur cet aspect des choses se référer à l'étude du Centre d'études des revenus et des coûts, Précarité et risque d'exclusion en France, La Documentation Française, 3e trimestre 1993. 15 Ainsi, Nicolas Herpin note pour le chômage de longue durée que " l'ouvrier (ou l'ouvrière), qui ne vit pas en couple, consomme presque moitié moins (46%) que la personne seule de sa catégorie sociale, mais qui a un emploi. Cette baisse est plus forte que celle subie par les isolés dans les autres milieux sociaux (33%) ". Nicolas Herpin, " les conséquences du chômage sur la consommation " in Patricia Bouillaguet, Cristophe Guitton (sous la direction de), Le chômage de longue durée, comprendre, agir, évaluer, Paris, Syros, 1992.

16 Sur cet aspect des choses on pourra, entre autre, se référer à Serge Bosc, Stratification et transformations sociales, Paris, Nathan, 1993 ou Alain Desrosières et Laurent Thévenot, Les catégories socioprofessionnelles, Paris, La Découverte, collection Repères, 1992.

17 Voir Luc Boltanski, Les cadres ; La formation d'un groupe social, Paris, Minuit, 1982.

18 Voir, entre autres, Jean-Pierre Huberac, L'homme gaspillé - Enquête aux sources du chômage et de l'exclusion, Paris, L'Harmattan, 1995 ou l'article de Christian Baudelot et Michel Gollac, " Faut-il travailler pour être heureux ? ", INSEE Première, N°560, décembre 1997.

19 Robert Holcman, Op. cit., p. 77.

20 On pourra se référer, entre autre, à l'article de Martine Bungener, Jeanine Pierret, " Appréhender l'influence du chômage sur l'état de santé, Analyse seconde des données INSEE " Etudes des conditions de vie 1986-1987 ", Convention de recherche MIRE, CERMES, mars 1993, au rapport déjà cité du Haut Comité de Santé Publique, La progression... ou bien à la thèse de médecine consacrée à l'impact des restructurations de la sidérurgie lorraine sur ses salariés, Jean-Paul Carpentier : Les incidences médico-sociales de la crise sidérurgique dans le bassin de Longwy, Nancy, Faculté de médecine, 1980.

21 Robert Holcman, Op. cit., p. 79.

22 On se reportera au texte de leur contribution aux journées du cinquantenaire de la médecine du travail à Lyon, Marie-Odile Achard, Vincente Chastel, Pierre Dell'acio, "Le retentissement humain des plans sociaux", Lyon, Publications DRTEFP Rhône-Alpes, 1996

ainsi qu'aux articles et comptes-rendus qui en ont été faits : Marie-Odile Achard, Vincente Chastel, Pierre Dell'acio, "Perte d'emploi et santé", *Le concours médical*, 24/10/98, 120-35 ; Marie-Béatrice Baudet, "Des médecins du travail s'inquiètent des pathologies liées aux plan sociaux", *Le Monde*, 18/11/98.

23 Parmi la très riche documentation anglo-saxonne sur l'impact de la perte d'emploi sur la santé, on pourra consulter, entre autres, les articles suivants : Ramsey Liem, "The psychological costs of unemployment : a comparison of findings and definitions", *Social Research*, N°54, volume 2, 1987, Peter Schnall et alli, "The impact of anticipation of job loss on psychological distress and worksite blood pressure" *American Journal of Industrial Medicine*, N°21, 1992, Joan Morris et alli, "Loss employment and mortality", *British Medical Journal*, Volume 308, 30 avril 1994 (La quasi-totalité de cette littérature est consultable à Infos Risques, Service Régional de Documentation sur les Risques Professionnels et Industriels, Institut Universitaire de Médecine du Travail et d'Environnement, Faculté de Médecine, 38700 La Tronche).

24 "Travail et santé mentale, Les dégâts de la crise", *Travail et Sécurité*, N°5, mai 1989, p. 348.

25 Marie-Odile Achard, Vincente Chastel, Pierre Dell'Acio, *Perte...*, Op. cit., p. 2454.

26 Christophe Dejours, Pierre Molinier, "Le travail comme énigme", *Sociologie du Travail*, 1994, hors série, cité par Marie-Odile Achard, Vincente Chastel, Pierre Dell'acio, *Perte...*, Op. cit., p. 2455. On pourra aussi se reporter à l'article qu'il consacre à la place du travail dans la société contemporaine, Christophe Dejours, "Entre souffrance et réappropriation, Le sens du travail", *Politis*, La revue, N°7, 1994.

27 Jean Maisondieu, *La fabrique des exclus*, Paris, Bayard, 1997.

28 Jean Maisondieu, Op. cit., p.93.

29 Louis Chauvel, "L'uniformisation du taux de suicide masculin selon l'âge : effet de génération ou recomposition du cycle de vie ? ", *Revue Française de Sociologie*, N°38, 1997.

30 Louis Chauvel, Op. cit., p. 687. On pourra aussi se référer à la synthèse de cette étude présentée par le journal *Le Monde*, Pascale Krémer, "Les sociologues redécouvrent les liens entre suicide et crise économique", *Le Monde*, 04/02/1998.

31 Gisèle Fournier, Michel Glaude et Emmanuel Reynaud, " Familles ouvrières et chômage : des budgets difficilement compressibles ", *Economie et Statistique*, N°170, 1984.

32 Cette étude n'est pas la seule. On pourra aussi, entre autre, se référer à l'étude réalisée par le Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (CSERC), " Inégalités d'emploi et de revenu, les années 90 ", *La Documentation Française*, 1996.

33 Nicolas Herpin, " les conséquences du chômage sur la consommation ", Op. cit. p. 303.

34 On pourra sur cet aspect lire l'article de Nicolas Herpin et Lucile Olier, " les familles monoparentales : aidées mais fragilisées ", *France, portrait social*.

35 Nicolas Herpin, Op. cit., pp.303-304.

36 Nicolas Herpin, Op. cit. p.307.

37 Nicolas Herpin, Op. cit., p. 308.

38 Le passage du statut de salarié à celui de chômeur provoque donc en matière de consommation, comme nous l'avons vu, des ajustements voire, des bouleversements. Parmi ces ajustements certains touchent aux modifications de comportements de consommation alors que d'autres renvoient aux choix de dépenses ou de non dépenses. Nacira Guénif Souilamas souligne ainsi que le loyer est la première chose que les chômeurs arrêtent de payer. "Le chômage crée très vite des attitudes de parade chez les locataires. La principale d'entre elles consiste à compenser le manque à gagner en cessant de payer le loyer. En agissant ainsi, les locataires fragilisent leur situation et s'engagent dans un processus de désaffiliation qui les fragilise" (Nacira Guénif Souilamas, "Entre gestion et vécu", Informations Sociales, N°37, 1994).

39 Pour avoir une vision récente de ces problèmes de surendettement et leurs conséquences notamment sur les familles, on pourra lire le numéro spécial que Fondations leur consacre ("Crédit, surendettement, exclusion", Fondations, N°8, 1998).

40 On pourra, pour avoir plus d'information sur cette loi et son impact, consulter, entre autre, les articles suivants : Jean-Luc Vatin, " Le surendettement des ménages, loi du 31 décembre 1989 ", Bulletin trimestriel de la Banque de France, N°79, septembre 1991, Elisabeth Auclair, " Le surendettement des ménages ", Recherche Sociale, N°112, décembre 1989.

41 On pourra sur ces problèmes se référer au chapitre introductif d'Economie et Statistique, N°308-309-310, 1997. Nicolas Herpin, Daniel Verger, " La pauvreté une et multiple ", Economie et Statistique, Op. cit.

42 Pour reprendre le titre du livre de Jean Maisondieu, La fabrique des exclus, Paris, Bayard Editions, 1997.

43 La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, Op. cit., p. 22.

44 Robert Castel, Usages et mésusages du terme d'exclusion ", Les Cahiers du Mage, N°3-4, 1997, p.58.

45 Nous reprenons à notre compte les chiffres cités par La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, Op. cit., p. 23.

46 Joseph Wresinski, " Grande pauvreté et précarité économique et sociale ", Journal Officiel, 1987.

47 Fin novembre 1998, l'emploi intérimaire avait occupé 532 098 personnes. L'industrie occupait 56% de ces personnes, majoritairement des hommes exerçant un emploi d'ouvrier (Sources : Direction des Etudes Statistiques de l'UNEDIC, 05/01/1999).

48 Serge Paugam, Précarité et risque d'exclusion en France, Documents du CERC, N°109, Paris, La Documentation Française, 1993.

49 Jean-Charles Sournia, " Exemples de pays étrangers ", Santé et pauvreté, Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, N°8, 181, 1997, p.7.

50 Cette distinction à été introduite pour la première fois en 1977 par Lionel Stoleru, Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Paris, Flammarion, 1977.

51 Marc Fleurbaey, Nicolas Herpin, Michel Martinez et Daniel Verger, " Mesurer la pauvreté ? ", Economie et Statistique, 1997, N°308-309-310, p. 26.

52 On pourra sur cet aspect des choses se référer à l'article de Jean-Michel Hourriez et Bernard Legris, " L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats ", Economie et Statistique, 1997, N°308-309-310.

53 Christine Chambaz, " La pauvreté en France et en Europe ", INSEE-Première, N°533, juillet 1997.

54 Bernard Aubert, " Seuils de pauvreté et montants des minima sociaux, Remarques sur les usages et les discours ", Recherches et Prévisions, N°50-51, 1997-1998.

55 Voir Le Monde du 19 mai 1997.

56 Voir Les Echos du 9 juillet 1997.

57 Bernard Aubert, Op. cit., p.78.

58 Jean-Michel Hourriez, Bernard Legris, Op. cit., p. 53.

59 Jean-Michel Hourriez, Bernard Legris, Op. cit., p. 53.

60 Jean-Michel Hourriez, Bernard Legris, Op. cit., p. 55.

61 Ces chiffres ainsi que les suivants sont tirés de l'article de Cécile Lefèvre et Maria-Teresa Pignoni, " Du chômage à la pauvreté ", Données Sociales, 1996.

62 Nicolas Herpin, Lucile Olier, article cité, p. 89. On pourra aussi se référer à l'article que Lucile Olier consacre au niveau de vie des couples, " Les avantages matériels de la vie en couple ", INSEE Première, N°564, janvier 1998.

63 Cécile Lefèvre et Maria-Teresa Pignoni, Op. cit., p. 501. On pourra aussi lire sur la pauvreté des jeunes l'article de Nicolas Herpin et Daniel Verger, " Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté ", Economie et Statistique, N°308-309-310, 1997.

64 Odile Benoît-Guilbot et Duncan Gallie, Chômeurs de longue durée, Arles, Actes Sud, 1994, p. 165.

65 Cette étude est réalisée à partir des données de l'INSEE issues de l'enquête " Etudes des conditions de vie, 1986-1987 "

66 M. Bungener, J. Pierret, " De l'influence du chômage sur l'état de santé ", in Trajectoires sociales et inégalités Recherches sur les conditions de vie, Eres, INSEE, Mire, cité par le rapport La progression..., Op. cit., pp.207-208.

67 Nicolas Herpin, " La famille à l'épreuve du chômage ", Economie et statistique, N°235, septembre 1990 et Serge Paugam, " Famille et vie conjugale ", Chapitre 2 de " Précarité et risque d'exclusion en France ", Documents du CERC, N°109, 3e trimestre 1993. Les pays anglo-saxons semblent avoir entrepris plus de recherches sur ce sujet. Outre l'article de Ramsey Liem déjà cité, on lira la contribution de Duncan Gallie, "Effets individuels et psychologiques du CLD en Grande Bretagne" à l'ouvrage collectif, dirigé par Odile Benoît-Guilbot et Duncan Gallie, Chômeurs de longue durée, Arles, Actes Sud, 1994. Cette contribution fait le point sur les travaux anglais et américains sur le sujet.

68 Olivier Galland, " Les frontières de la jeunesse ? ", Données sociales, 1996.

69 Sur cette difficulté à trouver un emploi et notamment un premier emploi, on pourra se référer à l'article de Sophie Ponthieux, " Débuter dans la vie active au milieu des années 90 : des conditions qui se dégradent ", Economie et Statistique, N°304-305, 1997.

70 Autre indicateur, le taux d'activité des 15-24 ans est passé de 43.2% en 1982 à 28% en 1997.

71 Chômage..., Op. cit., p. 152.

72 On pourra se reporter au tableau complet (notamment avec les résultats par classe d'âge) dans le chapitre écrit par Serge Paugam, "Famille et vie conjugale", Op. cit., p.29.

73 Sur la constitution et la construction des rôles sociaux, on pourra lire Talcott Parsons, Le système des sociétés, Paris, Dunod, 1974.

74 Nicolas Herpin, article cité, p. 35.

75 Serge Paugam, Op. cit., p. 28.

76 Danièle Debordeaux, "Une lecture critique du rapport du CERC "Précarité et risque d'exclusion en France"", Recherches et Prévisions, N°38, décembre 1994, p. 127.

77 Les difficultés liées à la causalité ont suscité un grand nombre de travaux. Nous vous renvoyons, pour plus de précisions, aux ouvrages et articles suivants : Daniel Courgeau, Eva Lelièvre, Analyse démographique des biographies, Paris, Editions de l'Institut National d'Etudes Démographiques, 1989, Robert Franck, L'explication causale dans les sciences humaines, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1994 ainsi qu'à l'analyse critique qui est faite de cet ouvrage par Daniel Courgeau (Daniel Courgeau, "Faut-il chercher aux causes une raison ?", Population, N°4, juillet-août 1997).

78 Jean-Claude Kaufmann, Célibat, ménages d'une personne, isolement, solitude ; Un état des savoirs, Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, DGV, V/7069/93, octobre 1993.

79 On pourra se reporter au tableau complet (notamment avec les résultats par classe d'âge) dans le chapitre écrit par Serge Paugam, "Famille et vie conjugale", Op. cit., p.31.

80 Serge Paugam, Op. cit., p. 30.

81 Cette approche longitudinale sur les conséquences du chômage sur la dissolution du couple a aussi été entreprise en Grande Bretagne et aux Etats-Unis. Les auteurs de ces différentes études arrivent aux mêmes conclusions que Serge Paugam. Ainsi, Duncan Gallie note : "Ces frictions familiales [entraînées par le chômage] ne sont pas généralement suffisamment fortes pour risquer de détruire le ménage. Cependant une analyse chronologique détaillée contrôlant un grand nombre de facteurs sous-jacents susceptibles d'entraîner une dissolution du mariage permet de conclure que le chômage augmente directement le risque de rupture du mariage : un chômeur a 2.3 fois plus de chances de divorcer dans l'année suivant son inscription au chômage qu'une personne n'ayant jamais connu le chômage." (Odile Benoît-Guilbot, Duncan Gallie, Chômeurs de longue durée, Arles, Actes Sud, 1992, p. 166). Ramsey Liem note de son côté qu'aux Etats-Unis, les couples de chômeurs avaient 3.5 fois plus de risques de connaître une séparation ou un divorce que les couples sans chômeur (Ramsey Liem, Op. cit., p. 336).

82 En 1999, le montant mensuel des allocations familiales est de 683.57 francs pour deux enfants, 1 559.17 francs pour trois, 2 434.77 francs pour quatre et 3 311.36 francs pour cinq et 875.60 francs par enfant supplémentaire.

83 Nicolas Herpin, article cité, p. 38. D'autres études, notamment monographiques, contestent cependant cette approche. C'est le cas du monde privé des ouvriers d'Olivier Schwartz qui remarque à partir de son étude sur les ouvriers du nord de la France que " les familles touchées par le chômage, même de longue durée, ne renoncent pas à la fécondité. Non seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes, privés de leur légitimation par le travail, la fécondité constitue une valorisation narcissique élective, ainsi qu'un mode de défense contre le manque, l'abondance des corps se substituant à l'abondance des biens ". (Olivier Schwartz, Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord ", Paris, PUF, 1990, p. 139).

84 Robert Holcman, Op. cit., p.81.

85 Jean-Hugues Déchaux, " l'économie cachée de la parenté ", Projet, N°239, automne 1994.

86 Outre l'article précité, on pourra, entre autre, se référer au livre d'Agnès Pitrou, Les solidarités familiales, vivre sans famille ?, Toulouse, Privat, 1992 ou au numéro spécial d'Informations sociales intitulé Solidarités familiales (Informations sociales, N°35/36 - 1994).

87 Agnès Pitrou, Op. cit.

88 Sur ce thème des solidarités intergénérationnelles, on pourra consulter le rapport dirigé par Claudine Attias-Donfut, Relations entre générations et soutien familial, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, décembre 1994 ou lire la note d'André Masson, "Quelle solidarité intergénérationnelle?", Notes de la Fondation Saint-Simon, janvier 1999.

89 Sur cet aspect spécifique des réseaux amicaux, on pourra lire l'article de Dominique Duprez, "La dramaturgie de la relégation, Vie quotidienne et sociabilités dans les cités", Profils, INSEE Nord - Pas de Calais, n°41, Août 1996.

90 Jacques Godbout, Johanne Charbonneau, " l'affectif, l'obligation et le don ", Informations sociales, Op. cit., p. 42.

91 Jean-Hugues Déchaux, Op. cit.

92 Il entend par là la mesure du temps consacré à ces activités. Ce temps est quantifié en se référant aux substituts marchands (le temps à dépenser) ou au " coût d'opportunité " (le manque à gagner).

93 Chantal Barry, Denise Eneau, Jean-Michel Hourriez, " Les aides financières entre ménages ", INSEE Première, N°441, avril 1996.

94 Ces chiffres ainsi que les suivants sont cités par le rapport du CSERC, Inégalités d'emploi et de revenu, les années 90, Paris, La Documentation Française, 1996, p. 103. Ces chiffres ne prennent pas en compte les autres aides familiales comme le prêt d'un logement ou d'un véhicule ou les cotisations versées pour la location d'un appartement...

95 C'est ce que remarquent De Barry, Eneau et Hourriez dans leur article " Les aides financières entre ménages ", INSEE Première, N°441, avril 1996.

96 Jean-Hugues Déchaux, Op. cit.

97 Sur cette différence d'aide en fonction du milieu social, on pourra lire l'article de Serge Paugam et Jean-Paul Loyem, "Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité", Economie et statistique, N°308-309-310, 1997.

98 Agnès Pitrou parle, à propos de cette solidarité centrée avant tout autour des femmes, "d'asymétrie entre les sexes". Elle souligne que ce sont elles qui sont le moteur- de cette solidarité à la fois par le rôle d'activateur de réseaux qu'elles occupent mais aussi, phénomène lié, par le rôle symbolique qu'on leur confie : "Il apparaît plus généralement que le savoir-faire et la disponibilité prêtée aux femmes - parfois présentés comme une sorte de prédestination ou de "vocation" liée au sexe par nature - les placent au premier rang des aidants concrets." (Agnès Pitrou, Bilan des recherches sur la famille, L'approche sociologique des politiques familiales, Convention MIRE n°359/89, juin 1993, p. 91).

99 Agnès Pitrou, Op. cit., p.68.

100 Jean-Michel Hourriez, Bernard Legris, Op. cit., p. 55.

101 Sur cet aspect particulier des choses, on pourra se référer au livre de Claude Martin, L'après divorce, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997.

102 Dominique Duprez, Michèle Leclerc-Olive, Michel Pinet, "Vivre ensemble, La diversité des quartiers "sensibles" à l'épreuve de la vie quotidienne", Convention de recherche avec la CNAF (n°94.415), décembre 1996.

103 Michèle Leclerc-Olive, "Du travail à l'aide sociale : diversité des revenus de la précarité dans le Nord - Pas de Calais", Recherches et Prévisions, N°52, 1998, p. 72.

104 Michèle Leclerc-Olive, Op. cit., p.72.

105 Agnès Pitrou, Op. cit., p.69.

106 Sur cet aspect symbolique de la solidarité familiale, on pourra lire l'article d'Elia Djaoui, "La dynamique de la dette", Informations Sociales, N°35-36, 1994.

107 Claude Martin, Op. cit., p. 156.

108 Olivier Schwartz, "Le monde privé des ouvriers", Paris, PUF, 1990, Michel Pinçon, "Désarrois ouvriers, Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales", Paris, L'Harmattan, 1987, Jean-Pierre Terrail, "Destins ouvriers, La fin d'une classe ?", Paris, PUF, 1990.

109 Pierre Bourdieu, "La Misère du monde", Paris, Seuil, 1993.

110 Gilles Nezosi, "La fin de l'Homme du fer, Syndicalisme et crise de la sidérurgie à Longwy, 1963-1993", Thèse de doctorat en Science Politique, IEP de Grenoble, janvier 1996, ou, " Vie et mort d'une identité professionnelle, l'idéologie de l'Homme du fer sur le bassin de Longwy ", Revue Française de Science Politique, Volume 48, N°5, octobre 1998.

111 Jean-Paul Carpentier observe ces mêmes phénomènes dans la thèse de médecine qu'il consacre au bassin de Longwy (Jean-Paul Carpentier : "Les incidences médico-sociales de la crise sidérurgique dans le bassin de Longwy", Nancy, Faculté de médecine, 1980).

112 Saïd Bouamama, " Les nouvelles solidarités nées de la précarité ", Hommes et Migrations, N°1204, décembre 1996. On pourra se reporter aussi à l'étude réalisée par Christian Poiret sur les populations d'Afrique Noire installées dans la région parisienne. On y retrouve, aux spécificités près, plusieurs des observations réalisées par Saïd Bouamama, Christian Poiret, "L'immigration familiale d'Afrique Noire en région Ile de France : Famille et Habitat au cœur des mutations", Convention MIRE n°29/93, décembre 1993.

113 Saïd Bouamama, Op. cit., p. 33.

114 C'est ce même phénomène qu'observe Christian Poiret. Les femmes jouent traditionnellement un rôle important, plus important que dans les familles maghrébines, qui est encore accentué en cas de chômage des hommes. Christian Poiret met en lumière la réactivation et l'intensification de plusieurs fonctions dont les femmes sont souvent les moteurs. C'est le cas des fonctions de solidarité en direction du pays d'origine et de la solidarité quotidienne (cette solidarité s'apparente à la solidarité générale que nous avons étudiée plus haut) mais aussi des fonctions de convivialité. Les femmes y jouent un rôle particulièrement important. Elles se chargent d'organiser et d'entretenir les réseaux de sociabilité (organisations des fêtes, des cérémonies religieuses...). Elles sont aussi particulièrement actives dans les fonctions économiques en organisant des achats groupés de nourriture, des tontines mais aussi en développant une série d'activités informelles (confection et commerce de pagnes, de produits de beauté...). Enfin, elles jouent, au même titre que les hommes, un rôle non négligeable dans la fonction informative en diffusant les nouvelles et les informations au sein de la communauté (Christian Poiret, Op. cit., p.108 et suivantes)

115 Saïd Bouamama, Op. cit., p.34.

116 l'expression est de Saïd Bouamama.

117 Saïd Bouamama, *Op. cit.*, p.34.

118 Saïd Bouamama, *Op. cit.*, p.35.

119 Jean-Hugues Déchaux, *Op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

"Crédit, surendettement, exclusion", Fondations, N°8, 1998.

ACHARD Marie-Odile, CHASTEL Vincente, DELL'ACIO Pierre, "le retentissement humain des plans sociaux", Lyon, Publications DRTEFP Rhône-Alpes, 1996.

ACHARD Marie-Odile, CHASTEL Vincente, DELL'ACIO Pierre, "Perte d'emploi et santé", Le concours médical, 24/10/98, 120-35

AFSA Cédric, AMIRA Selma, "Le RMI : un dispositif en mutation", Données Sociales, La société française, Paris, INSEE, 1999.

Association Internationale des Démographes de Langue Française, Morbidité, mortalité : problème de mesure, facteurs d'évolution, essai de prospective, Paris, PUF, 1998.

ATTIAS-DONFUT Claudine (sous la direction de), RENAUT Sylvie, ROZENKIER Alain, Relations entre générations et soutien familial, Caisse nationale d'assurance vieillesse, décembre 1994.

AUBERT Bernard, " Seuils de pauvreté et montants des minima sociaux, Remarques sur les usages et les discours ", Recherches et Prévisions, N°50-51, 1997-1998.

AUCLAIR Elisabeth, " Le surendettement des ménages ", Recherche Sociale, N°112, décembre 1989.

BARRY Chantal, ENEAU Denise, HOURRIEZ Jean-Michel, " Les aides financières entre ménages ", INSEE Première, N°441, avril 1996.

BAUDELLOT Christian, GOLLAC Michel, " Faut-il travailler pour être heureux ? ", INSEE Première, N°560, décembre 1997.

BENOÎT-GUILBOT Odile, GALLIE Duncan (sous la direction de), Chômeurs de longue durée, Arles, Actes Sud, 1992.

BENOÎT-GUILBOT Odile, "Une affaire de famille ?", Informations Sociales, N°37, 1994.

BOLTANSKI Luc, Les cadres ; La formation d'un groupe social, Paris, Minuit, 1982.

BOSC Serge, Stratification et transformations sociales, Paris, Nathan, 1993.

BOUAMAMA Saïd, " Les nouvelles solidarités nées de la précarité ", Hommes et Migrations, N°1204, décembre 1996.

BOURDIEU Pierre, La Misère du monde, Paris, Seuil, 1993.

BOURGOIN Nicolas, " Suicide et activité professionnelle ", Population, janvier-février 1999.

BRIN Hubert, " Solidarité ou aide aux familles ", Informations sociales, N°35/36 - 1994.

BUNGENER Martine, PIERRET Jeanine, " Appréhender l'influence du chômage sur l'état de santé, Analyse seconde des données INSEE " Etudes des conditions de vie 1986-1987 " ", Convention de recherche MIRE, CERMES, mars 1993

CASES Chantal, LAGARDE Philippe, " Activité et pauvreté, une tranche de vie des personnes de 17 à 59 ans ", INSEE Première, N°450, mai 1996.

CARPENTIER Jean-Paul, Les incidences médico-sociales de la crise sidérurgique dans le bassin de Longwy, Nancy, Faculté de médecine, 1980.

CASTEL Robert, FITOUSSI Jean-Paul, GUAINO Henri, Chômage : la cas français, Rapport au Premier Ministre, Commissariat Général du Plan, Mai 1997.

CASTEL Robert, "Usages et mésusages du terme d'exclusion ", Les Cahiers du Mage, N°3-4, 1997.

Centre d'études des revenus et des coûts, Précarité et risque d'exclusion en France, La Documentation Française, 3e trimestre 1993.

CHAMBAZ Christine, " La pauvreté en France et en Europe ", INSEE Première, N°533, juillet 1997.

CHAUVEL Louis, "L'uniformisation du taux de suicide masculin selon l'âge : effet de génération ou recomposition du cycle de vie ? ", Revue Française de Sociologie, N°38, 1997.

COMMAILLE Jacques, Misères de la famille, question d'Etat, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

COMMAILLE Jacques, MARTIN Claude, Les enjeux politiques de la famille, Paris, Bayard Editions, 1998.

Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts (CSERC), " Inégalités d'emploi et de revenu, les années 90 ", La Documentation Française, 1996.

COURGEAU Daniel, LELIEVRE Eva, Analyse démographique des biographies, Paris, Editions de l'Institut National d'Etudes Démographiques, 1989.

DANIEL Christine, L'indemnisation du chômage depuis 1979 : une analyse par cas-types, IRES, Document de travail N°99.01, mars 1999.

DE SINGLY François (sous la direction de), La famille, l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1991.

DEBORDEAUX Danièle, "Une lecture critique du rapport du CERC "Précarité et risque d'exclusion en France"", Recherches et Prévisions, N°38, décembre 1994.

DECHAUX Jean-Hugues, " l'économie cachée de la parenté ", Projet, N°239, automne 1994.

DELUZ Ariane, " En Afrique Noire ", Informations sociales, N°35/36 - 1994.

DEJOURS Christophe, "Entre souffrance et réappropriation, Le sens du travail", Politis, La revue, N°7, 1994.

DEJOURS Christophe, MOLINIER Pierre, "Le travail comme énigme", Sociologie du Travail, 1994, hors série.

DESROSIERES Alain, THEVENOT Laurent, Les catégories socioprofessionnelles, Paris, La Découverte, collection Repères, 1992.

DJAOUI Eliane, "La dynamique de la dette", Informations Sociales, N°35-36, 1994.

DUPREZ Dominique, LECLERC-OLIVE Michèle, PINET Michel, "Vivre ensemble, La diversité des quartiers "sensibles" à l'épreuve de la vie quotidienne", Convention de recherche avec la CNAF (n°94.415), décembre 1996.

DUPREZ Dominique, "La dramaturgie de la relégation, Vie quotidienne et sociabilités dans les cités", Profils, INSEE Nord - Pas de Calais, N°41, Août 1996.

FERLEY Jean-Pierre, KOENIG Anne, DA SILVA Eric, Impact des délocalisations et des mutations professionnelles sur la santé des salariés, Grenoble, CAREPS, Rapport N° 227, juin 1998.

FESTY Patrick, "Le chômage et les familles aux Etats-Unis", Population, N°3, 1984.

FLEURBAEY Marc, HERPIN Nicolas, MARTINEZ Michel, VERGER Daniel, " Mesurer la pauvreté ? ", Economie et Statistique, 1997, N°308-309-310.

FOURNIER Gisèle, GLAUDE Michel, REYNAUD Emmanuel, " Familles ouvrières et chômage : des budgets difficilement compressibles ", Economie et Statistique, N°170, 1984.

GALLAND Olivier, " Les frontières de la jeunesse ? ", Données sociales, 1996.

GODBOUT Jacques, CHARBONNEAU Johanne, " l'affectif, l'obligation et le don ", Informations sociales, N°35/36 - 1994.

GUENIF SOUILAMAS Nacira, "Entre gestion et vécu", Informations Sociales, N°37, 1994.

Haut Comité de Santé Publique, La progression de la précarité en France et ses effets sur la santé, février 1998.

HERPIN Nicolas, " La famille à l'épreuve du chômage ", Economie et statistique, N°235, septembre 1990.

HERPIN Nicolas, " les conséquences du chômage sur la consommation " in BOUILLAGUET Patricia, GUITTON Christophe (sous la direction de), Le chômage de longue durée, comprendre, agir, évaluer, Paris, Syros, 1992.

HERPIN Nicolas, OLIER Lucile, " les familles monoparentales : aidées mais fragilisées ", France, portrait social.

HERPIN Nicolas, VERGER Daniel, " La pauvreté une et multiple ", Economie et Statistique, N°308-309-310, 1997.

HERPIN Nicolas, VERGER Daniel, " Les étudiants, les autres jeunes, leur famille et la pauvreté ", Economie et Statistique, N°308-309-310, 1997.

HOLCMAN Robert, Le chômage, Mécanismes économiques, conséquences sociales et humaines, La Documentation Française, Paris, 1997.

HOURRIEZ Jean-Michel, LEGRIS Bernard, " L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats ", Economie et Statistique, 1997, N°308-309-310.

HUBERAC Jean-Pierre, L'homme gaspillé - Enquête aux sources du chômage et de l'exclusion, Paris, L'Harmattan, 1995.

Informations sociales, N°35/36 - 1994.

JENSEN Peter, SMITH Nina, "Unemployment and marital dissolution", Journal of Population Economics, N°3, 1990.

JOHNSON William, SKINNER Jonathan, "Labor supply and marital separation", The American Economic Review, June 1986.

KAUFMANN Jean-Claude, Célibat, ménages d'une personne, isolement, solitude, Un état des savoirs, Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, DGV, V/7096/93, octobre 1993.

KREMER Pascale, "Les sociologues redécouvrent les liens entre suicide et crise économique", Le Monde, 4 février 1998.

Le Monde du 19 mai 1997.

LAZARFELD Paul, Les chômeurs de Marienthal, Paris, Editions de Minuit, 1981 (1re édition 1933).

LEBAS Jacques, CHAUVIN Pierre (sous la direction de), Précarité et santé, Paris, Flammarion, 1998.

LECLERC-OLIVE Michèle, "Du travail à l'aide sociale : diversité des revenus de la précarité dans le Nord - Pas de Calais", Recherches et Prévisions, N°52, 1998.

LEFEVRE Cécile, PIGNONI Maria-Teresa, " Du chômage à la pauvreté ", Données Sociales, 1996.

LENOIR Rémi, Politiques et représentations sociales de la famille, Convention MIRE, n°452/92, décembre 1992.

Les Echos du 9 juillet 1997.

"Chômage de longue durée et politique de l'emploi", Liaisons Sociales, N°81/98, 24-25 août 1998.

LIEM Ramsey, The psychological cost of unemployment : a comparison of findings and definitions, Social Research, N°54, Volume 2, 1987.

MAISONDIEU Jean, La fabrique des exclus, Paris, Bayard, 1997.

MARTIN Claude, LE GALL Didier, Les familles monoparentales. Evolution et traitement social, Paris, Editions sociales françaises, 1987.

MARTIN Claude, L'après divorce, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997.

MASSON André, Quelle solidarité intergénérationnelle ?, Paris, Notes de la fondation Saint-Simon, janvier 1999.

MERCIER Marie-Annick, BRUNET François, "Le taux de chômage a reculé de 0.5 point en un an, Enquête sur l'emploi de mars 1998", Insee Première, N°593, juin 1998.

NEZOSI Gilles, "La fin de l'Homme du fer, Syndicalisme et crise de la sidérurgie à Longwy", Thèse de doctorat en Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, janvier 1996.

NEZOSI Gilles, "Vie et mort d'une identité professionnelle, L'idéologie de l'Homme du fer sur le bassin sidérurgique de Longwy", Revue française de science politique, N°48, N°5, octobre 1998.

OLIER Lucile, " Les avantages matériels de la vie en couple ", INSEE Première, N°564, janvier 1998.

PARSONS Talcott, Le système des sociétés, Paris, Dunod, 1974.

PAUGAM Serge, "La vie conjugale à l'épreuve du chômage", Informations sociales, N°37.

PAUGAM Serge, " Famille et vie conjugale ", Chapitre 2 de " Précarité et risque d'exclusion en France ", Documents du CERC, N°109, 3e trimestre 1993.

PAUGAM Serge, Précarité et risque d'exclusion en France, Document du CERC, N°109, Paris, La Documentation Française, 1993.

PAUGAM Serge, ZOYEM Jean-Paul, "Le soutien financier de la famille : une forme essentielle de la solidarité", Economie et statistique, N°308-309-310, 1997.

PINCON Michel, " Désarrois ouvriers, Familles de métallurgistes dans les mutations industrielles et sociales ", Paris, L'Harmattan, 1987.

PITROU Agnès, Les solidarités familiales , Vivre sans famille ?, Toulouse, Privat, 1992.

PITROU Agnès, Bilan des recherches sur la famille, L'approche sociologique des politiques familiales, Convention MIRE n° 359/89, juin 1993.

POIRET Christian, L'immigration familiale d'Afrique Noire en région Ile de France : Famille et habitat au cœur des mutations, Convention MIRE n°29/93, décembre 1994.

PONTHIEUX Sophie, " Débuter dans la vie active au milieu des années 90 : des conditions qui se dégradent ", Economie et Statistique, N°304-305, 1997.

RASSE Paul, PARISOT Denis, Pauvreté, Précarité, Communication et accès au droit familial, Rapport de recherche réalisé pour la CNAF, février 1991.

SELMA Amira, " L'incidence du chômage indemnisé sur le revenu des ménages se sept pays européens ", Premières synthèses, N°33, 18 mai 1996, Dares, Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

SCHNAPPER Dominique, L'épreuve du chômage, Paris, Folio/Actuel, 1994.

SCHWARTZ Olivier, Le monde privé des ouvriers, Paris, PUF, 1990.

SOLAZ Anne, "L'impact du chômage sur le couple, aspects théoriques et applications", in Philippe Méhaut et Philippe Mossé (sous la direction de), Les politiques sociales catégorielles; Fondements portées et limites, Paris, L'Harmattan, 1998, Tome 1.

SOURNIA Jean-Charles, " Exemples de pays étrangers ", Santé et pauvreté, Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine, N°8, 181, 1997.

STOLERU Lionel, Vaincre la pauvreté dans les pays riches, Paris, Flammarion, 1977.

TERRAIL Jean-Pierre Terrail, Destins ouvriers, La fin d'une classe ?, Paris, PUF, 1990.

VATIN Jean-Luc, " Le surendettement des ménages, loi du 31 décembre 1989 ", Bulletin trimestriel de la Banque de France, N°79, septembre 1991.

WRESINSKI Joseph, " Grande pauvreté et précarité économique et sociale ", Journal Officiel, 1987.

Famille et chômage

Projet de recherche sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle

Par Daniel Courgeau

Monique Meron

INED/MENRT : (Institut national d'études démographiques-ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie)

Objectifs Pour prolonger les apports de Gilles Nezosi et de Claude Gissot, il paraît nécessaire d'étendre leur propos en envisageant de façon plus générale les liens entre vie familiale et vie professionnelle.

En effet, ces deux histoires sont encore trop souvent traitées de façon indépendante. Les démographes ont effectué une analyse détaillée des changements dans la vie familiale des Français (baisse de la fécondité, augmentation des naissances hors mariage, changements des comportements matrimoniaux avec l'extension de la cohabitation...), en utilisant des enquêtes sur la fécondité et la famille (Léridon et Villeneuve-Gokalp, 1994 ; Toulemon et De Guibert Lantoine, 1998). Les économistes ont analysé les mutations importantes rencontrées dans la vie professionnelle des jeunes entrant sur le marché du travail, ou des personnes plus âgées rencontrant des problèmes de chômage et d'exclusion du marché du travail, en utilisant des enquêtes réalisées par l'INSEE (INSEE 1995,1996,1997).

Bien sûr un certain nombre d'études ont abordé les liens entre vie familiale et vie professionnelle dans les années 1980 (INSEE, 1990), et plus récemment (Courgeau et Meron, 1996 ; Battaglila, Brown et Jaspard, 1997), mais aucune analyse approfondie n'en a encore été faite pour les périodes récentes. Le projet de recherche présenté ici, utilisant des données d'enquêtes INSEE, dépasse l'analyse des liens entre chômage et famille en étudiant les interactions entre vie familiale et vie professionnelle. Certaines enquêtes déjà réalisées (Enquête "jeunes" de 1992 et Enquête "jeunes et carrières" de 1997 de l'INSEE en particulier) permettent en partie d'analyser ces interactions. Mais il paraît nécessaire de dépasser l'objectif de ces enquêtes, individuelles, pour proposer de nouvelles enquêtes qui permettent de suivre les liens existant entre l'individu et son entourage de façon biographique et les liens existant entre les stratégies suivies par les entreprises où travaillent les individus et leur histoire de vie.

Nous présenterons d'abord les principaux objectifs retenus pour ce travail avant d'en fournir une vue plus détaillée, avec les éléments méthodologiques nécessaires pour l'effectuer.

Approfondir les effets de structure

On pourrait élaborer une typologie des chômeurs en fonction du chômage subi (lié à l'accès au marché du travail, récurrent ou non, de longue durée ou non...) et de l'origine professionnelle (catégorie socioprofessionnelle, secteur et taille de l'entreprise, statut du dernier emploi ; nombre d'emplois déjà occupés, durée d'emploi....). Cette typologie aurait pour but d'aider à dégager certains types de comportements ayant un impact sur la vie familiale.

Bien que difficiles à mettre en évidence, il serait utile de regarder plus précisément les liens structurels entre certains types de chômage ou de situations précaires et l'évolution des structures familiales (types de familles, nombre d'enfants, mariages, divorces...) et calendriers de divers événements individuels (âge de départ de chez les parents, mise en couple, date de naissance des enfants, âge au premier enfant...). Il ne s'agit pas d'établir de relation de

causalité entre activité professionnelle et choix familiaux, mais de mettre en évidence des actions nécessairement très complexes.

Une extension du champ de l'étude.

Ne considérer que les relations entre chômage et famille conduit à une approche incomplète des relations entre vie familiale et professionnelle. Il existe en effet de nombreuses situations professionnelles autres que le chômage, dont l'influence sur la vie familiale peut être prépondérante : lien entre la prise d'un nouvel emploi par la femme et la naissance éventuelle d'un enfant, impact du chômage sur la vie familiale en fonction du moment et de la façon dont il intervient dans la trajectoire professionnelle de la personne, entrée en inactivité volontaire d'un membre du couple pour s'occuper des enfants... Qui plus est, il est nécessaire de replacer la constitution d'une famille dans une histoire de vie professionnelle des conjoints, car les deux histoires sont intimement reliées et ne peuvent être traitées séparément l'une de l'autre. Une telle analyse doit faire intervenir la durée pour bien montrer l'enchaînement des situations successives ; elle doit également faire intervenir l'espace, non seulement géographique mais plus précisément social, car des situations familiales et professionnelles peuvent être vécues de façon très différentes dans une région où le chômage est très fort et dans une région plus prospère, par exemple.

Ces analyses détaillées sont maintenant possibles grâce au développement récent des méthodes d'analyse des biographies et d'analyse multi-niveaux. Les premières permettent de mettre en évidence les interactions complexes qui peuvent exister entre domaines différents de la vie d'un individu, en faisant simultanément intervenir des caractéristiques fixées une fois pour toutes (origine des parents, nombre de frères et sœurs, position de l'individu dans sa famille d'origine...) et des caractéristiques dépendant du temps (étapes de la vie professionnelle, événements de la vie familiale...). L'analyse multi-niveaux permet de faire intervenir des caractéristiques du milieu dans lequel l'individu vit (influence d'une forte fécondité dans son environnement, influence d'un chômage important...), et des caractéristiques d'entreprises de l'entourage professionnel (catégorie socio-professionnelle et secteur d'origine, taille de l'entreprise quittée, statut de l'emploi antérieur,...) et permet de dégager des différences de comportement d'individus vivant dans des zones distinctes.

De nombreuses enquêtes permettent une telle analyse

Un certain nombre d'enquêtes faites tant à l'INSEE qu'ailleurs, permet d'envisager, de façon plus ou moins étendue, cette approche. Il n'est pas question d'en faire ici un inventaire, mais plutôt d'en présenter quelques unes. Ainsi, l'enquête "jeunes et carrières" de l'INSEE (1997), en étendant le champ d'études des précédentes enquêtes "jeunes", recueille de nombreux éléments datés, tant sur la vie familiale (unions, mariages, séparations, naissance des enfants) que sur la vie professionnelle (périodes d'emploi, selon le type, périodes de chômage, d'inactivité, de formation...). La taille de son échantillon (près de 20 000 individus), la possibilité de traiter simultanément les deux conjoints, permet une analyse tant biographique que multi-niveaux, sur toute la vie passée des enquêtés.

Les enquêtes annuelles sur l'emploi de l'INSEE permettent le suivi sur une plus courte durée (3 ans) d'un échantillon de plus de 60 000 ménages. Les informations sur la famille sont

moins détaillées que dans la précédente enquête; celles sur la vie professionnelle le sont beaucoup plus, mais sur une plus courte période. La possibilité de comparer plusieurs échantillons au cours du temps peut être très fructueuse.

De nombreuses autres enquêtes (sortants du RMI, enquête UNEDIC, enquête SESSI-DARES, enquêtes sur les conditions de vie..) de nombreux fichiers existants (ANPE, bénéficiaires de l'allocation de parent isolé...), peuvent être considérés pour compléter cette recherche.

Vers une meilleure compréhension des liens entre vie familiale et professionnelle

Une réflexion plus générale doit être entreprise sur ce thème, qui pourrait conduire à de nouvelles enquêtes. Les liens entre l'individu et son entourage sont très importants à faire intervenir pour comprendre tant les événements familiaux que professionnels. Une réflexion importante a déjà été faite à l'INED sur ce thème et une enquête "biographie et entourage" est en préparation avancée. Cette enquête devrait permettre non seulement de suivre au cours du temps la personne interrogée, mais également de donner des éléments sur la vie de tous les individus avec lesquels elle a vécu ou entretenu des rapports étroits.

Une réflexion sur les divers niveaux d'agrégation (famille, ménage, entourage, quartier, commune, région, etc), sur la façon dont les relations sociales agissent sur les comportements individuels et sur l'action que peut avoir un individu sur ces relations, devrait compléter cette approche.

Contenu du travail et méthodologie

Présentation rapide des méthodes d'analyse des biographies et d'analyse multi-niveaux

Les méthodes d'analyse des biographies ont été élaborées pour permettre l'étude des interactions entre divers événements de la vie des individus, tant professionnels que familiaux, en introduisant l'hétérogénéité des populations considérées (Courgeau et Lelièvre, 1989). Les méthodes d'analyse multi-niveaux ont été élaborées pour permettre l'étude de populations situées dans des aires de comportement variable, étant données, par exemple, les différences de fécondité entre régions françaises (Courgeau et Baccaïni, 1997). Ces méthodes peuvent faire intervenir, soit des caractéristiques individuelles et agrégées combinées, soit en y ajoutant des effets régionaux propres.

Analyse approfondie des effets de structure

Une comparaison trop rapide des changements sur le marché du travail d'une part (courbe des taux de chômage en fonction du temps par exemple) et des évolutions au niveau familial d'autre part (âge de la mise en couple par exemple) ne permet pas de mettre en évidence des corrélations entre ces divers types de variables au niveau global. Cependant des analyses plus fines, permettent, au niveau individuel, de souligner le lien, toutes choses égales par ailleurs, entre précarité de l'emploi et certains modes de vie familiale notamment. Entre ces deux approches, il y a place pour une investigation plus approfondie en distinguant certaines populations homogènes du point de vue du marché du travail pour étudier l'évolution de leurs

choix familiaux. Ces analyses peuvent être faites à partir d'enquêtes annuelles globales comme les enquêtes "emploi" de l'INSEE, et d'enquêtes comparables dans le temps comme l'enquête "jeunes" et l'enquête "jeunes et carrières" dont beaucoup de questions sont communes en ce qui concerne les jeunes.

Certaines questions pourraient être approfondies à l'aide d'enquêtes plus ciblées sur des populations particulières (enquête UNEDIC auprès des chômeurs en fin de droits, enquêtes sur les conditions de vie et enquêtes complémentaires de l'INSEE...).

Analyse biographique des liens entre événements familiaux et professionnels

Les enquêtes 'Jeunes' et 'Jeunes et carrières' saisissent de façon rétrospective un grand nombre d'événements familiaux et professionnels de la vie des enquêtés. Pour la constitution de la famille : mise en union, mariage, séparation, divorce, naissances d'enfants de divers rangs, etc., en les datant de façon détaillée. Pour la vie professionnelle : prise du premier emploi, périodes de chômage, d'emplois courts, d'inactivité, etc., avec les dates précises des changements. La richesse de ces informations ne peut être parfaitement analysée qu'en utilisant les méthodes d'analyse des biographies. Il est dès lors possible d'analyser comment au cours de la vie des diverses générations observées, le fait de connaître un ou plusieurs de ces événements va modifier les chances de connaître les autres, en faisant intervenir simultanément diverses caractéristiques sociales des individus concernés et les phénomènes conjoncturels, qu'ils rencontrent. Cela éclairera les interrelations entre vie familiale et professionnelle, en les replaçant dans la conjoncture.

Il sera également possible d'analyser d'autres fichiers biographiques existant selon les mêmes méthodes, pour compléter l'information de ces enquêtes.

Analyse contextuelle et analyse multi-niveaux

L'enquête 'Jeunes' situe bien les divers événements de la vie de l'individu dans l'espace géographique français, en enregistrant leurs diverses localisations. Il sera dès lors possible de resituer l'analyse biographique précédente dans un espace plus complexe où des effets de voisinage peuvent jouer : voisinage représenté par des caractéristiques agrégées (pourcentage d'agriculteurs présents dans une zone, par exemple) et conduisant à une analyse contextuelle avec, en reprenant l'exemple précédent, le fait que l'individu soit lui-même agriculteur ou non ; ou par un effet de groupe, conduisant à des comportements proches pour les individus en faisant partie, et des comportements différents, pour des individus intégrés dans d'autres groupes (analyse multi-niveaux). Une telle analyse devrait éclairer les différences de comportement des individus selon les régions dans lesquelles ils vivent et selon les normes sociales aux quelles ils sont soumis. Les changements de ces comportements pourront également être mis en évidence, avec les points de départ des nouveaux comportements sur le territoire et leurs lignes de diffusion, si elles existent.

Mise en chantier de nouvelles enquêtes

Des enquêtes d'un type nouveau seraient à construire, permettant de rapprocher le point de vue de l'entreprise de celui du salarié. De telles enquêtes émergent dans des domaines de préoccupations différents du nôtre. En effet l'enquête menée par la DARES et le SESI auprès des entreprises d'une part et de salariés appartenant à ces mêmes entreprises d'autre part, permettra de confronter les points de vue sur l'organisation du travail et l'implantation de nouvelles technologies. On peut imaginer d'interroger ainsi les employeurs et leurs salariés sur les interactions entre vie familiale et professionnelle. Une telle investigation déboucherait sur une passionnante confrontation des logiques d'entreprises et individuelles, à expliquer à l'aide de variables d'entreprises en même temps que de caractéristiques liées aux contextes familiaux des personnes. Une telle enquête demandera la mise au point d'une collaboration étroite entre divers services statistiques afin de mettre en commun des moyens et des approches statistiques traditionnellement différentes.

Bibliographie

Blanchet Didier, "Interpréter les évolutions temporelles de l'activité féminine et de la Fécondité" Population n°2 pp389-408 1999.

Blanchet Didier et Pennec Sophie, "Hausse de l'activité féminine: quels liens avec l'évolution de la fécondité ?" Economie et statistique n°300, 1996

Courgeau Daniel et Lelièvre Eva, "Analyse démographique des biographies". INED 1989

Courgeau Daniel et Meron Monique "Mobilité résidentielle, activité et vie familiale des couples", Economie et statistique n°290 janv.1996

COURGEAU Daniel et Baccaïni Brigitte, "Analyse multiniveaux en sciences sociales", Population N°4- 52 1997

LERIDON Henri et Villeneuve-Gokalp Catherine "Constance et inconstances de la famille" INED 1994.

Toulemon Laurent et de Guibert-Lantoine, "Fertility and family surveys in countries of the ECE région". Nations Unies, Economic studies n°10e 1998.

INSEE "Les relations entre famille et marché du travail" Dossier Economie et statistique n°235 1990

INSEE "Les trajectoires des jeunes: transitions professionnelles et familiales". Dossier Economie et statistique n°283-284 aout 1995.

INSEE Les trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations, Dossier Economie et statistique n°304-305 mai 1997.

Table des Tableaux et Graphiques

Nombre de ménages touchés par le chômage selon le nombre de chômeurs du ménage (en milliers)

Ménages avec au moins un chômeur selon la présence d'actifs occupés

Répartition des ménages selon la présence de chômeurs et d'actifs occupés

Nombre de ménages selon le type de ménage (en milliers)

Nombre de chômeurs BIT selon la position dans le ménage

Ménage avec au moins un chômeur selon le nombre et la position des chômeurs

Structure des ménages avec au moins un chômeur au sens du BIT selon la position des chômeurs dans le ménage

Taux de chômage selon le mode de vie des personnes

Taux de chômage et nombre de chômeurs selon leur mode de vie en 1982 et 1998

Les familles des chômeurs

Opinion sur le niveau de vie (Tableau 1)

Opinion sur le niveau de vie (Tableau 2)

Niveau de vie selon le type de ménage (Tableau 1)

Niveau de vie selon le type de ménage (Tableau 2)

Difficultés de dépenses (Tableau 1)

Difficultés de dépenses (Tableau 2)

Endettement et épargne (Tableau 1)

Endettement et épargne (Tableau 2)

Critique du logement (Tableau 1)

Critique du logement (Tableau 2)

Cadre de vie (Tableau 1)

Cadre de vie (Tableau 2)

Localisation des différents types de ménages (Tableau 1)

Localisation des différents types de ménages (Tableau 2)

Possession de biens d'équipement (Tableau 1)

Possession de biens d'équipement (Tableau 2)

Taille du réseau (nombre de personnes vivantes)

Sollicitation du réseau

Répartition des aides aux membres de la parenté selon le niveau de vie et la situation par rapport à l'emploi

Types d'aides apportées à la famille selon la situation par rapport à l'emploi

Effectif des ménages non pondérés de l'échantillon

Effectif des ménages pondérés de l'échantillon

Règle de dégressivité de l'indemnisation de la filière 6

Quelques éléments statistiques de comparaison des prises en charge...

Comparaison de la répartition par tranche d'âge

Comparaison de la répartition par niveau de qualification

Répartition par niveau de diplôme

Distribution des foyers d'appartenance des interviewés

Comparaison de la répartition du type de foyer d'appartenance de l'interviewé, il y a 4 ans et actuellement

Type de foyer actuel des interviewés à la tête d'une famille monoparentale il y a 4 ans

Type de foyer actuel des interviewés en couple sans enfant il y a 4 ans

Type de foyer actuel des interviewés en couple avec enfant(s) il y a 4 ans

Type de foyer actuel des interviewés qui partageaient le foyer de parent(s) ou d'ami(s) il y a 4 ans

Part des interviewés ayant vécu un événement particulier au cours des 5 dernières années (Tableau)

Part des interviewés ayant vécu un événement particulier au cours des 5 dernières années (Graphique)

Ensemble des événements survenus au cours des 5 dernières années en fonction des périodes...

Répartition du montant total des ressources mensuelles nettes perçues par les foyers des individus interrogés

Distribution des foyers par revenu mensuel

Occurrence des événements survenus au cours des 5 dernières années selon la période...

Évolution du chômage de longue durée (un an et plus) (en % de chômeurs)

Nombre de pauvres selon l'occupation de la personne de référence en 1994

Évolution du nombre de ménages de chômeurs pauvres 1984-1994

Indice de conjugalité selon la situation par rapport à l'emploi

Indice d'instabilité conjugale selon conjugale selon la situation par rapport à l'emploi